This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

23. d. 10

DE L'AUTORITÉ

DE

GRÉGOIRE DE TOURS

TYPOGRAPHIE

MONNOYER FRÈRES, AU MANS

DE L'AUTORITÉ

DE

GRÉGOIRE DE TOURS

ÉTUDE CRITIQUE

SUR LE TEXTE DE L'HISTOIRE DES FRANCS

PAR

A. LECOY DE LA MARCHE

ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE

« Magis amica veritas. »

PARIS

DURAND, LIBRAIRE

RUE DES GRÈS-SORBONNE, 7

1861

LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
24 JUL. 1931
OF OXFORD

A MONSIEUR L'ABBÉ VERVORST

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE D'AUTEUIL

Je voulais dire à quels titres ce faible hommage vous revient : et je m'aperçois qu'il faudrait parler, entre autres, de vos remarquables écrits et de vos vues profondes sur l'histoire, de l'impulsion que vous donnez à toutes les études sérieuses, des lumières et des conseils que j'ai reçus de vous sur tant de points importants et sur le sujet même de ce travail.

L'énumération serait trop longue. Faites-moi donc grâce, et permettez-moi de n'abriter mon hommage que sous le respectueux et inaltérable attachement d'un ancien élève.

A. L.

PRÉFACE

Chercher l'histoire dans les sources, tel est le grand principe proclamé par les savants Bénédictins du XVIIe siècle, et qui forme la base actuelle de la science. Mais ce principe même devient dangereux lorsqu'il n'est pas complété par un second : *Critiquer les sources historiques* et assigner à chacune sa juste valeur. Dans l'élan qui les a entraînés vers les documents originaux, les historiens modernes ont parfois négligé d'en contrôler l'autorité, et ils ont usé de leurs témoignages avec un empressement plus avide qu'éclairé. S'il se présente une époque obscure, un fait inexpliqué, et qu'on en trouve les détails dans une seule chronique, aussitôt l'on s'empare de ce texte, on commente, on disserte, on amplifie. Sur ce terrain facile, les uns bâtissent d'une façon, les autres d'une autre, et tout l'édifice s'écroule bientôt par la contradiction : il fallait auparavant sonder le sol. Sans doute, on doit chercher à dissiper l'obscurité, et ce zèle mérite tous éloges : mais gardons-nous de la remplacer par un faux jour, ou par de ces lueurs douteuses qui prêtent aux objets des formes fantastiques.

C'est cette idée de critique et de discernement qui, appliquée aux chartes, a donné naissance à la Diplomatique, créant

à la fois le mot et la chose. Or, les chroniques, les biographies, les écrits historiques de tout genre, sont des sources non moins fécondes que les chartes, plus importantes peut-être, parce qu'elles ont plus d'étendue et qu'elles sont d'une pratique plus aisée. Le même principe doit donc aussi leur être appliqué scrupuleusement : et cette œuvre, une fois réalisée pour un bon nombre d'entre elles, finirait par constituer une science véritable et un digne pendant à la Diplomatique. Il faut l'avouer : malgré quelques tentatives partielles, nous sommes encore loin de ce résultat. Et quelle vie pourrait suffire à l'amener? Au temps où des corporations pensaient, écrivaient, éditaient comme un seul homme, il était permis de songer à de pareilles entreprises. Aujourd'hui, tout ce que chacun peut prétendre, c'est d'apporter quelques pierres à ce monument de la critique qui est la reconstruction de l'histoire tout entière. J'ose essayer un travail de ce genre, dans l'espoir que des mains plus habiles se joindront à la mienne pour le redresser ou le continuer.

Parmi les grandes époques de l'histoire, il en est peu d'aussi inconnues, et en même temps d'aussi intéressantes, que celle où, des décombres du vieux monde romain, surgit une société nouvelle dont les éléments disparates se combinent et se fusionnent insensiblement sous l'action puissante du christianisme. C'est une heure solennelle entre toutes, qui, avec les tristesses de la décomposition, nous offre les joies et les labeurs de l'enfantement. Plus tard, la civilisation chrétienne rayonnera dans tout son éclat; mais on aime à épier, en attendant, les lueurs du crépuscule. Là est le véritable attrait de la période qu'on a appelée *mérovingienne;* là aussi est son importance. Néanmoins les historiens ont généralement négligé, quelques-uns ont dissimulé ce caractère d'élaboration et de travail latent qui est le propre des ve, vi^e^, viie siècles. Ils n'ont guère vu que débris d'un côté, barbarie de l'autre, et ils n'ont pas approfondi cet état de choses. Un monument considérable du temps est

parvenu jusqu'à nous, l'*Histoire des Francs*, ou la Chronique de Grégoire de Tours : ils en ont fait l'unique base de leurs appréciations. Ils en ont tiré parti, qui en le reproduisant, qui, hélas! en le commentant; mais en le critiquant, personne. — Il est juste de dire que plusieurs systèmes y trouvaient leur compte. — Bref, le droit de propriété (*uti et abuti*), dont jouissent les historiens sur les textes tombés dans leur domaine, a été rarement exercé avec autant de plénitude que sur cette Chronique. Grégoire de Tours est le seul annaliste de l'époque : on s'en prévaut pour alléguer que ses récits échappent à toute vérification, et quelques esprits extrêmes vont jusqu'à l'ériger en oracle. D'abord, fussions-nous réduits absolument à ce seul texte, quelle en serait la conséquence? Il serait plus précieux pour nous; mais il n'aurait ni plus d'autorité ni plus de mérite intrinsèque. Dans une cause quelconque, un témoin produira-t-il chez le magistrat une conviction plus forte parce qu'il sera seul à déposer? Il y a des logiciens qui concluraient négativement. Mais, si nous n'avons point pour ces temps reculés d'autre chronique que l'*Histoire des Francs*, nous possédons des monuments non moins anciens et non moins respectables, des Vies de Saints, des Actes de conciles, des Lettres de divers personnages, qui renferment plus de matière historique qu'on ne le croit communément. Puis, rien ne s'oppose à ce que nous demandions un renfort de lumières à d'autres sources un peu plus récentes, qui ont encore une valeur incontestable. Enfin, nous pouvons, en dernière ressource, nous servir de la Chronique elle-même et contrôler ses témoignages les uns par les autres.

Tenter la critique de l'*Histoire des Francs*, n'est donc ni impossible ni téméraire. Il devrait être inutile de faire remarquer que je n'ai nulle velléité d'incriminer Grégoire de Tours, ni même de déprécier ses qualités d'écrivain. Sa bonne foi, ses vertus nous le recommandent aussi bien que ses travaux et que la droiture de ses intentions. C'est ce que

j'affirme en cherchant, quand l'occasion s'en présente, à dégager sa responsabilité. Mon dessein ne saurait être non plus de détourner les investigations des érudits d'un de ces vénérables monuments du passé que nous explorons avec bonheur, et qui ne sont déjà que trop rares. Celui dont il s'agit, fût-il d'une nullité complète comme faits historiques, serait toujours précieux sous le rapport des usages, de la langue, des institutions, parce qu'un écrivain, quoi qu'il dise, reproduit forcément une partie des objets qui l'entourent et demeure comme un reflet stéréotypé de son époque. Nous devons savoir gré à l'auteur d'avoir mis un tel ouvrage à exécution. Il a fait beaucoup, il a fait ce qu'il a pu, et mieux peut-être que tout autre n'eût fait à sa place. — Mais là n'est pas la question. Il n'y a ici ni à accuser, ni à défendre. J'examine une chronique au point de vue de sa valeur *comme source*, et de l'usage qu'il en faut faire en écrivant l'histoire, — l'histoire comme on la comprend heureusement de nos jours, avec une sage critique et de larges aperçus. Ce sont des remarques, et non des reproches, qui forment la substance d'une telle étude. Toutefois, comme il y a eu exagération dans l'autorité absolue attribuée par quelques-uns à l'*Histoire des Francs*, peut-être serai-je naturellement porté à abonder dans le sens contraire. Si donc on trouvait à certains points de ce travail un air de plaidoyer, l'équité me tiendrait compte de la situation, et la bienveillance excuserait mon entraînement. Je n'aspire point à la triste gloire des *démolisseurs*. C'est au contraire une pensée de restauration qui m'a inspiré : restauration d'une époque importante, dont le tableau, tracé d'après les documents *de toute nature* qui nous sont parvenus, fera, s'il m'est possible de l'exécuter, le complément naturel de ce modeste essai.

J'ai été heureux de recueillir les observations judicieuses qui m'ont été transmises. Que mes savants maîtres de l'Ecole des Chartes me permettent donc de leur adresser

un légitime tribut de remercîments. Le travail que je publie aujourd'hui, et que je leur soumis d'abord à titre de thèse, fut honoré de leur attention et de leur indulgence : mes désirs et mes efforts tendront sans cesse à mériter l'une et l'autre.

Paris, mars 1861.

DE L'AUTORITÉ

DE

GRÉGOIRE DE TOURS

CHAPITRE I

APERÇU GÉNÉRAL DE L'HISTOIRE DES FRANCS

Avant d'étudier en elle-même la Chronique de Grégoire de Tours et de chercher à déterminer l'autorité historique qui lui revient, il importe de constater sommairement la valeur qui lui est attribuée et la place qu'elle occupe dans l'opinion générale.

L'école du XVIIe siècle n'eut pas à ce sujet un sentiment unanime : des auteurs d'une érudition solide, Duchesne, Adrien de Valois et le P. Lecointe, avaient révoqué en doute, dans des ouvrages où la question n'était traitée nécessairement que d'une façon très-secondaire, la véracité de plusieurs passages de l'*Histoire des Francs* et l'authenticité de leur origine (1); lorsque Dom Ruinart donna,

(1) Valois, *Gest. franc.*, tome II, préf. — Lecointe, *Annales eccles.*, tome II.

en 1699, une édition complète de Grégoire de Tours, et défendit vivement sa Chronique sur tous les points, dans la Préface qu'il mit en tête. Les Bénédictins se rangèrent à l'avis de leur confrère, et Dom Bouquet, dans son *Recueil des Historiens*, appuya ses arguments (1). Les auteurs de l'*Histoire littéraire*, tout en reconnaissant à l'*Histoire des Francs* des défauts de style et de rédaction, en font un éloge pompeux, et rendent cet hommage à son éditeur : « Le P. Lecointe, étant tombé sur quelques manuscrits où il manque certains endroits de cette Histoire, en prit occasion pour décrier horriblement l'ouvrage comme un ouvrage mutilé, augmenté, fourré, etc. par des mains étrangères : mais Dom Ruinart a réfuté cette frivole prévention par des preuves si solides et si convaincantes, qu'il ne lui reste plus la moindre ombre de fondement (2). » L'abbé de Camps trouva néanmoins plus d'une observation à faire sur la préface de Ruinart, et admit l'existence de quelques interpolations (3). Enfin M. de Laravalière, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, a donné une biographie de Grégoire de Tours, dans laquelle, après lui avoir trouvé des qualités et des défauts, il cherche à l'excuser et proclame ses droits à la reconnaissance de toute la nation (4).

De nos jours, le sentiment de Ruinart a généralement prévalu, et l'on s'est fondé plus que jamais sur l'*Histoire des Francs*. M. Guizot, dans sa traduction, s'exprime ainsi (5) : « De tous les monuments que le clergé nous a transmis sur ce long et sombre chaos (les temps mérovingiens), le plus important est à coup sûr l'*Histoire ecclésias-*

(1) Tome II, préface.

(2) *Hist. littér.*, tome III, page 377.

(3) *Mss. De Camps*, n° 96.

(4) Tome XXVI, pag. 598 et suiv.

(5) *Coll. des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, tome I, préface, page VIII.

tique des Francs, de Grégoire de Tours. » Il reconnaît bien quelques taches au soleil qui éclaire « ce sombre chaos »; mais il se hâte d'ajouter, en parlant de l'auteur : « Il n'est aucun de ses contemporains qui ne mérite davantage ces reproches, aucun qui, à tout prendre, ait agi avec autant de soin, et donné dans ses écrits autant de preuves de bon sens, de justice et d'humanité (1). » Dans l'édition de Grégoire de Tours publiée par la *Société de l'Histoire de France*, en 1837, MM. Guadet et Taranne partagent la même manière de voir; mais cependant ils relèvent certaines erreurs de Ruinart, en regrettant d'avoir eu d'abord « trop de confiance dans le savoir éclairé qui avait suggéré à leur illustre devancier tant d'observations judicieuses (2). » Deux ans après, un critique allemand, M. Kries, donnait un sage aperçu de la composition de l'*Histoire des Francs* (3); mais, en attribuant à Grégoire de la mauvaise foi, de la faiblesse, et jusqu'à une sorte d'indifférence fataliste, il est tombé dans une exagération commune à quelques modernes, comme M. Ampère, qui a été jusqu'à dire : « Il est étrange que Grégoire de Tours, homme moral, homme distinguant le bien du mal et sachant faire des sacrifices au devoir, soit, dès qu'il écrit, totalement abandonné de ce sentiment moral qui ne manque pas à ses actes (4). » M. Thierry, par contre, appelle Grégoire « témoin intelligent et témoin attristé de la confusion d'hommes et de choses qui se reflète dans le désordre de son récit (5). » — Le remarquable travail de M. Jacobs sur la *Géographie de Grégoire de Tours* ne sort guère des limites des appréciations antérieures : tout en

(1) *Coll. des Mémoires relatifs à l'Hist. de France*, tome I, préface, page xv.

(2) *Édition et traduction* données en 1837, tome I, préface.

(3) *De Gregorii vitâ et scriptis*, Breslau, 1839.

(4) Ampère, *Hist. littér.*, tome II, pag. 300 et suiv.

(5) *Récits des temps mérov.*, préf. — Voir aussi Gorini, *Défense de l'Église*, I, 583.

étant « surpris de la facilité avec laquelle Grégoire raconte tant d'horreurs, » il accepte son texte sans hésiter. Bientôt cependant il déclare irréalisable un projet d'étude qu'il avait conçu, « à cause de l'obscurité et des contradictions de plusieurs passages du chroniqueur (1). » — La traduction toute récente de M. Bordier résume ainsi les jugements émis avant lui : « La confusion n'est pas le seul défaut qu'on reproche à Grégoire de Tours. On se récrie, et lui-même en a tout le premier donné l'exemple, contre la barbarie de son style; on sourit de la crédulité avec laquelle il raconte ses prétendus miracles... Ses défauts fussent-ils encore plus saillants, Grégoire de Tours n'en est pas moins le seul historien qui nous soit resté de nos temps barbares, et, par un privilége qui n'a été donné qu'à la France, ce noble Gaulois est comme un chaînon d'or qui rattache notre histoire à celle de l'antiquité (2). »

L'*Histoire des Francs* est donc réputée une œuvre imparfaite sans doute, mais, malgré quelques défauts de détail et même quelques inexactitudes, un monument du plus haut prix (ce qui est incontestable) et, par suite, un guide sûr.

Cette confiance serait cependant prématurée si elle précédait l'examen. On ne saurait trop peser la nature et les caractères d'un texte dans l'appréciation de sa valeur comme source ; et la conviction à cet égard ne peut naître du préjugé ni d'un coup-d'œil superficiel. C'est en approfondissant ce texte même qu'on doit la former. Il faut donc parcourir, *à ce point de vue spécial*, la Chronique entière, et recueillir, pour former sur son ensemble un jugement certain, les mille indices de détail qui pourront se présenter. Il faut remonter, autant que faire se pourra, aux origines des diverses parties du récit, et les analyser, comme le chimiste décompose tous les éléments d'un corps pour déduire sa nature exacte. Toutefois, je n'appuierai que sur un certain

(1) *Géographie de Grég. de Tours*, 1858, in-8°, pag. 18 et 81.
(2) *Traduction nouvelle*, 1859; Avertissement, page VII.

nombre de points importants, les plus propres à nous éclairer. Mais surtout qu'on distingue entre Saint Grégoire, évêque de Tours, et l'*Histoire des Francs* telle que nous la possédons, et qu'on n'étende point au premier *tout* ce qui pourra être dit de celle-ci : car nous examinerons, en dernier lieu, si cet écrivain doit être regardé comme l'auteur *unique* de l'ouvrage qui porte son nom, et jusque-là nous entendrons par *Grégoire de Tours* l'auteur quelconque de tel ou tel passage. Cette réserve posée une fois pour toutes, et avant d'entrer dans un examen détaillé, voyons ce que l'évêque de Tours *pouvait faire*, ce qu'il a *voulu faire*, puis, d'une manière générale, ce qu'il *a fait*.

1° Grégoire, né en 543, élu au siége épiscopal de Tours en 573, était d'une de ces nobles familles gallo-romaines qu'il appelle *sénatoriales*, dont l'une, originaire d'Auvergne comme la sienne, avait fourni à Rome un empereur (1), et qui au fond, malgré les ruines amoncelées autour d'elles, restaient attachées aux vieilles idées impériales. Elles étaient de cette école, nombreuse aux IVe et Ve siècles, aux yeux de laquelle le christianisme n'était dans l'empire qu'un élément nouveau, devant marcher avec lui et le régénérer. Pour ces esprits, l'invasion barbare était simplement une grande calamité, sur laquelle on gémissait avec désespoir. Ils ne concevaient point ce résultat gigantesque, qui nous frappe aujourd'hui d'une manière si lumineuse parce que nous sommes à distance, à savoir la substitution de l'unité chrétienne à l'unité impériale, et la fusion, dans cette unité, de tous les peuples qui entraient alors en scène. On ne peut nier que ces Gallo-Romains n'aient vu arriver avec plaisir la domination des Francs catholiques; mais pour eux, ce n'était guère qu'un pis-aller, une dernière planche de salut contre les tourmentes de l'arianisme et de la barbarie, et non l'aurore d'un nouveau jour. Encore, un grand nombre

(1) L'empereur *Avitus*. V. Grég., liv. II, ch. 11.

d'entre eux avaient-ils combattu à Vouillé dans les rangs d'Alaric. Aussi l'idée de la fin du monde est, plus que jamais peut-être, répandue à cette époque, et on en trouve des traces dans la plupart des auteurs contemporains, comme dans le Prologue du premier Livre de l'*Histoire des Francs*. Tout devait périr avec l'Empire; c'était encore l'idée de Saint Jérôme : « *Quid salvum, si Roma perit!* » — Grégoire de Tours, quoiqu'un peu postérieur à cet état de choses et vivant sous le pouvoir déjà affermi des Mérovingiens, ne pouvait avoir dépouillé ces idées de race si invétérées. Les princes Francs sont ses maîtres; il les reconnaît et il les sert : mais ils sont encore pour lui des étrangers. Il tourne un œil de regret vers le monde qui vient de s'écrouler, et il est peu rassuré sur celui qui naît, à la vue des éléments encore informes dont il est composé. En maint endroit il désigne les Francs, même ceux de son temps, par les mots *barbari*, *hostes;* et quand il dit *les Orléanais*, *les Chartrains*, etc., il parle exclusivement des *Gallo-Romains* d'Orléans ou de Chartres (1).

L'évêque, en outre, était une puissance administrative, et il en portait le titre (*defensor civitatis*); il primait le duc ou le comte que le roi envoyait dans la cité: de là quelquefois des luttes, comme Grégoire eut lui-même à en soutenir (2), et presque toujours une sourde rivalité dont il était difficile d'éviter l'influence. Cela ne portait pas atteinte au caractère sacré de l'évêque; car il faut bien se figurer que la fonction d'évêque réunissait alors deux choses très-divisées aujourd'hui, la juridiction spirituelle, et un gouvernement temporel.

On doit donc s'attendre, d'après la position du chroni-

(1) V. Dom Bouquet, tome II, préf., page 52. On pourrait prendre aussi *hostes* dans l'acception moins rigoureuse qu'aura plus tard son dérivé *ost*, armée; mais ce terme, dans le langage de Grégoire, emporte encore avec lui un certain sens défavorable.

(2) V. liv. v, ch. 48 et suiv.

queur, à trouver sous sa plume autre chose que l'apologie des Francs. — On ne saurait nier, toutefois, qu'il ait été à même de connaître une bonne partie de ce qui les concernait. Il eut des relations avec plusieurs personnages, il parut à la cour des princes, il fit quelques voyages : autant de titres de créance qui sont à considérer pour les événements dont il fut contemporain; ils trouveront leur place dans l'examen de cette partie de sa Chronique. Pour tout ce qui précède, il n'avait pas d'éléments particuliers. Il y suppléa par sa bonne volonté et ses efforts : mais n'oublions pas de faire aussi entrer en ligne de compte son extrême crédulité. Je ne parle ici que pour mémoire de cette nuance si saillante de son caractère, que la plupart des critiques lui ont reconnue à l'égard des faits merveilleux, et qui éclate surtout, dans l'*Histoire des Francs*, à l'égard des traditions.

Quant à son instruction littéraire, Grégoire nous en donne lui-même le certificat. Il avait été exercé à l'étude par son oncle Gallus et ensuite par Avitus, tous deux évêques de Clermont (1). Bien qu'il déplore dans sa Préface l'état de dépérissement des belles-lettres, et qu'il s'excuse, là comme en plusieurs autres lieux, de son ignorance et de son mauvais style, on trouve chez lui des citations de Salluste, de Virgile, de Pline et d'Aulu-Gelle (2). La lecture de la Bible s'y dénote çà et là, celle des Pères plus rarement. Les nombreux emprunts qu'il fait à l'Enéide et les faits mythologiques qu'il en extrait, tout en les abhorrant et en les traitant de séductions trompeuses (3), semblent montrer encore combien les idées romaines avaient survécu en lui : en effet, chez ceux de sa classe, l'Enéide, poème généalogique de la maison des Jules, était appelée *Historia virgiliana;* sa faveur était à son

(1) *Vitæ Patrum*, ch. 2.—*Vie de Grégoire*, par Odon, ch. 1.

(2) V. liv. II, ch. 29; IV, 13, 30, 46, et *Prolog. vitæ Patrum Gregorii.*

(3) Prolog. *Libr. Miraculorum.*

comble, on s'en servait pour les *sorts*, et quelques-uns allaient presque jusqu'à l'opposer à l'Evangile (1). C'est en partie cet engouement qui fit inventer un peu plus tard la fable de l'origine troyenne des Francs, si longtemps accréditée. Grégoire, sans le partager entièrement, ne pouvait pas n'en rien ressentir : on trouve chez lui non-seulement des réminiscences, mais de véritables locutions de Virgile passées dans son langage ; telles que *auri sacra fames* ; *servans abditum sub pectore vulnus*, etc. (2). Ce n'est donc pointe faute d'être lettré qu'il se sert d'expressions incorrectes. Les changements de cas et les barbarismes dont son texte est semé, — moins fréquemment toutefois qu'il ne semble le dire,—sont la langue même de son époque, si l'on observe la déformation successive de la basse latinité. Il a écrit, dans un certain degré, comme on parlait communément, se conformant au proverbe qu'il allègue dans sa Préface : « Bien peu comprennent un savant qui disserte, mais beaucoup un rustre qui parle. » M. de Laravalière est par conséquent bien peu fondé lorsqu'il attribue le mauvais langage du chroniqueur à ce que « le latin n'était pas sa langue maternelle, et que, né en Gaule, il écrivait en latin parce qu'un ecclésiastique aurait eu honte d'écrire dans une autre langue. » Les leçons de ses maîtres avaient-elles donc porté sur le celtique ou le germain, et n'y avait-il plus, au VIe siècle, un latin vulgaire, propre à tous les Gallo-Romains?

Ainsi, l'instruction de Grégoire était relativement assez étendue, sans être exceptionnelle ni au-dessus de son époque. Sa Chronique, en effet, nous fournit bien des exemples d'érudition : sans parler de Sidoine Apollinaire, de Sulpice Sévère, de Fortunat, dont les noms sont célèbres, voici entre autres Nicet, qui charmait Trèves par l'élégance de sa

(1) V. de Pétigny, *Études Mérov.*, tome I, dernier chapitre.
(2) VI, 36 ; II, 27 et *passim*.

parole (1), Ferréole, qui composait à Uzès des épîtres sur le modèle de celles de Sidoine (2), Agrécula, petit de taille, grand par son éloquence (3), Andarchius, simple esclave, qui brillait par sa profonde connaissance des *œuvres de Virgile*, du code, du calcul (4), Astériolus et Secundinus, deux savants honorés de la faveur du roi Théodebert, etc. (5).

Il est probable que la langue grecque n'était point familière à Grégoire de Tours : car la Chronique d'Eusèbe, dont il se sert, ne lui est connue, comme l'ont fait remarquer MM. Guadet et Taranne, que par la version latine de Rufin; et bien que deux livres y aient été ajoutés par ce traducteur, il la cite tout entière sous le nom d'Eusèbe. Il se montre, aussi, complétement étranger aux historiens grecs, tels que Procope et Agathias; mais leurs œuvres, composées peu de temps avant la sienne, n'étaient sans doute pas encore parvenues jusqu'au pays qu'il habitait.

2° On vient de voir les conditions sociales et intellectuelles où se trouvait celui qui entreprit l'*Histoire des Francs*. Maintenant, que se proposa-t-il en mettant la main à cet ouvrage, et que devait-il être dans sa pensée? Le titre d'*Histoire ecclésiastique* qu'il lui donne semblerait dire que les affaires de l'Eglise en font la matière principale. Mais il entre encore autre chose dans son projet : « On n'aurait pu trouver, dit-il, *un grammairien versé dans la dialectique* pour dépeindre tout ce qui se passait, soit dans le langage de la prose, *soit dans celui des vers*. Aussi la plupart s'écriaient en gémissant : Malheur à notre temps, car l'amour des lettres a péri parmi nous, et il ne se rencontre personne capable de promulguer dans ses écrits les événements de nos jours. Stimulé par ces plaintes ou d'autres

(1) Liv. x, ch. 29.
(2) vi, 7.
(3) v, 45.
(4) iv, 47.
(5) iii, 33.

semblables, qui se répétaient constamment, j'ai voulu conserver la mémoire des choses passées, malgré mon style inculte... (1). » Nous avons vu cependant qu'un grand nombre de contemporains de Grégoire sont donnés par lui comme loin d'être ignorants. Les plaintes dont il parle ne portent donc pas précisément sur l'absence de la science elle-même. Il demande un rhéteur écrivant *en prose ou en vers ;* ces mots rentrent parfaitement dans l'idée de l'époque : l'histoire écrite en vers, avec les ornements et les accessoires nécessaires à ce genre de composition, était encore de l'histoire (*Historia virgiliana*). Fortunat en est la preuve. Les vers faisaient fureur; Chilpéric lui-même voulait s'en mêler : et quand on n'employait pas ce langage, il fallait au moins en emprunter le fard et la pompe, chez ces héritiers de la littérature ampoulée de la décadence. Notre chroniqueur avoue avec une modeste contrition ne point posséder ce talent des rhéteurs; les regrets qu'il exprime si souvent sur la stérilité de sa prose dénotent toutefois qu'il y attachait, comme ses contemporains, une certaine importance. Aussi fait-il, dans un autre ouvrage, cette déclaration positive :

« Mes écrits n'auront pour vous qu'une utilité : c'est que, ce que j'aurai dépeint sans grâce et sans richesse dans mon style privé d'éclat, vous pourrez *l'amplifier d'une manière brillante, sur le rhythme des vers, dans des pages plus étendues* (2). » Et la même pensée se retrouve dans l'épilogue de l'*Histoire des Francs*, exprimée en ces termes : « Si quelque chose vous plaît dans ce qui précède, je vous permets *de le mettre en vers*, tout en laissant mon travail tel qu'il est (3). » Il ne faut donc pas croire que l'exactitude

(1) Préface de l'*Histoire des Francs.*

(2) *De Gloria Confessorum*, préface (écrite après l'*Histoire des Francs*, puisqu'elle donne comme fait un livre postérieur lui-même à cette chronique. V. ci-après, p. 21).

(3) Liv. x, fin.

historique ait été son unique préoccupation, et qu'il ait voulu faire l'œuvre d'un érudit moderne (ce qui lui eût été d'ailleurs impossible). On reconnaîtra effectivement dans sa chronique bon nombre de passages qui ont l'aspect de véritables *sujets de vers*, et d'autres qui sont empruntés, selon toute apparence, à des poésies germaniques. Cette idée frappe avec justice M. Thierry, lorsqu'il voit dans l'*Histoire des Francs* « *de vieux chants nationaux écourtés... capables de former un poème* (1). » Rien d'étonnant : le caractère de la légende perçait alors partout, et l'épithète de *légendaire* — l'éminent M. Quicherat en convient — ne serait point déplacée à côté du nom de Grégoire de Tours.

Encore une simple remarque : le chroniqueur indique plusieurs fois qu'il s'est proposé pour modèle Orose (2). Or cet écrivain, dans son *Histoire du Monde*, a cherché à démontrer que la terre a toujours été affligée des plus grandes calamités : si les faits qui sont en dehors de cette sphère attristante se trouvent quelque peu négligés dans le cours de l'*Histoire des Francs*, peut-être faudra-t-il l'attribuer en partie à cette imitation. Enfin, un dernier but que l'auteur a en vue, c'est l'éclaircissement de la chronologie : « J'ai cru, pour que le compte des années fût intelligible, devoir commencer à la création du monde (3). » — Nous verrons comment l'exécution de l'ouvrage répond aux diverses intentions annoncées.

3° L'*Histoire des Francs*, dans sa structure générale, offre une confusion que personne n'a songé à nier, et qui, du reste, n'a point de conséquence au point de vue de son autorité. Elle comprend dix *Livres*, divisés en un certain nombre de chapitres, où le récit est tantôt écourté, tantôt diffus, et presque toujours disposé sans enchaînement régulier. Ce désordre a

(1) *Récits des temps mérovingiens*, préface.
(2) V. notamment liv. II, prologue.
(3) Préface.

une certaine simplicité qui n'est pas sans charme ; aussi l'auteur ne s'en cache pas :

« Nous enregistrons indistinctement aussi bien les miracles des saints que les désastres des peuples.... c'est la suite des temps qui le demande... Eusèbe, Sévère, Jérôme, dans leurs chroniques, ainsi qu'Orose, ont mêlé de même *les guerres des princes* et *les vertus des martyrs* (1). » Ce sont là en effet les deux points sur lesquels roule la grande partie de l'ouvrage, des vies de saints et d'évêques, et des guerres de rois. Mais parfois il arrive que la *suite des temps* n'est pas mieux observée que la suite du récit ; ce qui a des inconvénients plus graves.

Les dix Livres de l'*Histoire des Francs* n'ont pas été rédigés d'un seul morceau. Ils paraissent des fragments de chroniques mis au bout les uns des autres à différentes reprises, sans plan arrêté. En effet, le Livre IV se termine par une récapitulation d'années qui ne se trouve dans aucun des suivants, et le Livre V commence par un prologue assez long ; indices d'une solution de continuité entre ce qui précède et ce qui vient après. — Les Livres V et VI ont donc été écrits plus tard (après 587, comme l'a remarqué M. Kries, car la mort du duc Rauching, arrivée cette année-là, y est mentionnée par anticipation) (2). — A la fin du Livre VI l'interruption est encore plus visible : l'*Explicit* est du genre de ceux qui font la clôture de tout un ouvrage (3), et il est suivi de la finale caractéristique : *Deo gratias*. En outre, le Livre suivant commence par ces mots : « Bien que j'aie le désir de *continuer* l'histoire que la série des Livres précédents *a laissée incomplète*, etc. » Cette dernière partie, depuis le Livre VII, a été évidemment composée ou du moins répandue postérieurement au reste,

(1) Liv. II, prologue.

(2) « *Quod in posterum digesturi sumus*, » V, 3.

(3) *Explicit liber sextus Georgii Florentis, sive Gregorii Turonensis episcopi.* — Les autres sont bien plus courts.

puisque Frédégaire et l'auteur de la *Geste des Francs*, en abrégeant ou en reproduisant Grégoire de Tours, se sont servis uniquement *des six premiers Livres* (1); et les plus anciens manuscrits de la Chronique ne contiennent rien non plus des quatre derniers, si ce n'est, à la fin du Livre IV, un fragment qui se trouve, dans les manuscrits plus récents, appartenir au Livre VII, par suite d'un remaniement ultérieur. — Toutes ces particularités sont les preuves d'une rédaction faite au fur et à mesure, et non suivie. Nous pouvons reconnaître encore que l'*Histoire des Francs* est restée inachevée, et que l'auteur, interrompu par une cause ou par une autre, ne lui a pas donné le poli de la dernière main (2). Le Livre X, en effet, a bien moins de chapitres que les précédents, et rien n'indique, comme dans les autres ouvrages de Grégoire, l'intention de finir (3). En outre, l'auteur a l'habitude de terminer ses Livres à la mort d'un prince (4); or, il se présentait ici l'occasion d'en faire autant : le récit cependant, au lieu de continuer jusqu'à la mort de Gontran, arrivée en 593, s'arrête brusquement en 591, bien que Grégoire ait eu connaissance de cette mort, dont il fait mention dans ses *Miracles de Saint Martin* (5). Le chroniqueur mourut lui-même très-peu de temps après, en 594. S'il a relaté dans ce Livre des Miracles de Saint Martin un fait arrivé en 593 et même d'autres postérieurs, c'est qu'il y travaillait encore dans ses derniers jours : mais on ne doit pas en conclure qu'il eût alors achevé son Histoire, car il écrivait à la fois divers ouvrages, allant de l'un à l'autre, et enregistrant successivement ce

(1) Frédégaire affirme même que l'ouvrage se termine là. *Hist. Franc. epitomata*, prologue.

(2) Peut-être ne l'eût-il pas fait quand même : car, dans ces temps où la plume courait sur un parchemin fort et dispendieux, on ne retouchait guère : c'était le premier jet qui restait.

(3) Abstraction doit être faite du dernier chapitre. V. ci-après, ch. v.

(4) V. liv. II, III, IV, VI, VIII.

(5) IV, 37.

qui lui en paraissait digne. Pour s'en convaincre plus sûrement, il suffit d'observer que ce Livre des Miracles, où est mentionnée la mort de Gontran, est cité dans la Préface du *De Gloria Confessorum* du même auteur : ce dernier traité aurait donc été composé encore plus tard que les Miracles de Saint Martin, écrits eux-mêmes après 593 ; or, il est impossible que Grégoire ait exécuté entièrement tant de travaux l'année même de sa mort (1).

Le style de l'*Histoire des Francs* est loin d'être aussi défectueux que sa composition. L'auteur trop modeste et des critiques trop superficiels ont contribué à le déprécier. Mais si on l'étudie, on y remarque en bien des endroits une couleur et une recherche d'effet se rattachant aux idées que Grégoire de Tours avait sur ses écrits et dont je parlais tout à l'heure. Ne confondons pas le style avec le langage. Chateaubriand a dit avec raison : « Grégoire, naïf dans ses pensées, barbare dans son langage, ne laisse pas que d'être *fleuri et rhétoricien dans son style* (2). » Et M. Thierry lui reconnaît surtout « l'art de mettre en scène et de peindre par le dialogue. » Cela ne s'accommode pas toujours avec les scrupules de la fidélité historique : aussi trouve-t-on dans le cours de l'ouvrage des *narrations* et des *discours*, qui sont artistement conduits, mais dont l'authenticité, quant au détail, est souvent compromise par cette recherche même (4). Par exemple, lorsque la reine Clotilde prêche la foi à son époux, elle lui adresse une longue et éloquente réfutation du paganisme *romain*, comme si le chef des Francs, tout récemment sorti des forêts du nord, eût jamais adoré Saturne, Jupiter, Junon, Mercure, dont elle lui montre

(1) V. sur les dates de ses diverses compositions le n° 83 de la *Préface* de Ruinart.

(2) *Génie du Christianisme.*

(3) *Récits des temps mérovingiens.* Préface.

(4) C'est encore un caractère romain. On se rappelle les harangues de Tite-Live et de ses successeurs.

le néant, ou appris Virgile, dont elle se sert pour le persuader (1). Quelques chapitres plus haut, l'auteur nous a dit que les Francs n'adoraient que *des images de forêts*, *d'oiseaux ou de bêtes sauvages* (2). Et ici même, il laisse voir que Clovis était attaché aux divinités germaines : car il nous le représente hésitant à reconnaître ce Dieu nouveau « parce qu'il n'est pas de la race divine » (celle de Thor ou d'Odin) (3), et regrettant que son fils n'ait pas été consacré au nom de *ses dieux*. Pour une princesse bourguignonne, la harangue est déjà bien romaine. Les paroles prêtées à Clovis invoquant le Dieu de son épouse, à Tolbiac, trahissent encore l'amplification (4) : aussi le bon sens général a-t-il traduit ce verbiage par une seule phrase, bien plus expressive.

Un point non moins utile à observer, relativement à la manière dont l'*Histoire des Francs* a été rédigée, c'est que *les citations y sont faites de mémoire*. L'auteur lui-même nous l'indique, lorsqu'il dit par exemple : « Nous avons lu les passions de ces martyrs, et nous allons en reproduire quelque chose (5). » Et encore lorsqu'il raconte des traits de saint Aignan, dont « les Gestes, dit-il, sont fidèlement conservés dans ma mémoire (6). » Mais ce qui achève de le démontrer, c'est que ses citations ne sont presque jamais littérales. Ainsi, dans les extraits de la Bible que l'auteur réunit pour combattre l'idolâtrie des Barbares (7), on trouve, comme le constate M. Bordier, plutôt le sens que le texte des livres hébreux. Il en est de même des versets de Job rappelés au sujet de Maurilion, évêque de Cahors, et de ceux des divers livres de la Bible où le fils de Chilpéric croit lire sa desti-

(1) II, 29.
(2) II, 10.
(3) Telle est la marque des héros dansla mythologie des peuples du nord.
(4) II, 30. V. aussi III, 7, et *passim*.
(5) II, 3.
(6) II, 7. Je suis ici la traduction de M. Bordier. Le texte porte : « *Gesta nobiscum fideliter retinentur.* »
(7) II, 10.

née (1). — Le vers de Virgile « *Apparent rari nantes in gurgite vasto* » est joint (inexactitude volontaire peut-être) à deux autres qui appartiennent à un passage différent, et il est donné comme parlant *du fleuve du Simoïs*, tandis qu'il y est clairement question de la mer (2). — Un discours de Saint Grégoire-le-Grand est transcrit tout au long comme pièce authentique : or, le même discours existe dans les œuvres de ce pape avec des différences, et le chroniqueur n'a dû le connaître que par le récit de son diacre qui l'avait entendu (3). — La lettre de condoléance que Saint Remi écrivit à Clovis à l'occasion de la mort de sa sœur Alboflède, et dont nous possédons le texte, est encore reproduite avec quelques variantes, légères il est vrai, dans le court passage qui lui est emprunté (4).

Avec un tel procédé, naturellement, ce n'est pas toujours dans les mots seuls que la citation est infidèle : ainsi, quand le chroniqueur retrace les cruautés d'Euric, roi des Visigoths, il s'appuie sur la lettre de Sidoine Apollinaire à l'évêque Basile ; cette lettre pourtant raconte les choses tout autrement (5). De même, quand il écrit : « Recherchez dans Orose ce qu'il dit des Carthaginois, etc., » il attribue à cet auteur un langage, qui, si nous recherchons en effet, se trouve lui être complétement étranger (6). — On trouvera encore d'autres exemples de même nature. Sans doute ils s'expliquent aisément chez Grégoire de Tours , mieux qu'ils ne s'expliqueraient chez un historien moderne. Je n'ai relevé cette particularité que pour faire sentir une fois de plus combien l'on se tromperait en attribuant au premier le rigoureux esprit qui doit distinguer le second.

(1) v, 43, 14.

(2) iv, 30. V. *Enéide*, livre i.

(3) x, 1. *Diaconus noster, qui aderat*, etc. V. les Œuvres de S. Grégoire le Grand, liv. ii, lettre 2.

(4) ii, 31. V. la lettre à l'appendice de l'édition de Ruinart.

(5) ii, 25. *Epistola, quæ hæc ita loquitur*. V. Sidoine, liv. vii, ep. 6.

(6) v, prologue. V. Orose, livre iv.

Il me reste un dernier caractère à signaler ici, parce que les éléments qui le font reconnaître se trouvent disséminés dans le cours de l'ouvrage : la géographie n'y est pas toujours exacte ; et cela devait être, si l'on songe au peu de relations qui unissait entre elles les diverses contrées. Nous avons vu que M. Jacobs avait été arrêté, dans son travail sur ce sujet, par des obscurités et des contradictions. Il nous dit encore : « Grégoire de Tours, qui n'est pas très-conséquent avec lui-même, place la Septimanie tantôt en Gaule, tantôt à côté (1). » En effet, après avoir fait marcher Gontran à la conquête de cette province « comprise *dans l'enceinte des Gaules* (2), » deux chapitres plus loin il met ces paroles dans la bouche du même prince : « Emparez-vous d'abord de la Septimanie, qui est *voisine des Gaules.* » (3) — Dans un autre endroit, deux fugitifs, allant de Trèves à Reims, traversent la *Moselle*, lorsqu'au contraire c'est la *Meuse*, comme l'observe Valois (4), qui a dû se trouver sur leur passage ; et tous les manuscrits portent bien *Mosellam.* Une note de Ruinart objecte qu'ils n'ont pas dû suivre la ligne droite : mais, d'après le texte, ils arrivèrent à Reims la troisième nuit après avoir passé le fleuve en question ; et, privés de leurs chevaux, ils avaient marché à pied, s'arrêtant souvent et se cachant dans une forêt. Or, de la Moselle à Reims, il y a environ *trente-cinq lieues*, distance impossible à franchir aussi vite en cheminant de cette manière. Il s'agirait donc bien plutôt de la Meuse, qui est à peu près moitié moins éloignée de Reims.

On concevrait encore que le duc Gondebaud, en quittant la ville de Bordeaux, située sur la rive gauche de la Garonne, eût *traversé ce fleuve*, comme le dit l'*Histoire des Francs*, pour se diriger *vers Saint-Bertrand de Comminges*, dans les

(1) *Géographie de Grégoire de Tours*, p. 129.
(2) VIII, 28. *Quæ infra Galliarum terminum habetur.*
(3) VIII, 30. *Quæ Galliis est propinqua.*
(4) *Notitia Galliarum.* V. *Hist. des Francs*, III, 15.

Pyrénées (1) : il a pu prendre une route détournée. Mais l'abbé de Saint-Louvent, parti de Ponthion, près de Vitry, *pour retourner en Gévaudan,* nous est donné comme se dirigeant *vers la rivière de l'Aisne*, ce qui est le chemin diamétralement opposé (2).

Quand le chroniqueur rapporte que les Francs, venus de la Pannonie, *franchirent le Rhin et passèrent en Thuringe,* il semble peu au fait de la situation respective de ces pays, puisqu'ils sont tous les deux du même côté du fleuve (3). Aussi a-t-on cherché à ce passage une foule d'explications : on a voulu voir dans *Thoringiam* et *Thoringorum* (*terminus*) le pays de *Tongres*, en Belgique, afin de placer d'une manière plus vraisemblable le fameux *castrum Dispargum* de Clodion. Mais cette lecture est en opposition avec tous les manuscrits , et aussi avec Frédégaire et la *Geste des Francs* qui ont reproduit Grégoire de Tours. « On ne peut en cette occasion et dans d'autres, dit l'abbé de Camps, sauver l'auteur du juste reproche d'avoir ignoré la géographie (4). » Ajoutons que ce reproche n'en est pas un : c'est un avertissement de se tenir en garde contre la partie géographique du texte.

Avec ces données générales, dont l'ensemble promet une histoire plus attrayante que fidèle, on peut entrer dans l'examen détaillé de la Chronique. Il se présente, pour cette étude, une division plus claire et plus importante que celle qui peut être fournie par les dix Livres ou par les diverses époques de la rédaction : elle repose sur *les sources* auxquelles l'auteur a puisé; et c'est là le fond même de notre sujet, puisqu'il s'agit de décomposer les éléments du texte pour en déterminer l'autorité.

L'*Histoire des Francs* se trouve partagée de la sorte en

(1) VII, 34.
(2) VI, 37.
(3) II, 9.
(4) *Mss. De Camps*, n° 96, page 57.

trois grandes parties, dont la délimitation s'établira à mesure. Bien que d'une étendue inégale, elles se suivent d'une façon distincte et sans interrompre l'ordre du récit.

Le première est tirée de *divers documents écrits*.

La seconde est empruntée *à la tradition*.

La troisième embrasse la période *contemporaine de l'auteur*.

CHAPITRE II

PREMIÈRE PARTIE DE L'HISTOIRE DES FRANCS

TIRÉE DE DOCUMENTS ÉCRITS

Personne, sans doute, n'ira chercher dans Grégoire de Tours l'histoire des temps anciens. La partie de sa chronique qui les concerne n'a donc qu'un intérêt secondaire : à ses propres yeux, elle ne devait être qu'un hors-d'œuvre, une entrée en matières, et, comme il le dit, un résumé chronologique. Il faut néanmoins l'examiner pour être complet. Les critiques qu'elle nous donnera lieu de faire, si elles ne servent pas à l'éclaircissement d'une question quelconque, auront du moins une portée réversible dans une certaine mesure sur le reste de l'ouvrage. Je ne prétends pas dire que la suite devra être défectueuse parce que le commencement le sera : Grégoire de Tours était, comme la plupart de ses contemporains, dans une condition d'impuissance particulière pour bien connaître la période ancienne ; et il eut au moins le mérite de recueillir les opinions répandues autour de lui, opinions toujours curieuses, sinon fondées. Mais il est bon d'observer sa *manière* dans cette première partie, pour la mieux juger dans les suivantes.

La composition du Livre I de l'Histoire des Francs nous est indiquée, jusqu'à un certain point, par l'auteur lui-même. C'est un abrégé à gros traits, qu'il a tiré principalement de la Bible, des chroniques d'Eusèbe de Césarée, de

saint Jérôme, d'Orose, de Sulpice Sévère (seuls ouvrages historiques, ou à peu près, qui fussent à sa portée), et de plusieurs documents apocryphes, auxquels se mêlent bientôt quelques traditions. Le manque d'exactitude et de discernement qui, de l'aveu de tous, distingue cette compilation, se reconnaît sans peine : naturellement, c'est en partie le fait des auteurs suivis par Grégoire. Il est vrai aussi que, dans ce Livre le chroniqueur se propose spécialement « le calcul de l'âge du monde et le compte complet des années écoulées depuis la création (1). » Toutefois, ce point qu'il veut éclaircir est, comme on le verra, celui sur lequel il s'égare le plus.

Dans le résumé de l'histoire des Hébreux qui embrasse les quinze premiers chapitres, on rencontre déjà, mêlées au compte des générations et aux faits les plus saillants de la Bible, quelques assertions hasardées. Les détails sur Babylone qu'il donne d'après Orose (2), sont assez suspects : entre autres, les quatre cent soixante-dix stades de tour qu'il attribue à cette ville se réduisent, dans Quinte-Curce, à trois cent soixante-huit (3). Le passage de Sulpice Sévère qu'il cite à propos du sacrifice d'Abraham, et qu'il appuie sur une tradition répandue à Jérusalem, ne se retrouve dans aucun des livres de cet auteur. — Au sujet du Nil et de la mer Rouge, il entre dans une digression reposant sur les récits des voyageurs de son temps (4). Malgré la valeur que semblerait avoir une pareille source, il se trompe gravement sur le cours du Nil, qu'il fait venir *de l'Orient* et couler *à l'Occident vers la mer Rouge*. Les pyramides sont pour lui *les greniers de Joseph* : et cette idée, qu'on retrouve chez des écrivains arabes, semble basée, selon M. Letronne, sur une fausse étymologie tirée du mot grec πύρος, *froment;*

(1) Liv. I, prologue.
(2) Ch. 6. V. Orose, II, 7. (*Histoire du monde.*)
(3) Quinte-Curce, V, 1.
(4) Ch. 10. *Multi locorum perlustratores... dicunt.*

mais il est à croire que Grégoire de Tours la doit simplement à quelqu'un des voyageurs dont il parle. Il se laisse dire également par eux, et il tient pour indubitable, que *les sillons tracés par les chars de Pharaon se distinguent encore au fond de la mer*. Puis il établit une comparaison entre les *divisions* de la mer Rouge et les différentes conditions de ce monde « qu'on appelle au figuré une mer. » Ce rapprochement, quelque peu obscur, résulte, ce me semble, d'un mot mal compris : pour expliquer cette parole du psaume « *Divisit mare Rubrum in divisiones* » (1), il faut, selon le chroniqueur, avoir recours au sens figuré, la mer Rouge n'ayant point dû être coupée par plusieurs chemins ; et c'est ce qui amène sa comparaison. Le texte signifie que la mer fut divisée *en parts distinctes*, et cela n'implique point plusieurs chemins. D'autres fois Grégoire est mieux inspiré en expliquant des figures de la Bible, par exemple lorsqu'il voit dans l'arche flottant à travers les écueils l'image de l'Eglise (2). Mais, par moments, il ne semble pas initié aux ouvrages des Pères : plus loin, en effet, il reproduit sur Saint Jean une fausse opinion que Tertullien et beaucoup d'autres avaient déjà réfutée (3). Dans les nombreux passages de la Bible qui émaillent cette partie du Livre, il ne s'astreint pas toujours à la lettre : il cite de mémoire, selon le procédé que nous avons déjà fait remarquer (4).

Quant à l'histoire profane, Grégoire de Tours ne donne qu'une nomenclature des princes de divers pays, « afin, dit-il, de ne pas sembler connaître uniquement le peuple hébreu (5). » Il serait inutile d'en relever les inexactitudes : ainsi, après Servius, sixième roi des Romains, il fait venir *l'empereur Jules César*, puis *l'empereur Octavien* appelé

(1) Psaume 135, v. 13,
(2) Ch. 4.
(3) Ch. 24.
(4) page 28.
(5) Ch. 16.

Auguste. « Nous avons vérifié avec toute certitude, ajoute-t-il, que la cité de Lyon fut fondée la dix-neuvième année du règne de ce prince (1) » c'est-à-dire la onzième avant notre ère. Et néanmoins le témoignage de Dion nous apprend, comme Valois l'a observé le premier (2), que la fondation de cette ville est due à Lucius Plancus, et qu'elle eut lieu sur un ordre du sénat, en l'an 43 avant Jésus-Christ. On voit que les certitudes mêmes du chroniqueur ne sont pas toujours une garantie.

Les faits qu'il rapporte ensuite sur Joseph d'Arimathie et l'apôtre Saint Jacques (3), sont empruntés à l'*Evangile de Nicodème* ou à quelque autre *ejusdem farinæ*, selon le mot de Ruinart, puis aux *Gestes de Pilate*, qu'il cite lui-même. Ces livres avaient encore un certain cours de son temps : cependant ils avaient été déclarés apocryphes par le pape Gélase, en 494. « Jacques le Juste, dit Grégoire, est appelé frère du Seigneur, parce qu'il était fils de Joseph, mais d'une autre femme que Marie. » Cette explication, inconciliable avec l'Evangile puisque la mère de Jacques vivait encore au moment de la Passion, était assez populaire, il paraît, bien qu'elle eût été déjà réfutée par saint Jérôme. Il est reconnu aujourd'hui que la qualité de *frater* était appliquée aux cousins germains aussi bien qu'aux frères. Ce passage manque, du reste, dans un des plus anciens manuscrits de l'*Histoire des Francs* (4). — Au sujet d'Hérode Agrippa, le chroniqueur tombe dans une légère méprise, en racontant qu'il se donna lui-même le coup de la mort; ce qui arriva, comme le rapporte l'historien juif Josèphe, à Hérode Ascalonite (5).

Mais c'est avec son propre texte que Grégoire de Tours

(1) Ch. 17.
(2) V. *Notitia Galliarum*, d'Adrien de Valois.
(3) Ch. 20, 21.
(4) Celui que Ruinart appelle *Mss. de Royaumont*.
(5) *De bello Judaico*, liv. II.

semble n'être pas assez conséquent, lorsqu'après avoir parlé du martyre de Saint Irénée, il mentionne, *comme postérieur*, celui de quarante-huit autres personnages immolés dans la même ville (1). En effet, dans son traité *De Gloria Martyrum*, il donne les noms de ces personnages (bien qu'il en annonce quarante-huit, il n'en désigne que quarante-cinq) : or, il se trouve parmi eux l'évêque Saint Pothin, *prédécesseur du même Saint Irénée* (2). Ils furent donc martyrisés avant ce dernier, et même avant son arrivée à Lyon, puisqu'il y fut envoyé par Saint Polycarpe, disciple de l'apôtre Saint Jean, *pour succéder à l'évêque Pothin* (3). On ne s'explique pas bien ce désaccord chez le chroniqueur, qui pourtant se déclare au fait des récits de ces *passions* (4).

J'effleure ici une question célèbre, qui récemment encore a ému la science et la polémique. Il n'entre point dans mon plan de traiter de l'*apostolicité des Eglises en Gaule*. Je dois m'occuper seulement du passage de l'*Histoire des Francs* qui se rattache à ce sujet controversé. Je lis : (5) « A la même époque (sous l'empereur Dèce) sept hommes ordonnés évêques furent envoyés pour prêcher dans les Gaules, comme le rapporte l'Histoire de la passion du Saint martyr Saturnin ; elle dit en effet : Sous le consulat de Décius et de Gratus (en 251), d'après le fidèle souvenir qu'on en conserve, la ville de Toulouse possédait déjà (6) son premier et son grand évêque Saturnin. Ces missionnaires des Gaules furent chez

(1) Ch. 27.

(2) *De Glor. Mart.*, ch. 49.

(3) Ch. 27.

(4) Ch. 26, fin. V. les Actes des martyrs de Lyon, dans les *Acta martyrum sincera*, de Ruinart.

(5) Ch. 28.

(6) Le texte porte *habere cœperat*, c'est-à-dire littéralement *avait déjà commencé à posséder*. Ruinart, néanmoins, a compris *commença à posséder*, et il a assigné l'an 251 à l'ordination du Pontife. Grégoire n'indique pas qu'il ait cru cette date précisée par la phrase des *Actes* S. Saturnin.

les Tourangeaux l'évêque Gatien, chez les Arlésiens l'évêque Trophime, à Narbonne l'évêque Paul, à Toulouse l'évêque Saturnin, chez les Parisiens l'évêque Denis, chez les Arvernes l'évêque Austremoine, chez les Limousins l'évêque Martial. » Les Actes cités indiquent l'époque où Saturnin se trouvait à Toulouse, mais *ils sont muets sur la date de l'épiscopat des six autres* (1). Grégoire a donc déduit cette date de la simultanéité qu'il attribue à leur mission et à celle de Saturnin. Néanmoins, dans son *De Gloria Martyrum*, il nous donne Saint Saturnin comme « ordonné par les *disciples des Apôtres* (2), » ce qui nous reporterait bien au-delà du milieu du IIIe siècle.— Je ne discute pas le fait, je me borne à constater la différence de version. — Pareillement, il nous présente celui qui prêcha le premier la foi à Bourges (Saint Ursin) comme *disciple des sept missionnaires* envoyés sous l'empereur Dèce (3), et il déclare dans un autre endroit ce même Saint Ursin ordonné, lui aussi, par les *disciples des Apôtres* (4). On m'objectera peut-être, après Ruinart, que la dénomination de *discipuli apostolorum* ne doit pas être prise à la lettre, et qu'il faut entendre par là tous ceux qui professaient la foi disséminée par les Apôtres. Mais Grégoire de Tours lui-même, avec beaucoup d'autres, semble voir dans cette qualité un caractère spécial et distinctif, applicable seulement à quelques-uns des Saints dont il raconte la vie. Pourquoi, ensuite, ne pas prendre un mot avec son sens propre et naturel, avant de lui chercher une acception figurée et élastique? Le savant Bénédictin prétend aussi que le chroniqueur, aux deux endroits où il parle de l'évêque de Bourges, a pu avoir en vue deux personnages différents : dans le *De Gloria Confessorum*, Saint Ursin, qui aurait été ordonné en effet par les disciples des Apôtres, et

(1) V. *Acta Martyrum sincera*, de Ruinart, p. 109.
(2) Ch. 48.
(3) *Hist.* I, 29.
(4) *De Glor. Confessorum*, ch. 80.

dans l'*Histoire des Francs* un second évêque postérieur, probablement Sénicien (1). — Mais comment ce second évêque aurait-il trouvé *un pays neuf, sans croyants, sans maison pour l'exercice du culte* (2), si son prédécesseur avait déjà « *constitué* et *gouverné* l'Eglise de Bourges (3)? » Selon Ruinart, le chroniqueur nous apprend lui-même que la foi s'était éteinte depuis la mort du premier évêque. — Cette explication n'a que deux torts : 1° elle indique entre les deux évêques supposés un intervalle assez considérable pour faire remonter le premier au temps des *disciples des Apôtres*, ce qui détruit l'objection touchant l'improbabilité du sens propre de *discipuli apostolorum ;* 2° elle prête à Grégoire (méprise qui m'a étonné) une chose qu'il n'a point dite. Voici le passage auquel Ruinart fait allusion ; il m'a fallu, pour le reconnaître, y regarder à deux fois : « Saint Ursin étant mort fut déposé dans le lieu de sépulture ordinaire, car ce peuple ne savait pas encore tout le respect que méritent les pontifes du Seigneur. Il arriva que plus tard ce terrain fut planté de vigne, et qu'on oublia le premier pontife de la ville, jusqu'au temps où Probien monta sur le siége épiscopal... » Saint Ursin apparut alors à un abbé du lieu et lui découvrit l'endroit où reposait son corps (4). — Évidemment, il n'est point question ici de l'extinction de la foi chrétienne, qui aurait duré, à ce compte, *jusqu'en* 550, année où Probien succéda à Désidérat, évêque de Bourges. Il s'agit donc bien du même personnage dans les deux textes de Grégoire de Tours, et l'on nierait difficilement que la contradiction existe.

Les Actes de Saint Saturnin, cités par le chroniqueur, ne contiennent pas non plus la prière qu'il lui met dans la bouche à ses derniers moments : « ... Que jamais cette ville

(1) Préface, n° 61.
(2) *Hist.* I, 29.
(3) *Glor. Confessorum*, ch. 80.
(4) *Glor. Conf.*, ch. 80.

n'obtienne d'avoir un de ses citoyens pour évêque (1). » Il l'a empruntée, selon toute apparence, à une tradition populaire. Hilduin, abbé de Saint-Denis, qui écrivait au commencement du IXe siècle, nous confirme en effet que les versions de Grégoire au sujet de Saint Saturnin et des six autres évêques ne concordaient, pour les époques, avec aucune des *Vies* ou des *Passions* connues, et qu'elles reposaient seulement sur des on-dit qu'il avait recueillis. « Il faut pardonner, ajoute-t-il, à la simplicité de ce saint homme, qui, ayant cru bien des choses autrement que la vérité le voulait, les a mises en écrit sans mauvaise intention (2). »

Le martyre de Saint Corneille, placé durant la persécution de Valérien (3), eut lieu en 252, sous le règne de Dèce (4). — Mais je ne veux pas suivre le chroniqueur dans toutes les assertions qui remplissent ce premier Livre, où, je le répète, on ne va point chercher l'histoire. Les faits qu'il avance sur l'irruption de Chrocus, roi des Allemands, sur la persécution de Dioclétien, sur les empereurs qui suivirent, seraient sujets à plus d'une critique. Il les emprunte, d'ailleurs, toujours aux mêmes sources. La Chronique d'Eusèbe le conduit jusqu'à la vingt-unième année du règne de Constantin (5), celle de Saint Jérôme jusqu'à la mort de Valens, (6), celle d'Orose jusqu'à la chute du tyran Maxime (7). Il y joint des traditions et des Vies de Saints, par exemple une légende de Saint Hilaire de Poitiers, dont il déclare lui-même s'être servi (8).

Dans la série des évêques de Clermont, que plusieurs manuscrits, il est vrai, ne renferment pas, il se présente

(1) *Hist.*, I, 28.
(2) *Aréopagitique*, recueil de *Surius*, 9 octobre.
(3) Ch. 30.
(4) *Pontificalis Bucherianus*, cité par Ruinart.
(5) Ch. 34.
(6) Ch. 37.
(7) Ch. 38.
(8) Ch. 36.

une irrégularité qui ne peut s'expliquer que par une altération du texte (1). A Austremoine, premier évêque, Grégoire fait succéder, les uns après les autres : *Urbicus*, *Legonus*, *Illidius* ou Allyre, puis *Népotien*. Ce dernier est donc le cinquième qui occupa le siége de Clermont : néanmoins il est appelé *quartus episcopus* (2). Et ce n'est pas là, comme on pourrait le croire, un chiffre mis par mégarde pour un autre. Car, en poursuivant la série hors du Livre I, nous rencontrons le huitième évêque, Rustic, nommé *septième* (3); celui qui vint après, Namatius, nommé *huitième* (4), et ainsi de suite. C'est donc une différence de compte réelle et fixe.

Le récit de la mort et des funérailles de Saint Martin termine le Livre I. La date véritable de cet événement a été l'objet d'une foule de dissertations d'où l'on ne peut guère tirer de conclusion sûre, à cause des contradictions multiples qui se présentent à ce sujet entre les divers auteurs (5). Pour ce qui est de Grégoire de Tours, il est avec lui-même dans un grand désaccord : après l'avoir placé *à l'année du consulat d'Atticus et de Cœsarius* (397), il le met, dans le même chapitre, 412 *ans après la Passion du Seigneur* (6). Comme il compte le plus souvent les années en partant de la mort de Saint Martin, cette indécision rend tout à fait inextricable la chronologie de ce premier Livre, qui sans cela est déjà un dédale. M'y engager serait peine inutile : je vais simplement tracer un tableau des résultats impossibles et inconciliables auxquels arrivent les calculs du chroniqueur. Les manuscrits varient sur la plupart des chiffres ; mais aucun ne les donne de manière à enlever la contradiction.

(1) V. ch. 39, 40, 41, 42.
(2) Ch. 41.
(3) II, 13.
(4) II, 15.
(5) V. notamment Scaliger, *De Emendatione temporum*, liv. VI; Antelmius, *De morte S. Martini*; Lecointe, *Annal.*, I, an 398.
(6) Ch. 43.

Je me conforme aux leçons généralement adoptées par les éditeurs.

Il est compté, à la fin du Livre :

Du commencement du monde à la mort de Saint Martin.	5546 ans.

Dans le cours du Livre :

De la Création à Noé.	1242
De Noé à Abraham.	942
D'Abraham à la sortie d'Égypte.	462
De la sortie d'Égypte à la construction du temple de Salomon.	480
De David à la captivité de Babylone.	361
De la captivité à la Passion de Jésus-Christ. .	668
De la Passion à la mort de Saint Martin. . . .	412
Total.	4567
Si on considère comme étant comptées deux fois, dans cette somme, les années comprises dans le règne de David et dans celui de Salomon *jusqu'à la construction du Temple*, il faut en retrancher.	62
Reste.	4505
Si on adopte la première date assignée par le chroniqueur à la mort de Saint Martin (397), on a, depuis la Passion jusqu'à cette mort (en retranchant les 33 ans de la vie de Jésus-Christ), 364 au lieu de 412 ; différence.	48
Ce qui réduit le total à.	4457 ans.

Aucune de ces sommes, on le voit, ne peut concorder avec la première. Dût-on diminuer celle-ci de mille, dans la pensée que l'écrivain a voulu mettre 4546, les différences seraient encore considérables ; et l'on ne pourrait guère voir ici le résultat de chiffres mal tracés ou mal lus par les copistes, car les nombres, dans les plus vieux manuscrits de

l'*Histoire des Francs*, sont exprimés en toutes lettres. Néanmoins il ne faudrait pas exagérer l'importance de ces contradictions chronologiques, qui se retrouvent dans beaucoup d'anciens chroniqueurs, et qui au fond n'ébranlent point le corps du récit.

A partir du Livre II, la Chronique prend un nouvel aspect : nous sortons de l'histoire ancienne, le caractère de résumé disparaît, et l'intérêt augmente en même temps que les détails. Bien que l'auteur annonce, dans le Prologue, que « parvenu jusque-là au moyen des histoires qu'il a citées, il va raconter, avec l'aide de Dieu, les événements arrivés depuis, » j'ai cru devoir rattacher la bonne moitié de ce Livre à la *première partie* de l'*Histoire des Francs*, à celle qui est tirée d'autres ouvrages. En effet, si Grégoire de Tours ne suit plus positivement quelque ancienne chronique, il continue à enrichir son texte d'un grand nombre de citations ou de documents transcrits, et il n'en est pas encore réduit à son propre fonds. La tradition se mêle à son récit, comme déjà dans le Livre précédent; mais elle n'a toujours qu'une place secondaire.

Sans m'occuper ici des particularités racontées sur l'évêque Saint Brice, l'un des prédécesseurs de Grégoire sur le siége de Tours, je regarde ce qui est dit des Vandales et de leur royaume. Le chroniqueur ne pouvait avoir sur eux les mêmes connaissances que sur les Francs : néanmoins, il est curieux de montrer jusqu'à quel point les versions qu'il recueille peuvent l'induire en erreur. Qui ne se rappelle que ce fut le trop célèbre Genséric qui, appelé par le comte romain Boniface, conduisit son peuple d'Espagne en Afrique et l'y établit (1)? (429). L'*Histoire des Francs* place cette migration *sous le roi Trasamond*, troisième successeur de Genséric, vivant près d'un siècle après (496-523); et en même temps elle en attribue la cause aux *Allemands*,

(1) V., entre autres, Jornandès. D. Bouquet, II, p. 27.

qui auraient poursuivi les Vandales jusqu'à *Traducta* ; après quoi ceux-ci auraient passé la mer (1). — Cette ville est la *Julia traducta* qui se trouvait sur le détroit de Gibraltar, aujourd'hui *Tarifa* : Ruinart semble indécis, et parle de *Tanger*, ville d'Afrique appelée autrefois du même nom ; cependant le sens de ce passage même, qui veut que la localité en question soit sur la côte européenne, aurait dû lui interdire même le doute. — Quant aux *Allemands*, il s'agit des *Suèves*, dont le chroniqueur dit un peu plus haut : « Les Suèves, c'est-à-dire les Allemands (2). » C'est la partie prise pour le tout : les Suèves, qui avaient passé en Gaule, puis en Espagne, étaient de la *race germaine*, mais non de la *confédération allemande*. Quelques Suèves seulement s'unirent à celle-ci au ve siècle, et ils demeurèrent dans le pays qui prit d'eux le nom de *Souabe*. — Le combat singulier qui eut lieu, au nom des deux nations, entre un Suève et un Vandale, est encore placé sous le règne de Trasamond, quoiqu'il ait eu lieu sous Genséric (3). Du reste, le nom même de ce dernier est omis, ainsi que celui de son second successeur *Gontamond*. La série entière des princes Vandales est altérée de la manière suivante :

1. Gundéric.
2. Trasamond.
3. Hunéric.
4. Childéric.
5. Gélésimir.

Au lieu de :

1. Gundéric.
2. Genséric.
3. Hunéric.
4. Gontamond.

(1) Ch. 2.
(2) *Suevi, id est Alamanni*, ch. 2.
(3) V. Ruinart, *Hist. persec. Vandalicæ*.

5. Trasamond.
6. Childéric (ou Hildéric).
7. Gélésimir.

En outre, ce dernier arriva au trône au moyen de l'usurpation, en expulsant son prédécesseur; et ainsi, il ne lui succéda point à sa mort comme le dit l'*Histoire des Francs* (1).

Grégoire ne semble avoir sur tous ces faits d'autres données que celles qui lui ont été fournies par les *Passions* de quelques martyrs d'Afrique : il les cite lui-même, et il reproduit une longue lettre de l'évêque de Carthage, Saint Eugène, exhortant ses fidèles à la constance en termes touchants (2). Un peu plus loin, passant à l'invasion des Huns, il parle assez longuement de l'évêque de Tongres, *Aravatius* ou Saint Servais, et de celui d'Orléans, Saint Aignan (3): les détails sur ce sujet paraissent donc lui être venus, au moins en partie, des Vies de ces deux Saints, comme aussi des écrits de Sidoine Apollinaire (4). En effet, Ruinart eut l'occasion de reconnaître dans un manuscrit mérovingien une *Vie de Saint Servais* contenant toute la narration de Grégoire de Tours, mais *plus au long* (5); et pour Saint Aignan, le chroniqueur nous apprend lui-même que « les gestes de ce saint homme sont fidèlement conservés dans sa mémoire (6). »

(1) V. *Procope*; *Jornandès* ; D. Bouquet, II, 21 et suiv.
(2) Ch. 3.
(3) Ch. 5, 7.
(4) V. *Lettres de Sidoine*, VIII, 15.
(5) V. Note de Ruinart au ch. 5.
(6) Ch. 7. Le roi des Goths qui s'était joint au patrice Aétius pour combattre Attila, est appelé ici *Theodorus*, et ce nom ne se retrouve nulle part sous cette forme : cependant il se rapproche de celle qui lui est donnée dans Sidoine (*Theodoris*). Il est écrit ailleurs *Theodoricus*; dans une inscription dont Ruinart a illustré son édition, *Teudere*. Il serait difficile, par conséquent, de rien affirmer de précis sur un de ces noms barbares qui se transformaient sans cesse suivant les temps et les lieux.

Après être descendu jusqu'à la chute du royaume des Vandales, en 534, puis ensuite à la mort du roi des Goths Thorismod, en 453 (bien qu'il dise avoir *décrit dans leur ordre* les faits qui précèdent) (1), le chroniqueur remonte aux premières apparitions des Francs. C'est à ce propos qu'il nous donne ces fragments assez considérables de deux auteurs que nous ne connaissons que par lui : *Sulpice Alexandre*, de l'*Histoire* duquel il cite les troisième et quatrième Livres (2), et *Renatus Frigeridus*, dont il a déjà reproduit, au sujet d'Aétius, un passage pris, dit-il, dans le *douzième Livre de ses Histoires* (3). Tous deux étaient évidemment, comme le montrent les expressions dont ils se servent (4), des écrivains romains, et peut-être des historiographes impériaux. Toutefois, il faut bien le dire, avec le procédé habituel de Grégoire de Tours, nous ne pouvons avoir la certitude que ces extraits soient retranscrits fidèlement ; d'autant plus qu'en cet endroit même il ajoute une citation d'Orose où il applique improprement à Stilicon ce qui est dit des Vandales et d'autres barbares (5). On doit reconnaître aussi que, dans sa digression sur les origines des Francs, il n'use pas d'une critique assez judicieuse. Non-seulement il rapporte de ces auteurs, comme l'observe M. Kries (6), les divers passages qui contiennent simplement le *nom* des Francs, sans chercher à les coudre ensemble, à les accorder ou à en tirer une conclusion quelconque ; mais il enregistre indistinctement tout ce qu'il a entendu dire sur ce sujet si obscur et si controversé, en l'indiquant lui-même par les mots *tradunt*, *ferunt*, etc. Ce sont de vagues notions, qu'on doit lui savoir gré, assurément,

(1) Ch. 8.
(2) Ch. 9.
(3) Ch. 8.
(4) *Divus Honorius*, *status publicus*, etc.
(5) V. Orose, VII, 28.
(6) *De Gregorii vita et scriptis*, p. 54.

d'avoir recueillies, mais qui, en définitive et de son propre aveu, ne sont que de simples bruits. On peut d'autant moins se fier à cet endroit du texte que les Francs y sont représentés successivement : en Pannonie, sur les bords du Rhin, passant ce fleuve et néanmoins se trouvant encore en Thuringe (1), puis *se créant des rois dans ce pays*. La loi Salique, dont la rédaction coïncide avec l'organisation de la royauté chez les Francs, fut faite, comme la science de nos jours l'a démontré, lorsque cette nation occupait le pays qui forme actuellement le *Hainaut*, vers le commencement du ve siècle (2) : ses rois n'ont donc pu être créés sur la rive droite du Rhin, et Clodion, qui fut postérieur à cette organisation, n'a pu habiter en Thuringe. D'ailleurs, si la création de la royauté eut lieu dans la Thuringe conformément à la version qu'il enregistre — et qu'il semble même adopter, puisqu'il ajoute, assez obscurément : « C'est ce qui fut prouvé plus tard par les victoires de Clovis», — pourquoi le chroniqueur se demande-t-il, en commençant, si les Francs avaient des *rois*, ou des *ducs*, ou des *vice-rois* ? Ces distinctions me paraissent reposer sur les termes différents employés par Sulpice Alexandre (*duces*, *regales*, *subreguli*, *reges*) ; termes qui au fond signifient tous de simples *chefs* barbares, auxquels les Romains donnaient tantôt un nom, tantôt un autre. En prenant chacun d'eux pour une dignité différente, Grégoire de Tours s'engage dans un faux sens qui l'entraîne trop loin. — Quant à l'origine troyenne des Francs, s'il n'a pas relaté cette fable avec les autres, c'est vraisemblablement parce qu'elle n'était pas encore répandue de son temps : en effet, le plus ancien texte qui la renferme est la Chronique de Frédégaire, ou l'*Abrégé de l'Histoire des Francs* fait au VIIe siècle (3). Grégoire l'aurait insérée certainement s'il l'eût connue, puisqu'il prend à tâche de réunir

(1) V. ci-dessus, p. 26.
(2) Cours de M. Tardif, à l'Ecole des Chartes.
(3) *Frédégaire*, ch. 9.

tout ce qu'il trouve sur ce sujet. Elle dut éclore peu après le moment où il écrivait, sous le souffle de l'influence virgilienne et à la faveur de l'oubli qui séparait déjà les Francs eux-mêmes de leur berceau; puis elle aura gagné peu à peu du terrain et de la consistance, jusqu'au jour où elle devint la frénésie de tous les chroniqueurs.

On peut reconnaître que, depuis cet endroit jusqu'à l'avénement de Clovis (1), Grégoire de Tours use encore de certains documents, dont la nature nous échappe et qui, dans son récit, cèdent de plus en plus la place aux traditions. En effet, si l'on met à part les faits qui concernent les Vies de plusieurs saints ou évêques, — faits qui ont pu être tirés de leurs biographies ou de sources locales à portée de l'auteur (2), — le reste se réduit à peu de chose dans cet intervalle. Après avoir parlé de l'empereur Avitus, auquel il donne pour successeur *Marcien* au lieu de *Majorien* (3), Grégoire insère un chapitre dont la singularité a déjà frappé l'attention. « Plus empreint de poésie que d'histoire, dit M. Bordier (4), il semble emprunté à quelque chant national des Francs. » C'est celui où sont racontés l'exil de Childéric, son retour, le partage du pouvoir avec Egidius, et la réception de la reine Basine. Complétement isolé dans le texte, il a tout à fait le caractère d'un morceau détaché, et la phrase qui le termine celui d'une finale de légende ou de poème primitif : « Elle enfanta un fils qu'elle appela du nom de Clovis; celui-là fut grand, et fort dans les com-

(1) Ch. 27.

(2) Presque tous les personnages de ce genre sur lesquels la Chronique donne des détails appartiennent aux églises de Clermont et de Tours, qui furent les deux patries de l'auteur, l'une avant son épiscopat, l'autre après; et c'est ce qui prête parfois au récit l'aspect d'une histoire toute locale. On sait, d'un autre côté, que la plupart des Vies de saints étaient écrites dès cette époque.

(3) Ch. 11.

(4) Tome I, p. 72.

bats (1). » Le chroniqueur, effectivement, n'arrive à parler de Clovis que quinze chapitres plus loin; et l'origine attribuée à ce fragment par M. Bordier est d'autant plus vraisemblable qu'elle est d'accord avec le procédé de compilation de l'auteur, et commune à d'autres passages de l'*Histoire des Francs* (2). Il y a donc ici un élément fabuleux, et le fonds de vérité historique est fort difficile à démêler. Tacite nous dit des Germains : *Dans une nation si nombreuse, on ne voit presque jamais d'adultère ; le châtiment en est immédiat, et l'époux a le droit de l'exercer. Pour l'oubli de la pudeur, il n'est point de rémission* (3). » Childéric, s'il avait été chassé une première fois pour des crimes de cette nature, aurait probablement encouru, par la récidive, un sort analogue. On n'a, du reste, qu'à se reporter aux sérieuses objections émises par l'abbé de Camps touchant cette soumission d'un peuple aussi indépendant que les Francs à un administrateur romain, puis sur cette royauté indivise de Childéric et d'Egidius, et aussi sur l'adultère de la reine de Thuringe ; objections qu'il serait trop long de reproduire ici (4). Je me bornerai à rappeler que le berceau des princes francs a été enveloppé de ces nuages et de ces fictions étranges que la tradition poétique se plaît à accumuler autour des héros, pour augmenter leur prestige par le mystère : on en a une preuve bien connue dans la fable recueillie par Frédégaire (5), qui fait de Mérovée le fruit merveilleux d'un monstre marin et de l'épouse de Clodion. Il n'y a donc rien que de très-naturel à ce qu'une origine romanesque ait été prêtée à Clovis : je dis romanesque seulement, parce que l'aventure de

(1) Ch. 12.

(2) V. notamment au liv. III, ch. 7, un récit ayant trait à d'antiques dissensions entre peuples germains, que le chroniqueur n'a rapportées nulle part; au liv. IV, ch. 14, un autre dans le même genre.

(3) Tacite, *De Morib. Germ.*, 19.

(4) *Mss. De Camps*, n° 96, p. 79 et suiv.

(5) *Frédégaire*, ch. 9.

Basine n'est déjà plus du merveilleux ; et ce caractère même de transition entre la fable et la réalité s'harmonise parfaitement avec la situation d'un peuple qui sortait des forêts du nord, et qui, sans en avoir dépouillé les superstitions et la barbarie, était déjà en contact avec la civilisation. Cette origine d'ailleurs devait être peu honorable pour Clovis aux yeux de Grégoire de Tours : il ne la lui aurait point assignée sans doute, s'il ne l'eût recueillie dans un de ces récits germaniques dont il se sert plusieurs fois. Doit-on attribuer ces insertions à son extrême crédulité? Ou bien faut-il y trouver une nouvelle conséquence de la manière dont on se figurait, de son temps, une Histoire, et de l'esprit général qui lui a dicté celle-ci? (1).

Les indications incohérentes que Grégoire de Tours réunit au sujet des guerres de Childéric, des Romains, des Bretons et des Goths (2), abondent en obscurités et en contradictions, de l'aveu de tous. Je ne dois donc pas m'y appesantir. Ce sont évidemment des phrases prises dans quelques *chroniques* proprement dites, c'est-à-dire dans ces espèces d'almanachs où l'on mentionnait simplement, en regard de chaque jour ou de chaque année, le souvenir d'un événement qui s'y rapportait. L'auteur les a mises bout à bout, selon l'expression intraduisible dont se sert M. Kries : « *Eligit atque collocat.* » « Il est impossible, dit le même critique, de tirer au clair ce qu'il y a de vrai dans ces indications, puis qu'elles ne mentionnent que les combats de différents peuples, présentés ici comme alliés, là comme adversaires des Romains. On ne compose point un récit de choses aussi vides de sens et aussi confuses (3). » C'est que le chroniqueur commence à être à bout de documents, et se rattache à tout ce qu'il trouve.

L'*Histoire des Francs* cite encore, dans cette partie, une

(1) V. ci-dessus, p. 18, 19.
(2) Ch. 18, 19.
(3) *De Gregorii vita et scr.*, p. 30 et suiv.

lettre de *Paulin* et plusieurs de Sidoine Apollinaire. Nous ne connaissons de la première que les quelques mots reproduits au sujet de saint Vénérand (1). On ne sait par conséquent s'il faut l'attribuer à Saint Paulin, évêque de Nole, comme l'ont prétendu quelques-uns, ou à un de ses homonymes. Grégoire n'en dit rien, et lui-même ne paraît pas très-édifié sur le compte des écrivains qui portaient ce nom : car, ailleurs, il a confondu *saint Paulin de Nole* avec *Paulin, évêque de Périgueux*, en attribuant au premier un poème dû au second, bien que tous deux fussent très-rapprochés de son temps (2).

Un peu plus loin se trouve la mention d'un trait de courage du noble Ecdicius, accompli à l'aide de *dix* cavaliers (3) : Sidoine, d'après qui ce fait est rapporté, en met néanmoins *dix-huit* (4), et cette différence, toute insignifiante qu'elle est, confirmerait encore ce que j'ai dit à l'égard des citations du chroniqueur. De même, je lis ici que la persécution d'Euric, roi des Visigoths, sévit dans *les deux Germanies*, tandis que la lettre de Sidoine à l'évêque Basile, dont il est question, et où les choses, comme on l'a déjà vu, sont racontées autrement, parle fort bien de l'*Aquitaine* (5). Mais l'erreur est trop grossière pour ne pas être imputée à un *lapsus calami*. Aussi les traducteurs ont-ils restitué « *les deux Aquitaines*, » bien que tous les manuscrits s'opposent à cette leçon.

Ces lettres de Sidoine sont les derniers textes où puise l'auteur de l'*Histoire des Francs*, si l'on excepte quelques Vies de saints auxquelles il fait encore un ou deux emprunts ;

(1) Ch. 13. D'après le texte de ce chapitre, S. Vénérand mourut, ce me semble, *la veille du dimanche de Noël*, et non, comme on a traduit, *la veille de Noël* (*In Dominici natalis vigilia*).

(2) La *Vie de S. Martin*. V. *Mirac. Martini*, I, 1.

(3) Ch. 24.

(4) *Sidoine*, III, 3.

(5) Ch. 25. V. *Sidoine*, V, 6.

comme celle de *Saint Maixent*, dont il parle un peu plus loin (1). On sent qu'il tombe tout à fait dans le domaine des pures traditions; et nous sommes ainsi amenés à la seconde partie, qui s'ouvre au moment où la scène grandit et où Clovis apparaît.

(1) Ch. 37. On trouve une autre citation de Sidoine au liv. IV, ch. 12 (*Ut Sollius noster ait*). Mais là, le chroniqueur rapporte seulement un mot de lui, et il ne se sert point de son témoignage. V. *Sidoine*, II, 1.

CHAPITRE III

DEUXIÈME PARTIE DE L'HISTOIRE DES FRANCS

TIRÉE DE LA TRADITION

J'ai montré que la première partie de l'*Histoire des Francs* (jusque vers la moitié du Livre II) était presque entièrement empruntée à divers auteurs, que Grégoire de Tours cite le plus souvent et qu'il suit toujours. Mais, une fois là, les sources auxquelles il puisait se tarissent : il arrive à l'époque où, par suite des bouleversements de la société, commence cette disette d'historiens dont il se plaint lui-lui-même dans sa Préface. D'un autre côté, les témoins oculaires des événements qui eurent lieu à la fin du ve siècle et au début du vi^e^ étaient devenus pour le moins fort rares au temps où il écrivait son Histoire (1) : il n'a donc pu connaître ces événements que de seconde main, et l'on imagine aisément avec combien d'altérations les faits se transmettaient alors d'une génération à l'autre (2). Ajoutons à cela la facilité reconnue avec laquelle Grégoire adoptait ce qu'il entendait dire, l'éloignement où il se trouvait des pays où se tinrent les premiers rois Francs, le peu de communications qui reliait ces pays aux contrées gallo-romaines du centre, et nous aurons une présomption assez légitime

(1) 590 *circa*. V. ci-dessus, p. 20.

(2) On en a l'exemple dans Frédégaire, qui allonge quelquefois par des fables le récit de Grégoire. V. notamment ch. 18.

contre cette période de l'*Histoire des Francs* qui embrasse les règnes de Clovis et de ses fils.

Ce n'est donc pas sans raison que j'ai délimité, entre l'époque dont Grégoire a tracé le tableau d'après les anciens chroniqueurs et celle dont lui-même a été contemporain, un intervalle, et pour ainsi dire une région distincte. Le caractère à part de cette période, empruntée à des traditions, la rend au premier coup-d'œil plus suspecte que les autres : les mots *ferunt*, *tradunt*, etc., qui reviennent fréquemment, tout en indiquant la bonne foi de l'auteur, sont autant de preuves d'incertitude ; incertitude d'autant plus grande qu'elle est avouée. Il faut voir si le détail des faits confirmera cette donnée préalable.

Le règne de Clovis débute, après la défaite de Syagrius, par une anecdote devenue célèbre, et que les historiens modernes ne se sont pas fait faute de commenter, chacun à l'appui de son système. Les Francs, entre autres objets précieux, avaient enlevé à *une certaine église*, dit Grégoire, un vase d'une grandeur et d'une beauté remarquables. L'évêque de cette église envoie réclamer d'une manière spéciale le vase en question ; le roi promet d'accéder au désir de l'évêque, quand le sort lui aura assigné cet objet en partage (1). « *Quadam ecclesia.* » C'est un trait que le chroniqueur a dû entendre raconter assez vaguement : car il n'eût pas manqué de nommer le lieu et les acteurs de la scène. Que le vase ait été pris à Reims, comme l'ont écrit Frédégaire, Hincmar et d'autres, ou dans une autre ville, comme M. Quicherat l'induit d'un passage du Testament de Saint Remi, les circonstances du fait n'en seraient pas moins douteuses. Toutefois, la première de ces deux hypothèses me semble trouver un appui dans les rapports étroits qui unissaient déjà l'évêque de Reims à Clovis, et qui justifieraient la réclamation de l'un, la promesse et l'empressement de l'au-

(1) Ch. 27.

tre : « Bien que païens, dit la *Vie de saint Remi*, les Francs chérissaient le bienheureux évêque, sur le front duquel resplendissait à tous les regards l'éclat de la grâce céleste. *Leur roi l'écoutait avec plaisir, et se réglait souvent d'après ses avis, soit pour bien agir, soit pour s'abstenir du mal* (1). » Clovis, d'après le même texte, ne faisait point passer ses troupes par Reims dans ses expéditions, et le pillage de la basilique de cette ville avait eu lieu « *contre sa volonté et à son insu, par quelques indisciplinés.* »

Il n'aurait eu alors, pour faire la restitution demandée, qu'à alléguer le mépris de ses ordres, *souverains en temps de guerre*, et à reprendre aux transgresseurs un butin déloyal, comme il le fit dans une autre circonstance, après la guerre de Vouillé (2). Malgré cela, il prie ces guerriers, d'après le récit de Grégoire, *de lui accorder ce vase outre sa part légitime* : un seul s'y oppose, et le brise de sa framée. Le roi comprime patiemment l'*injure*, et le vase lui étant échu, selon sa prévision quelque peu prématurée, il le remet à l'envoyé de l'évêque, — en morceaux apparemment, puisqu'au bout de l'année il fendit de sa hache la tête du coupable, en disant : « Voilà ce que tu as fait à ce vase, à Soissons (3). » — Bien que nous soyons réduits à des conjectures sur ce qui touche l'organisation des Francs d'alors, on ne peut s'empêcher de remarquer dans ces détails un mélange assez singulier d'autorité bornée et de despotisme arbitraire. Laissons de côté le plus ou moins de vraisemblance du partage au sort entre le roi et les

(1) *Vita S. Remigii*, D. Bouquet, III, 374. S. Avit, dans la lettre qu'il adresse à Clovis à l'occasion de son baptême, se loue des relations antérieures qu'il avait eues également avec lui : « *Humilitatem jamdudum nobis devotione impenditis*, etc. »

(2) V. *Epistola Clodovei ad episcopos*, à l'appendice de l'édition de Ruinart.

(3) M. Guizot pense qu'il lui donna *un autre vase*. Ce sens est fort douteux. Le texte porte : *Acceptumque urceum nuntio reddidit.*

guerriers à cette époque (1) : ayant obtenu *de tous les autres* ce qu'il demandait, Clovis devait-il s'arrêter devant la protestation d'un seul, et attendre la voix du sort pour disposer du vase (2) ? Est-il vraisemblable qu'il n'ose pas punir sur-le-champ l'insolent, et qu'il le punisse de mort un an après, devant une réunion de guerriers *aussi solennelle et aussi nombreuse au moins que celle de Soissons*, en cherchant un prétexte dans sa mauvaise tenue ? Qu'avait-il à craindre, après les paroles d'acquiescement et de soumission (un peu serviles pour le temps, dit M. Kries) qu'il avait recueillies de la bouche de son peuple ? — Sans doute nous ne pouvons rien conclure de précis sur tout cela. Mais il est permis de croire sans déraison que le chroniqueur a tant soit peu arrangé ou enjolivé l'anecdote, ou, si l'on veut, qu'elle lui a été rapportée après avoir déjà subi cette façon : ce qui revient au même.

L'*Histoire des Francs* n'a pas toujours besoin d'amplifier pour être inexacte : « La dixième année de son règne, dit-elle, Clovis porta la guerre chez les Thuringiens et les soumit à son pouvoir. » Cependant, à sa mort, cette nation avait encore *des rois indépendants*, comme on le voit par le même texte, et l'un d'eux offrait à Thierry *la moitié du pays* s'il voulait le secourir (3). Les *Gestes des Francs*, observe Ruinart, rapportent que Clovis rendit les Thuringiens tributaires : cela pourrait peut-être expliquer le fait, mais non détruire la contradiction. Je veux bien qu'il y ait ici moins un désaccord qu'une obscurité : toutefois, cette altération des faits engendrée par l'omission pourrait avoir, comme nous le verrons tout à l'heure, les inconvénients les plus graves, et nous devons prendre garde à ses résultats.

(1) Les Francs n'eurent point primitivement de partage au sort pour les terres ; pour le butin, on n'en a point d'autre exemple que celui-ci. V. *Loi Salique* et autres.

(2) Le sens du mot *acceptum* est évident, et d'ailleurs Frédégaire l'explique : *Sorte positâ acceptum*, ch. 16.

(3) III, ch. 4.

Par une transition *ex abrupto*, Grégoire nous dit ensuite : « Il y avait aussi Gundeuch, roi des Bourguignons, *de la race du roi Athanaric* le persécuteur (1). » M. Bordier, plein du respect filial que les traducteurs ont de tout temps porté à leur auteur, refuse de voir là un acte de naissance en bonne forme : « Tous les éditeurs, dit-il, accusent ici Grégoire de se tromper en faisant descendre Gundeuch d'Athanaric. Notre auteur dit seulement qu'ils étaient tous deux de la race des persécuteurs. » Je crains bien que tous les éditeurs n'aient raison, et que le roi des Bourguignons, dont Grégoire est au reste très-excusable d'ignorer la généalogie, ne descende du roi des Goths pas plus au figuré que dans l'ordre de la nature : car où trouve-t-on la trace des persécutions de Gundeuch, notamment dans la présente chronique? Et la trouvât-on ailleurs, des tournures de ce genre ne sont-elles pas trop étrangères au langage de Grégoire de Tours pour qu'on en suppose une ici ?

Le fils de ce Gundeuch, le roi Gondebaud, avait, après avoir tué ses frères, envoyé en exil ses deux nièces (2). Des députés de Clovis, traversant la Bourgogne, *rencontrent* la plus jeune, apprennent qui elle est, et en font à leur retour un portrait si flatteur, que le roi franc l'envoie demander en mariage à Gondebaud. On doit conclure que cet exil n'était pas bien rigoureux : en effet, si nous en croyons Frédégaire, c'est à *Genève* qu'elle fut trouvée (3); et c'est à Genève aussi, d'après la *Vie de Saint Epiphane*, que résidait Godégisèle, un autre frère de Gondebaud (4). La jeune princesse aurait donc été simplement auprès d'un de ses oncles, qui partageait avec le premier la royauté, comme Grégoire lui-même le dit plus loin (5). On ne s'explique guère alors

(1) II, 28. « *Ex genere Athanarici persecutoris.* »
(2) Ch. 28.
(3) Ch. 18.
(4) Ennodius, *Vit. S. Epiph.*
(5) Ch. 32.

pourquoi Clovis s'adresse de préférence au meurtrier du père de Clotilde, quand celui-ci ne la tient pas en son pouvoir, ni comment ses députés envoyés à Gondebaud rencontrent la jeune fille, qui était près de Godégisèle. Mais ces faits ont dû être accompagnés de circonstances politiques qui nous échappent (1).

J'ai déjà signalé l'invraisemblance et la prolixité des discours que Grégoire met dans la bouche de Clotilde prêchant la foi à son époux, et dans celle de Clovis invoquant à Tolbiac le Dieu des batailles (2). Combien n'est-il pas plus naturel et plus éloquent dans ce tableau du baptême qui suit la victoire, lorsqu'il rapporte ces paroles du pontife, si sobres et si riches à la fois : « *Mitis depone colla, Sicamber, adora quod incendisti, incende quod adorasti* (3). » Je ne rappellerais pas ces mots connus de tout le monde s'ils n'avaient été, par une inconcevable inadvertance, l'objet de deux contre-sens opposés chez les historiens modernes. Les uns ont traduit : « Baisse la tête, *fier* Sicambre! » C'est plus martial. Les autres ont donné au roi barbare du *doux Sicambre;* c'est plus pathétique. Mais l'inflexible rudiment enseigne aux écoliers la tournure élémentaire de l'adjectif employé comme adverbe : « *Baisse docilement la tête, Sicambre.* » C'est plus vrai.

La guerre s'engage bientôt entre Gondebaud et Clovis. Celui-ci était appelé, au dire du chroniqueur, par Godégisèle, qui lui promettait un tribut s'il venait l'aider à chasser son frère du royaume (4). Ce motif stimula probablement le roi des Francs; mais il s'y joignait une cause plus importante et plus légitime, sur laquelle la pensée se porte immédiatement : « Clovis saisit les armes, dit Roricon, qui ne

(1) Frédégaire a encore brodé sur ce thème de nouveaux détails, rejetés aujourd'hui par tout le monde.

(2) V. ci-dessus, p. 22.

(3) Ch. 31.

(4) Ch. 32.

fait que compléter Grégoire de Tours, *pour venger les anciennes injures de son épouse* (1), » dont Gondebaud avait fait périr les parents et confisqué l'héritage. Cette vengeance était un droit et une obligation selon le droit germain (sauf le cas où l'offensé voulait bien *composer*), et Grégoire de Tours lui-même explique par cette raison l'expédition des fils de Clovis en Bourgogne (2). — Mais, dira-t-on, cette vengeance fut donc exercée deux fois, par Clovis d'abord, et plus tard par ses fils? Il serait plus naturel que Clotilde n'ait pas attendu, pour demander satisfaction, jusqu'après la mort de son époux; et si cette vengeance fut un prétexte, ce fut plutôt la seconde fois que la première, puisque, la première, on s'en prenait au meurtrier, et que, la seconde, on s'en prenait à ses enfants, complétement innocents du crime. Les fils de Clovis avaient d'ailleurs un autre grief : ils avaient à réclamer le tribut imposé à Gondebaud à la fin de la guerre, et qui n'avait pas été acquitté (3). Les armes de Clovis, en outre, n'avaient atteint le but qu'imparfaitement, et la satisfaction n'avait pas été obtenue : car Gondebaud était resté en définitive victorieux, et seul maître du royaume des Burgondes. — Grégoire rapporte que ce prince *défendit de faire aucun mal* aux prisonniers francs qui avaient défendu la cause de Godégisèle, et qu'il *les envoya en exil* auprès du roi des Wisigoths. La chose n'est point invraisemblable : néanmoins, d'après le témoignage de Frédégaire, il les aurait fait égorger dans la tour où ils s'étaient enfermés (4); et la *Vie du roi Sigismond*, moins suspecte que l'abréviateur de Grégoire, parle absolument de même (5).

On a vu l'*Histoire des Francs* donner au moins un semblant de motif à la guerre de Clovis contre les Bourgui-

(1) *Script. rerum gallic.*, III, p. 12.
(2) III, ch. 6.
(3) II, ch. 33.
(4) Ch. 24.
(5) *Vit. S. Sigism.*, Bolland,. tome I *maii, die* I, p. 86, n° 3.

gnons. Le cas suivant montre mieux encore que son auteur est souvent étranger aux causes politiques des événements qu'il raconte, ou sinon, qu'il juge inutile de les faire ressortir; et ainsi se trouve acquise aux commentateurs la facilité regrettable de dénaturer ces événements. Clovis et Alaric, à une entrevue qui avait eu lieu près d'Amboise, dans l'île Saint-Jean, avaient bu et mangé ensemble, et s'étaient promis amitié (1). » Quelques lignes plus loin, on lit :

« *Donc*, le roi Clovis dit aux siens : Je supporte avec grand'peine que ces ariens occupent une partie des Gaules : marchons, avec l'aide de Dieu, et après les avoir vaincus, réduisons le pays en notre pouvoir. Ces paroles ayant plu à tout le monde, il mit son armée en marche et se dirigea sur Poitiers, où résidait alors Alaric (2). »

Voilà un étrange respect de la foi jurée, s'écrieront certains historiens, empressés d'exploiter ce passage. On va faire de Clovis un traître (3), un instrument de l'ambition des évêques (4), une sorte de pillard avide d'*annexions* (5); conséquences qui étaient loin de la pensée du chroniqueur. Je ne veux pas dire que Clovis ait été fâché d'agrandir son royaume, surtout se rendant *au vœu des populations* exprimé plus haut par le chroniqueur (6). Mais au moins il eut un prétexte, et plus qu'un prétexte : « Nous avons le bon droit contre Alaric : *nous lui avons envoyé un ambassadeur chargé de paroles d'amitié, et il a voulu s'en servir pour nous tromper* (7). » Ainsi parle Clovis dans la *Vie de Saint Remi*. Le chroniqueur Maxime, évêque de Saragosse et sujet d'Alaric,

(1) Ch. 35.
(2) Ch. 37.
(3) M. Michelet, *Histoire de France*, I, 199.
(4) M. Fauriel, *Gaule mérid.*, II, 55.
(5) M. Thierry, *Histoire de la Conquête*, I, 37. H. Martin, I, 460, etc.
(6) Ch. 36.
(7) D. Bouquet, III, 378.

accuse aussi ce dernier d'avoir *violé le traité d'alliance fait avec Clovis ;* et Frédégaire, que nous avons déjà eu lieu d'utiliser, malgré sa faible autorité, s'exprime ainsi : « Alaric, roi des Goths, ayant fait avec Clovis une amitié *frauduleuse*, celui-ci le sut par son ambassadeur Paternus, et prit les armes contre lui (1). Enfin, la *Chronique de Tours* nous dit : « Alaric, roi des Goths, *viola le traité* qui l'unissait au roi Clovis; Clovis alors s'arma contre lui, etc. (2). »

Cet accord des textes est assez positif. La mauvaise foi ne fut pas du côté de Clovis, comme le laisserait involontairement supposer Grégoire : les rôles sont changés. Quant à la soif du butin et au motif religieux, nous n'avons pas à voir dans quelle mesure ils déterminèrent l'expédition, du moment qu'ils furent l'accompagnement d'un *casus belli.* Néanmoins le premier de ces mobiles fut bien nul, puisque, sans aller plus loin, le récit de notre chroniqueur montre Clovis défendant à ses soldats *de prendre quoi que ce soit sur le territoire de Tours, sur celui de Poitiers, ou même en marche.* Pour le second, sans discuter son plus ou moins de valeur, je dois observer que M. Bordier, dans les notes de sa traduction, et d'autres encore, d'après Ruinart, ont attribué à Saint Remi des instructions précises sur la guerre qui allait s'engager : la lettre du pontife à laquelle ils font allusion ne renferme que des conseils relatifs au gouvernement *intérieur;* du reste elle a été écrite à un tout autre moment, comme l'a pensé M. de Pétigny (3), et comme il serait facile de démontrer, si c'était le lieu. On a voulu voir une réponse à cette lettre dans celle que Clovis adressa aux évêques après la guerre, monument le plus précieux de l'esprit qui animait ce prince : il suffit de lire les deux pièces

(1) Frédégaire, ch. 25, et *Excerpta ex Idatio,* D. Bouquet, II.

(2) Martène, *Ampliss. coll.*, v, 932. — V. encore, ci-après, des témoignages sur la fidélité de Clovis envers ses alliés.

(3) *Etudes mérov.*, tome II.

pour se convaincre du peu de rapport qui les unit l'une à l'autre (1).

Clovis fut arrêté dans sa conquête de la Gaule méridionale par les troupes que Théodoric envoya au secours de son gendre. Les Francs, quoique soutenus par les Bourguignons, eurent à subir devant Arles et Carcassonne des échecs qui limitèrent leur domination à l'Aquitaine propre : le reste du royaume d'Alaric fut partagé entre son fils Gésalic et son beau-père Théodoric (2). Ces derniers faits durent avoir une portée et un retentissement restreints : car Grégoire de Tours, ne parlant ni de l'alliance des Bourguignons, ni de l'armée de Théodoric, donne le royaume visigoth à *Amalaric*, autre fils d'Alaric, qui en eut seulement une partie après la mort de son grand-père en 526. Puis, au Livre suivant, il rappelle que les Goths reprirent *après la mort de Clovis une grande portion des conquêtes de ce prince* (3). Il s'écarte donc déjà de la vérité sur les royaumes d'Italie et d'Espagne, la distance empêchant les nouvelles d'arriver dans leur intégrité au pays qu'il habitait : aussi le verrons-nous plus loin tomber à ce sujet dans une regrettable confusion.

Pour le moment, il fait revenir Clovis à Tours, où il reçoit le titre et les insignes de consul, puis à Paris, où il fixe le siége de sa royauté (4). La *Vie de Saint Remi* place ce dernier fait avant la guerre de Vouillé (5). Mais l'une des deux versions ne détruit pas l'autre : l'expression « *cathedram* ou *sedem regni constituere* » qui se représente assez souvent dans les chroniques, ne doit pas être prise dans un sens rigoureux; elle n'indique qu'un établissement tempo-

(1) V. ces lettres à l'Appendice de l'édition de Ruinart.

(2) V. *Vita S. Cæsarii*, Boll., VI *augusti*. Procope, Jornandès, *De rebus goth.*

(3) III, 21.

(4) II, 38.

(5) D. Bouquet, III, p. 378.

raire, une sorte de campement, et l'on comprend qu'elle soit applicable à Clovis avant et après son expédition. On sait, en effet, que les premiers Mérovingiens voyageaient et s'arrêtaient suivant les circonstances.

J'arrive à une époque et à des faits qui, de la manière dont ils sont présentés dans l'*Histoire des Francs* et dans les commentaires qu'on en a tirés, impriment une tache avilissante au front d'un prince jusque-là digne et humain. C'est une chose généralement adoptée que Clovis souilla la fin de son règne *en faisant périr par trahison plusieurs petits rois ses parents*, *afin d'agrandir ses états*. On s'est toujours fondé sur le récit de Grégoire de Tours (1), et quoiqu'il contienne effectivement en détail ce que cette proposition résume, je dois dire que les commentateurs y ont vu plus encore qu'il n'y avait. Mais il serait inutile d'entrer dans ces distinctions, du moment qu'au fond la conduite de Clovis est représentée la même. Les événements en question ont été rattachés aux années 509 ou 510, et il serait difficile de leur trouver une autre place dans le règne de Clovis. Avant d'aller plus loin dans leur étude, qu'on me permette quelques considérations préliminaires.

— 1° Il faut se rappeler la *manière* du chroniqueur, c'est-à-dire former de toutes les observations critiques qui précèdent une résultante, qui sera la somme de confiance à accorder aux *détails* de ses narrations : il ne cite point de source (pour cette seconde partie de son Histoire, bien entendu) ; il relate des faits qui ont passé par les bouches de toute une génération et de tout le pays situé entre le théâtre de ces faits et sa résidence, et il néglige leurs causes politiques.

— 2° Il est le *seul auteur* de qui l'on tienne le récit des meurtres et des perfidies de Clovis, les historiens qui les

(1) Ch. 40, 41, 42.

rapportent comme lui étant postérieurs et l'ayant pris pour guide. D'après ce silence des témoignages contemporains, on serait tenté de concevoir déjà une certaine présomption dubitative; nous verrons tout à l'heure si les textes peuvent nous fournir autre chose. Loin de moi cependant la pensée d'attribuer au chroniqueur des assertions calomnieuses : on reconnaîtra qu'il n'est nul besoin de recourir à ce système invraisemblable.

— 3° Il faut tenir compte non-seulement des conditions du déposant, mais de celles du prévenu. Or les *précédents* de Clovis, qu'il est inutile de rappeler ici, justifieraient peu de pareilles façons d'agir.

Ces principes posés, entrons dans l'examen du récit lui-même, et après avoir essayé d'en montrer la valeur, nous chercherons la lumière au dehors dans d'autres documents; c'est-à-dire qu'après avoir fait la part de ce qui n'a pas pu être, nous tâcherons de distinguer ce qui a dû être.

Ce récit met en scène des *personnages*, et expose des *circonstances;* deux points qui sont à étudier successivement.

Et d'abord, nous voyons un *roi* franc à Cologne, un autre à Cambrai, un autre au Mans, un autre on ne sait où (on l'a supposé à Thérouanne), les uns et les autres *proches parents de Clovis.* — Des textes positifs et que l'on connaît assez nous ont appris que Clodion s'était emparé de Cambrai, d'Arras et de tout le pays jusqu'à la Somme (1) : aucun ne nous dit que lui ou ses successeurs aient perdu ou aliéné ces conquêtes. Le tombeau de Childéric a été retrouvé, comme l'on sait, à Tournay, et Clovis, avant d'envahir le domaine de Syagrius, résidait dans la même ville. L'un de ces princes avait-il donc établi autour de lui d'autres tribus franques qui avaient pris part à la conquête? C'est l'explication qu'on donne généralement. Mais, alors, comment les chefs des

(1) Grégoire lui-même l'a indiqué plus haut : II, 9.

Ripuaires ou des autres tribus se trouvaient-ils les proches de Clovis, chef des Sicambres ou des Saliens (1)? Suivant l'usage germanique, chaque tribu se gouverne par des chefs pris dans son propre sein. Une fusion s'était-elle déjà opérée entre les diverses tribus sous la conduite des Sicambres? Alors elles n'avaient plus de souverains particuliers et indépendants. Chaque tribu, au contraire, avait-elle conservé son autonomie? Alors ses chefs n'étaient pas de la même tribu, ni à plus forte raison de la même famille que le chef de la tribu voisine. Quelle apparence, en outre, qu'un prince franc soit descendu dès lors s'établir jusqu'au Mans, et que Clovis, en étendant sa domination jusqu'à la Bretagne, ait laissé subsister un petit pouvoir dont il était jaloux? Ce roi du Mans, d'ailleurs, est donné comme un frère de celui de Cambrai : il ne pouvait par conséquent être à la tête d'une tribu particulière. Pour le royaume de Cologne, quand les Allemands se jetèrent sur cette contrée, ce fut Clovis qui la défendit et qui les écrasa à Tolbiac, avec l'aide de Sigebert, s'il faut en croire un autre passage de la Chronique (2), toutefois agissant de son propre chef et comme maître du pays.

Mais j'ai tort de m'attacher à ce point du récit; il se réfute par son exagération même : « Clovis, est-il dit, fit périr *une quantité d'autres rois*, *même de ses plus proches parents..... et il étendit ainsi son empire sur toutes les Gaules* (3). » La Gaule, s'il fallait s'en rapporter à ces paroles, aurait été partagée entre une foule de petits tyrans, comme autrefois la Grèce. Les pays conquis précédemment sur les Romains et les Goths, les cités administrées par les évêques, tout cela n'aurait guère tenu de place, étant admis ce que

(1) Les termes excluent l'idée d'alliés de famille : *parentes, propinqui, parentes sui primi.*

(2) II, 37.

(3) *Interfectis et aliis multis regibus*, etc., ch. 42.

la physique appelle la loi de l'impénétrabilité (1). A ce compte également, la famille de Clovis eût été singulièrement nombreuse; et si nombreuse même, qu'il ne l'aurait pas encore connue tout entière : car, est-il dit deux lignes après, il se cherchait d'autres parents pour les mettre à mort, dans la crainte qu'ils ne lui enlevassent le royaume. — Le roi des Francs, parvenu à l'apogée de ses victoires, désiré par les peuples, aimé par l'Eglise, aurait donc eu besoin de recourir à des subterfuges et à des comédies pour se débarrasser non-seulement d'adversaires insignifiants, mais de compétiteurs possibles et imaginaires; et à la seule pensée d'un rival, il aurait voué à l'extermination toute sa race. Supposé qu'il eût eu des projets aussi coupables, le degré de développement où en était arrivé son pouvoir exclut l'idée de pareils expédients à l'égard de ceux que Grégoire lui-même appelle ses *ennemis* (2).

Ainsi, pour tous les personnages que le chroniqueur met en scène, nous ne trouvons pas une grande vraisemblance de situation. Passons aux circonstances du récit.

« Pendant qu'il séjournait à Paris, le roi Clovis envoya dire secrètement au fils de Sigebert : Voilà que ton père est devenu vieux, et il boite de son pied malade. S'il venait à mourir, son royaume *te reviendrait de droit*, avec notre amitié. » L'hérédité de père en fils aurait donc été une loi reconnue dans le soi-disant royaume de Sigebert. Ce qui n'empêche pas qu'un peu plus loin Clovis se propose aux suffrages du peuple entier, et par eux est élu roi (3)

(1) On pourrait croire que le mot *rex* n'a pas ici la valeur que nous attachons au mot *roi*. Grégoire dit quelque part que ce titre est donné aussi aux fils et aux filles des princes. Le sens est bien tel néanmoins, puisque ces rois ont un *royaume* dont Clovis s'empare, et des *sujets* qu'il se soumet. *Regnum cum populo*, etc.

(2) *Hostes*. Ch. 40.

(3) *Si videtur acceptum, convertimini ad me... Illi super se regem constituunt*. Ch. 40.

sans que l'hérédité soit seulement mise en question (1). — « Séduit par cette perspective, le fils médite la mort du père, et saisit le moment où celui-ci, se disposant à une promenade dans la forêt Buconia, *s'endort sous sa tente* au milieu du jour. » Or, Clovis plus loin raconte au peuple que Sigebert a été tué par son fils *en fuyant à travers la forêt*, tandis que lui *naviguait sur l'Escaut* (on a vu tout à l'heure qu'il était à Paris). Serait-ce pour mieux persuader ses auditeurs qu'il leur expose le fait autrement qu'ils l'ont vu se passer, et leur donne à entendre qu'il s'était rapproché à l'avance de Cologne, comme attendant la réussite d'un coup prémédité? — Mais la mort du fils paraît encore plus curieuse : après avoir tué son père, il envoie prévenir Clovis, et lui offrir une part de ses trésors. Celui-ci fait répondre : « Montrez-les seulement à mes gens, et vous garderez tout.» L'autre obéit, et les affiliés de Clovis lui disent : « Mettez donc la main jusqu'au fond du coffre, afin de trouver tout! » Clodéric se baisse, et aussitôt un coup de hache lui fend la tête. C'est alors que Clovis, arrivé tout d'un coup de Paris à Cologne, paraît comme le *deus ex machinâ*, tient au peuple le langage que nous connaissons, en protestant de son innocence, et se fait proclamer roi. En vérité, l'on ne peut s'empêcher de reconnaître dans tout cet agencement une sorte de puérilité, ou bien la recherche du pittoresque. C'est ici surtout qu'il faut se rappeler les *sujets de vers* du chroniqueur, « l'art de mettre en scène et de peindre par le dialogue » que M. Thierry lui reconnaît, et les « vieux chants nationaux écourtés » qu'il distingue dans la « galerie mal arrangée de ses tableaux (2). » « On croirait, dit M. Ozanam

(1) Je sais que le droit héréditaire appartenait à tous les membres de la famille, et que l'élection se combinait jusqu'à un certain point avec l'hérédité, à l'origine de la royauté franque. Mais nous avons vu comment Clovis pouvait être parent. Et d'ailleurs, d'après le premier passage l'hérédité, d'après le deuxième l'élection suffiraient l'une sans l'autre.

(2) Préf. des *Temps mérovingiens*.

sous la même impression, lire *les plus tragiques récits de l'Edda* (1). » M. Kries, par un chemin différent, arrive à un sentiment pareil, en ce qui concerne la harangue de Clovis. Voici ce qu'il observe : « Le nom de Chlodoric, fils de Sigebert, y est désigné, tous les deux y sont dits parents de Clovis, et celui-ci y est donné comme voyageant sur l'Escaut; toutes choses que Grégoire omet dans la narration qui précède. Nous pensons donc qu'une cause particulière nous a fait parvenir le discours avec ces compléments. Je ne sais trop si Grégoire ne l'a pas trouvé écrit; à moins qu'on ne veuille le rattacher *à quelque légende des Germains* (2). » Nous l'avons déjà vu, en effet, puiser à cette source. Mais si l'on veut que les détails du discours soient empruntés, ceux de la narration entière sont bien compromis. Grégoire semble lui-même les infirmer par la phrase fameuse qui vient après : « Dieu faisait chaque jour tomber ses ennemis sous ses pieds, et augmentait son royaume, *parce qu'il marchait devant lui avec un cœur droit*, et qu'il faisait ce qui était agréable à ses yeux. » C'est de Clovis qu'il parle : on pourrait s'y méprendre. Luden, auteur allemand, croit ces mots interpolés : M. Kries, qui le cite, ne peut, dit-il, accéder au même avis en considérant l'autorité des manuscrits, et il se demande quelle intention a eue le chroniqueur. L'abbé Gorini, dans son savant ouvrage, cherche à expliquer comme il peut que la culpabilité de Clovis n'est pas impliquée par le récit précédent (3). M. Bordier, de son côté, traduit ainsi : « Dieu faisait tomber ses ennemis sous ses pieds, *afin qu'il marchât* avec un cœur droit devant lui. » Et il ajoute cette remarque : « Il nous semble plus naturel de croire que le latin un peu chancelant du saint évêque aura légèrement dévié du chemin que suivait sa pensée. » Par là, M. Bordier me paraît errer doublement: il fait un contre-sens évident — mais léger, puisqu'il trouve

(1) *Les Germains*, I, p. 133.
(2) *De Greg.*, etc., p. 50 et suiv.
(3) *Déf. de l'Eglise*, etc., I, 290 et suiv.

que *afin que* diffère *légèrement* de *parce que*), et de plus il complique la difficulté. Dieu ferait réussir le crime, selon lui, *afin que* le criminel soit encouragé à la vertu ; ce serait un moyen assez détourné. Que le succès du crime soit la récompense de la vertu ou qu'il en soit le chemin, ce sont, à mes yeux du moins, deux propositions inexplicables, au lieu d'une que nous avions précédemment. Toujours est-il que personne n'a passé devant cette phrase sans stupéfaction : on y a voulu voir une oblitération du sens moral chez Grégoire de Tours, un excès de condescendance pour un prince catholique, etc. Et cependant il a jugé sévèrement Chilpéric, son contemporain, Herménigilde et d'autres princes également catholiques (1). Cette phrase, pour moi, serait plutôt un indice grave de l'altération du texte primitif, — altération dont nous allons rencontrer un exemple dans un passage voisin, — ou sinon, du peu de conséquence que l'auteur lui-même attachait à ces narrations. On admettrait difficilement, en effet, que le même homme qui vient de donner un blâme au fils parricide (2) accordât consciencieusement un éloge à celui qui a fait périr et le fils et le père; d'autant plus que cette phrase donne comme ennemis légitimement vaincus les personnages que le récit précédent a représentés comme victimes de la fourberie. Et ceux qui attribueraient cette opposition aux accommodements d'une morale facile n'imprimeraient-ils pas au nom de Grégoire de Tours le plus vil stigmate ?

Pour Chararic, que l'on a supposé roi de la Morinie et placé à Thérouanne, le chroniqueur rapporte que Clovis marcha contre lui parce qu'il l'avait abandonné au moment de la bataille contre Syagrius, « se tenant de loin pour lier amitié avec le vainqueur. » Or, en faisant marcher Clovis contre Syagrius, il a fait mention de *Ragnacaire*, et non de

(1) Liv. v, *passim*.
(2) ... *Ille indignus incurrit*.

Chararic (1), bien que l'un eût dû lui rappeler l'autre. S'il n'a pas confondu les deux noms, d'où vient cette omission? Clovis, en tout cas, a donné à son indignation le temps de se refroidir (de 486 à 510), et ne s'est pas empressé de châtier la défection. Et puis ce prince, si soumis aux évêques, nous est montré là faisant des diacres et des prêtres bien arbitrairement. Toutefois il ne met à mort Chararic et son fils qu'après les avoir entendus proférer contre lui une espèce de menace.

« Il y avait aussi le roi Ragnacaire, à Cambrai (2). » Mais lui méritait au moins son sort par les désordres auxquels il se livrait : « Il n'épargnait même pas ses proches. » Or, ceux-ci étaient aussi les proches de Clovis, si Clovis était proche de Ragnacaire : de sorte que le roi des Francs, selon le droit que lui conféraient ses coutumes, n'avait qu'à venir réclamer justice, les armes à la main, pour ses parents outragés. Au lieu de cela, il croit devoir s'y prendre par la trahison! Pour séduire les gens de Ragnacaire, il leur fait passer divers objets en or : mais plus tard, lorsqu'après un faux combat les traîtres ont livré leur maître enchaîné et l'ont vu décapiter, il se trouve que l'or est faux (notez qu'il avait été néanmoins offert en présent à Clovis). Ils vont donc se plaindre à lui, et il leur répond : « Cet or est bon pour ceux qui ont livré leur maître à la mort *de leur propre gré.* » De telles paroles seraient ridicules dans la bouche de celui qui a acheté la trahison; car il sait bien qu'il ne convaincra pas ses complices de son innocence. « Qu'il vous suffise de vivre, ajoute-t-il. » Et ils s'estiment heureux de cette récompense. Lorsque Ragnacaire est amené à Clovis avec son frère Richaire (sans doute un autre roi « peu connu dans l'histoire »), le langage de ce prince est également singulier. Il ne trouve pas de meilleurs griefs,

(1) Ch. 27.
(2) Ch. 42.

pour justifier la condamnation à mort qu'il exécute cette fois lui-même, que de dire à l'un : « Pourquoi t'es-tu laissé enchaîner? » Et à l'autre : « Pourquoi n'as-tu pas secouru ton frère? » C'est du drame qui touche en même temps au comique, et si le conteur a voulu émotionner, il est à craindre qu'il n'atteigne sur plus d'un lecteur l'effet contraire. Dans toutes ces occasions, Clovis a grand soin de saisir *les trésors*, qui reviennent comme un refrain après chacun de ses meurtres. — Grande affaire, en effet, pour un prince qui paie en or faux! Avec cette rapidité d'action, Clovis eût dû faire fortune. — Je ne puis m'empêcher, malgré la gravité du sujet, de faire remarquer la consonnance de ces différentes histoires avec nos vieux contes qui commencent par « *Il y avait une fois*, » et qui finissent par un trésor.

On conviendra, après ce court examen, qu'il y a toute vraisemblance que le chroniqueur ait emprunté de pareilles scènes à des récits populaires. Mais que parlé-je de vraisemblance! Lui-même nous répète quatre fois, en les décrivant, le mot « *fertur*, » on raconte! C'est d'une clarté décisive.

Toute tradition a néanmoins son fondement, dont elle s'est plus ou moins écartée. — Assurément, et je n'ai prétendu nier que les circonstances, avec les résultats qu'elles impliquent : des faits réels ont dû fournir le canevas sur lequel on a brodé, faits qui n'auront pu parvenir à Grégoire de Tours dans leur intégrité. C'est ce qu'il faut tâcher de reconnaître.

Les textes qui peuvent nous renseigner à ce sujet sont rares, comme tous ceux qui ont trait à une époque aussi reculée. Ils nous fournissent des indications de deux sortes : 1° des *témoignages* sur Clovis; 2° des *éclaircissements* sur les faits en question.

Parmi les premiers, qui sont relativement en plus grande abondance, les textes tirés de l'*Histoire des Francs* auront ici une force toute particulière, puisqu'ils infirmeront des

allégations de cette même Histoire. Or, on lit dans le Prologue du Livre III, presque immédiatement après les meurtres de Clovis, un éloge de ce prince portant sur ce qu'il a confessé « la Trinité indivisible, et qu'avec son secours il a étendu son royaume sur la Gaule entière. » C'est donc une nouvelle reconnaissance de la légitimité de tous les agrandissements de Clovis, dans le genre de la fameuse phrase du chapitre 40 (Livre II). Le prologue du Livre V est plus explicite : « Rappelez-vous, dit Grégoire en proposant Clovis pour modèle aux princes de son temps, rappelez-vous ce qu'a fait le premier auteur de vos victoires, qui a mis à mort des rois hostiles, qui a écrasé des peuples mauvais et soumis ceux qui sont de la patrie (1), et qui vous a laissé sur eux *une autorité sans tache et sans conteste*. Et malgré cela, il n'avait *ni or ni argent* comme vous. » « Il faut conclure de là, remarque Ruinart à propos de ce passage, que Clovis et ses fils n'amassèrent pas grand pécule; ce qui explique pourquoi Thierry attachait tant d'importance à la perte d'un plat d'argent (2). » Voilà qui semble répondre à la fois aux extensions iniques et aux *trésors* saisis les uns après les autres.

Il serait peut-être oiseux d'aller demander des témoignages au-dehors, après ces déclarations de l'auteur lui-même. Cependant, pour plus de sûreté, en voici quelques-uns : « Le roi Clovis, dit la *Vie de saint Maximin* (3), brilla entre tous par son courage invincible; mais cette grandeur d'âme était due à sa fidélité envers Dieu. Aussi sa gloire et sa puissance s'augmentaient par la force divine plus encore que par ses victoires matérielles. » « *Jusqu'au terme de ses jours*, dit Aimoin, qui cependant a connu la Chronique de Grégoire de Tours, on vit persévérer en lui le *soin*

(1) Ou : les peuples de ses pères. *Patrias gentes.*
(2) V. III, 7.
(3) Abbé de Mici, ou S. Mesmin, près d'Orléans. V. D. Bouquet, III, 393.

de la religion et la *vigueur de la justice* (1). » Ces indications n'ont rien de précis, je le veux bien : néanmoins, si on les admet, comment se ferait-il qu'un traître reconnu possédât un courage invincible, ou qu'un meurtrier eût à cœur la vertu et l'équité ? Je ne rappellerai pas les lettres des évêques à Clovis : on croirait que je veux faire son éloge. Mais il est incompréhensible qu'au concile d'Orléans, tenu en 511 — à son retour, pour ainsi dire, de Cologne, Cambrai et autres lieux, — on n'entende que des félicitations sur son zèle pieux et son humanité (2), s'il vient d'accomplir des actes de cruauté et d'injustice. Les évêques avaient une autorité aussi haute que le prince franc, et leur prêtât-on à son égard une certaine condescendance, on ne saurait raisonnablement la faire aller jusqu'à une telle bassesse, quand nous voyons, entre autres exemples, saint Eleuthère le reprendre *publiquement* à Tournay d'une faute qu'il n'osait avouer (3).

Ainsi, dans les documents anciens ou même contemporains, nous ne découvrons nulle trace des crimes politiques de Clovis. Bien plus : il y a trace de calomnies répandues sur son compte d'une source ou d'une autre, dès le temps de ses fils, et qui pourraient à la rigueur se rattacher par une affinité secrète aux récits dont Grégoire de Tours a illustré sa chronique. Mais, sans aller aussi loin, je me borne à constater que le texte dont je veux parler (*lettre écrite par Théodebert à l'empereur Justinien*), en voulant justifier Clovis de certaines calomnies arrivées jusqu'au prince byzantin, le loue particulièrement « d'avoir gardé à tous *une foi inviolable*, d'avoir *loyalement respecté les alliances contractées*, et, dans son ardeur pour la religion chrétienne,

(1) D. Bouquet, III, 40.

(2) V. la lettre des évêques, en tête des actes de ce concile.

(3) Bolland., *Febr.*, III, p. 190. — V. encore la Chronique de Gemblours, D. Bouquet, III, 337 : *Clodovechus... regno per omnes Gallias legitime et pacifice confirmato*, etc.

d'avoir, loin de ruiner les temples sacrés, relevé au contraire avec plus d'éclat *ceux que les païens avaient détruits* (1). » Eloges officiels si l'on veut, mais qui toutefois, par la précision des points sur lesquels ils portent, seraient devenus autant d'ironies si Clovis eût réellement et notoirement agi comme le raconte l'*Histoire des Francs*. — Nous pouvons donc juger non plus seulement que les faits se sont trouvés altérés, mais encore dans quel sens ils l'ont été; et cette donnée doit être le fil de notre investigation sur ces mêmes faits.

La seconde classe de documents dont j'ai parlé est moins nombreuse. Mais il faut réunir leurs indications, les compléter l'une par l'autre, de manière à en faire un tout applicable — au moins en gros — à chacun de ces prétendus rois, dont la fin a eu lieu certainement à la même époque, pour les mêmes motifs et par les mêmes moyens.

Ecoutons d'abord les graves paroles de la *Vie de saint Maximin*, déjà citée, et aussi ancienne, à peu de chose près, que Grégoire de Tours.

« La puissance du règne de Clovis fut en butte à des attaques de toutes les sortes; car la volonté de bien des gens est ainsi faite qu'ils sont avides de changements, et qu'ils cherchent à renverser ou à entraver les établissements nouveaux avant qu'ils soient consolidés. *C'est en grand nombre que de tels esprits, convoitant le désordre, se rencontrèrent dans son royaume.* Entre autres les habitants de la ville de Verdun ourdirent une défection et une révolte. Le roi Clovis, persuadé qu'en des affaires de ce genre il faut de l'énergie, s'avança avec des troupes pour punir les rebelles. » Ceux-ci envoient saint Euspice au-devant de lui pour l'apaiser : tous deux entrent dans la ville en se tenant par la main; le roi accorde un pardon complet et va rendre

(1) D. Bouquet, IV, 58. On a cru que cette lettre parlait de Thierry Dubos est de l'avis contraire, et en effet, les traits qu'elle dépeint sont bien ceux de Clovis.

grâce à Dieu dans la basilique. Puis, « après avoir donné deux jours de repos à ses soldats, voulant les emmener *pour mettre ordre à d'autres affaires semblables*, » il se fait suivre par saint Euspice et son neveu Maximin. Et plus loin : « *Après avoir été régler d'une manière digne les intérêts de son royaume dans les pays et les cités qui le réclamaient*, » il revient avec eux jusqu'à Orléans, où il leur donne un territoire pour fonder un monastère (1).

Ainsi l'affaire de Verdun ne fut qu'une révolte entre vingt du même genre que Clovis eut à réprimer. En quittant cette ville, il se dirigea avec ses troupes vers d'autres rebelles : or, c'était en 510, précisément l'époque des faits dont je m'occupe (2), et peu de temps avant le concile d'Orléans, qui eut lieu, selon toute apparence, durant le séjour du roi mentionné ici. Quelles sont toutes ces révoltes ? Nous n'en savons rien. Mais la *Chronique de Baldéric* (3) nous apprend ce qui suit :

« Clovis avait laissé *pour la garde de Cambrai* Ragnacaire, son cousin ou son neveu... Un jour que le roi revenait, ce Ragnacaire, enflé d'un orgueil criminel, *viola sa foi et refusa l'entrée de la ville*. Par l'obscénité de ses mœurs et son insolence, il s'était attiré la haine des Francs. Ceux-ci, ne pouvant plus le supporter, cherchent des moyens de hâter sa mort et font connaître au roi Clovis ce qui en est. »

Chose surprenante, et d'une grande portée non-seulement pour le point que j'examine, mais pour l'*Histoire des Francs* entière : Baldéric a connu cette Histoire, il s'en sert et il la cite avant et après le passage que je viens de transcrire, et bien plus, l'indication qu'il nous donne, il l'a

(1) V. D. Bouquet et Mabillon, *Secul. bened.*, I, 582. — Nous avons l'acte de cette fondation de l'abbaye de S. Mesmin : c'est encore un des monuments les plus précieux de l'esprit de Clovis. *Spicileg.*, tome V.

(2) V. sur cette date M. de Pétigny, tome II. Aimoin raconte aussi cette révolte, liv. I, ch. 16.

(3) Publiée par M. Leglay en 1834, p. 10.

puisée, s'il faut l'en croire, *dans le texte de Grégoire de Tours!* (1) Ainsi le texte que nous possédons aurait été altéré et dénaturé assez gravement, — fait qui n'offre rien d'invraisemblable, comme on le verra en son lieu (2).— Bien que les manuscrits les plus anciens contiennent ce récit tel qu'il est reproduit dans les diverses éditions, la responsabilité de Grégoire se trouverait en quelque sorte dégagée ici, comme elle le sera ailleurs, et ce passage n'aurait plus de garantie certaine. Mais supposât-on que Baldéric ait cité à tort l'*Histoire des Francs*, le témoignage de cet cet écrivain n'en serait pas moins précieux; car, bien qu'il vécût au XIe siècle, il avait l'avantage d'être sur le théâtre des faits et à même de recueillir tous les renseignements locaux. De chanoine de Cambrai, il devint plus tard évêque de Noyon et de Tournay; et son autorité est appuyée par une charte de Gérard II, évêque de Cambrai, qui parle de lui en ces termes : « C'est un homme savant, et *versé surtout dans ce qui concerne le pays des Morins,* comme sa chronique l'a montré (3). »

Aimoin, chroniqueur du Xe siècle, qui s'est également servi de l'*Histoire des Francs*, se rapproche de Baldéric, et semble, lui aussi, avoir lu un texte différent du nôtre, ou bien avoir possédé sur Ragnacaire d'autres données que celles qu'il a puisées dans Grégoire de Tours : « Clovis, dit-il, marcha contre *un certain chef* (4) *nommé Ragnacaire, résidant à Cambrai*, qui lui était lié par le sang, mais qui *par sa corruption lui était devenu hostile* (5). » Et cette qualification de *dux*, il l'emploie avec intention à l'égard de Ragnacaire, puisqu'il laisse celle de *rex* à Sigebert de Cologne.

(1) *Ejusdem historiæ textus indicat*, etc.
(2) V. ci-après, ch. 5.
(3) *Datum Camer. an.* 1082. —V. l'édition de M. Leglay.
(4) *Quemdam ducem.*
(5) Aimoin, I, 22. La suite de l'histoire est aussi racontée un peu différemment.

Hincmar, dans sa *Vie de saint Remi*, faite sur une *Biographie contemporaine*, dit à son tour : « Un grand nombre de gens non convertis à la foi chrétienne se retirèrent au-delà du fleuve de la Somme *avec Raganaire* (ou Ragnacaire). Après que le roi Louis (ou Clovis) eut obtenu, par l'aide du Christ, ses nombreuses victoires, ce Ragnacaire, plongé dans de honteux désordres, fut enchaîné par les Francs et livré à Clovis, qui le mit à mort et fit consommer par le bienheureux Remi la conversion de son peuple. (1). » On voit encore, d'après Flodoard, que Ragnacaire trahit Clovis lorsque ce prince se convertit (2); et de plus, on a des exemples de chrétiens chassés de Cambrai et même de Tournay, contrées que Clovis dut faire évangéliser de nouveau par saint Vast (3).

Tout cela nous donne à tirer plusieurs conséquences, qui sont à tout le moins de fortes probabilités.

1° Ragnacaire n'était point un *roi*, mais un subordonné à titre quelconque ; il n'avait pas un *royaume*, mais un commandement plus ou moins élevé et la garde d'une ville, *qu'il a voulu ériger en souveraineté par la révolte* (4).

2° Clovis n'a point excité les gens de Ragnacaire à la trahison par l'appât de l'or : il a *légalement puni de mort un coupable* devenu odieux même aux siens, et livré par eux à un juste châtiment.

3° La félonie et l'usurpation de Ragnacaire se compliquaient encore de deux choses : *outrages envers ses proches*,

(1) *Surius*, I, 297. S. Remi n'assista point au concile d'Orléans en 511, sans doute parce qu'il était occupé à évangéliser ces populations du nord.

(2) *Hist. eccl. Rhemensis*, I, 13.

(3) V. sur ce sujet M. de Pétigny, tome II, p. 563, 659, etc.

(4) Aimoin dit encore que le frère de Ragnacaire, au Mans, fut condamné par Clovis « comme étant celui qui *convoitait le plus sa puissance.* » (I, 25). Cela indiquerait une sorte de conspiration. V. un exemple du même genre dans la personne de Mundéric ; *Grégoire de Tours*, III, 14.

si l'on admet ce point du récit de Grégoire de Tours, et outrages dont Clovis, s'il était parent lui-même, devait demander compte, selon le droit germain ; puis, *protection donnée à des espèces de rebelles, et empêchement apporté à la propagation chrétienne,* ce qui aux yeux de Clovis ne devait pas être une aggravation médiocre.

Or, n'a-t-on pas vu plus d'une fois, dans ces temps de justice sommaire, des coupables exécutés pour des griefs moins nombreux et moins fondés ?

Je semblerai peut-être hasardé en étendant à Chararic et à Sigebert — en gros, bien entendu — ce qui est avéré à l'égard de Ragnacaire. Mais, outre la coïncidence d'époque qui associe leur fin, outre la ressemblance qui existe dans leur situation, même dans le récit de Grégoire de Tours, où ils sont tous appelés *ennemis de Clovis*, outre le grand nombre de révoltes que ce prince, suivant la *Vie de saint Maximin*, avait à réprimer après celle de Verdun, il faut observer trois points :

1° Sigebert, ainsi que je l'ai déjà dit, avait combattu à Tolbiac dans les rangs de Clovis, et ce dernier nous est montré à ce moment, non pas, selon la conjecture assez gratuite de M. de Pétigny (1), comme secourant le roi des Ripuaires, mais comme défendant son propre territoire (2). Clodéric, le fils de Sigebert, se trouva à Vouillé dans la même condition que son père à Tolbiac (et il est à remarquer que le chroniqueur ne les donne ni l'un ni l'autre pour des rois dans ces circonstances) (3). Chararic, de son

(1) Tome II, p. 563.

(2) ... *Chlodovechi se ditionibus subdunt... ille coarctato populo cum pace regressus*, etc.

(3) II, 37. — Aimoin a laissé à Sigebert le titre de *rex* d'après Grégoire; mais en même temps il nous indique à cet endroit une nouvelle altération : « *Comme le manuscrit*, dit-il, *était altéré par la faute des écrivains, nous n'avons pu reconnaître de quelle nation était ce roi, ni quelle fut la cause de sa mort*(I, 22). » Ainsi, pour lui, l'histoire était suspecte, ou du moins ignorée.

côté, avait dû combattre contre Syagrius, et Clovis avait à le punir de n'avoir pas combattu (1). Il est donc visible qu'ils étaient aussi, non des *alliés*, mais des *subalternes appelés par leur chef* (2).

2° On a placé Chararic chez les Morins, à Thérouanne : or, Hincmar, dans le texte cité, indique que les Francs rebelles à la prédication chrétienne se tinrent *de l'autre côté de la Somme*, par conséquent aussi bien à Thérouanne qu'à Cambrai ; et dès-lors le dernier grief contre Ragnacaire devient applicable également à Chararic. Clovis fit en effet évangéliser la Morinie par saint Vast, qui fut envoyé à Arras, et par Antimundus, disciple de saint Remi, qui se rendit *à Thérouanne et à Boulogne* (3).

3° Le même chef d'accusation semble s'étendre encore à Sigebert, qui était à Cologne : nous savons qu'un évêque (Aquilin ou Solin) fut donné à cette ville par les soins de Clovis après un assez long *interpontificium* (4), c'est-à-dire que l'exercice de l'épiscopat y fut empêché durant un certain temps et que Clovis le rétablit.

Ces considérations établissent assez une identité générale entre les personnages en question. Sans doute il a existé pour chacun des particularités qu'il est regrettable de ne pas connaître, différentes de celles qui sont retracées dans l'*Histoire des Francs*. Il suffit toutefois d'avoir une notion générale de ce qu'ils étaient, de leur conduite et de celle de Clovis.

Quelle force n'acquièrent pas, avec cette explication, les

(1) Ch. 41.

(2) Qu'on se reporte aux témoignages donnés plus haut sur la fidélité de Clovis à ses alliances.

(3) V. sur ce sujet M. de Pétigny, II, 563.

(4) *Ut Demochares ex Irenico scribit.* V. Lecointe, *Annales*, I, 271. Grégoire de Tours nous fournit un exemple semblable d'interruption des fonctions épiscopales, à Tours, après la mort de S. Martin, et cela *à cause des païens*. V. liv. I, ch. 43.

témoignages recueillis plus haut ! La *vigueur de la justice*, le *zèle de la religion*, la *restauration des églises détruites par les païens*, deviennent comme autant d'allusions aux événements que nous venons d'examiner. Dira-t-on, par hasard, que, d'après cet exposé, Clovis semble porter atteinte à la liberté de conscience en cherchant à étendre par les armes la foi chrétienne ? — Je n'ai pas, je le répète, à faire son apologie. Cependant, quel que soit le respect qu'on puisse demander à une pareille époque pour ce principe moderne, il ne s'agit point ici d'une liberté comprimée, mais d'un pouvoir rétabli ; et d'ailleurs, les obstacles apportés au développement du christianisme auraient constitué une première lésion de cette liberté.

Clovis, dans ces circonstances, me rappelle Charlemagne avec les Saxons, réprimant, civilisant et christianisant à la fois.

On me reprochera peut-être aussi de n'avoir pas compté, dans les raisonnements qui précèdent, avec les mœurs franques et le caractère des chefs barbares. Je répondrai d'abord par un axiôme : *Ce sont les faits qui doivent former nos appréciations sur telle époque ou tel individu, et non ces appréciations qui doivent nous faire préjuger des faits.* Or, les actes imputés à Clovis ont contribué largement à former l'opinion sur son époque. Il ne faut pas qu'à son tour cette opinion vienne réagir sur ces actes en leur prêtant de la vraisemblance. On a, du reste, généralement exagéré la barbarie des Francs. Il y aurait de longues pages à consacrer à cette question. Les Francs avaient des rapports de longue date avec les Gallo-Romains, dont une partie *souhaitait d'amour leur domination* (1) ; ils avaient depuis longtemps leur code salique ; le christianisme, quoique récent parmi eux, avait encore adouci leurs mœurs, et son influence se faisait sentir sur le peuple comme sur le roi.

(1) Grég., II, 36.

Les textes ne manqueraient pas pour prouver que l'on s'est créé sur la société d'alors des idées trop absolues. Je n'en veux citer qu'un seul ; il est d'un historien grec, peu suspect par conséquent de partialité, et qui écrivait vers le milieu du VIe siècle :

Les Francs, dit Agathias, ne sont pas rustiques comme les autres barbares ; ils sont pleins d'urbanité et policés comme les Romains... Tous sont chrétiens, et ont sur Dieu des notions parfaites. Ils ont dans les villes des magistrats et des prêtres... et ils ne me paraissent différer de nous que par leur vêtement barbare et leur langue native. Ce qui me frappe surtout d'admiration, parmi les qualités qui les distinguent, c'est la justice et la concorde qu'ils observent entre eux... Leurs princes sont, lorsqu'ils le faut, pacifiques et faciles. C'est pourquoi ils vivent avec une autorité assurée, défendant leurs possessions, ne perdant rien, mais plutôt acquérant (1). » Ces dernières paroles sembleraient venir encore à l'appui de l'explication donnée plus haut. Mais n'admît-on point, malgré tout, que les faits se soient passés comme je l'ai imparfaitement indiqué, il sera difficile d'admettre davantage qu'ils se soient passés conformément aux récits de Grégoire de Tours.

Je me suis appesanti assez longuement sur ces trois chapitres de l'*Histoire des Francs*. Ce n'est pas sans dessein : l'importance des questions qu'ils soulèvent et l'opinion arrêtée qu'on a généralement sur elles m'y ont obligé. On ne saurait certainement accuser Grégoire de Tours de malveillance : outre sa droiture naturelle, les divers jugements qu'il a formulés sur Clovis excluent toute supposition de ce genre. Mais ne l'avons-nous pas vu déjà ajouter bout à bout des fragments de divers écrits sans s'attacher à leur liaison ou à leur concordance ? Il est naturel qu'il en ait usé de même, sans penser à mal, pour les fragments qu'il emprunte à des

(1) V. D. Bouquet, II, 47.

traditions amplifiées ou à des récits populaires. Après tout, était-il obligé de mesurer toutes les conséquences que pourraient avoir ses narrations, surtout entre les mains des commentateurs modernes? Sa responsabilité, d'ailleurs, semble en partie couverte par les altérations du texte que nous avons rencontrées. J'ai donc voulu simplement montrer une fois de plus que nous devons prendre garde d'adopter sans examen les versions de l'*Histoire des Francs*.

Là se termine, dans la Chronique, le règne de Clovis. Après le trait final des perfidies du roi franc, vient cette courte phrase : « Ces actes accomplis, il mourut à Paris, et fut enseveli dans la basilique des saints Apôtres, qu'il avait fait bâtir de concert avec la reine Clotilde (1). » Suivent des calculs chronologiques. — Il n'est pas dit un mot du concile d'Orléans, qui précéda de très-peu la mort de Clovis. Ce fut un des événements les plus remarquables de son règne ; son omission aurait de quoi étonner chez un évêque et chez un écrivain qui s'est proposé de traiter particulièrement les affaires intéressant l'Église (2), si toutefois (ce qui n'est pas le cas) cet écrivain s'était proposé une histoire rigoureuse. Ainsi en serait-il encore de l'omission des événements importants qui s'accomplirent en Bretagne : on place vers 502 la soumission de ce pays, mais nous manquons absolument de détails à ce sujet. Le chroniqueur nous dit seulement, beaucoup plus loin, que « les chefs Bretons sont appelés comtes et non rois, parce qu'ils ont toujours été sous la puissance des Francs *depuis la mort de Clovis* (3). » Sans entrer dans l'examen de cette question, qui

(1) Ch. 43. C'est-à-dire l'église Sainte-Geneviève.

(2) L'omission des conciles est ordinaire chez lui, et il suffit de la faire observer une fois pour toutes : il en mentionne pourtant quelques-uns d'une façon accidentelle.

(3) IV, 4. Les évêques d'une partie de la Bretagne souscrivirent au concile d'Orléans, en 511.

a été discutée au long par Adrien de Valois (1), je ferai seulement observer, après Ruinart, que plusieurs auteurs et Grégoire lui-même, en divers endroits, nous présentent ces chefs comme ayant un *royaume* assez indépendant, héréditaire, régi par des lois propres, et comme ayant été souvent en guerre avec les rois des Francs (2).

Dans un prologue assez long qui ouvre le Livre III, le chroniqueur compare la fin des défenseurs de l'orthodoxie avec celle des ariens. C'est un simple rapprochement qu'il fait pour montrer que souvent le mal est puni dès cette vie ; la même idée a inspiré le traité de Lactance *De morte Persecutorum*, et se retrouve souvent à cette époque. Il ne faut donc pas en conclure, comme M. Kries et d'autres l'ont fait (3), que le succès soit pour lui la marque de la justice : ce serait aller trop loin. Mais c'est en dehors de l'exactitude historique qu'il se laisse légèrement entraîner dans cette comparaison : il donne comme exemples de la triste fin des hérétiques les princes bourguignons *Godégisèle*, *Godomar* et *Gondebaud*. Pour le premier seul il a raison. Gondebaud — Valois l'a fait observer (4) — resta maître de tout le royaume après avoir tué ses frères Godégisèle et Chilpéric; il ne le perdit, au bout d'un règne florissant, que par une mort naturelle et pour le transmettre à son fils (5). Quant à Godomar, nous n'avons point du tout la mention de sa mort dans l'*Histoire des Francs*, et il n'est même pas nommé ailleurs que dans l'énumération des fils de Gundeuch (6). Faut-il voir là une nouvelle méprise? ou faut-il supposer que Godomar périt d'une façon précoce et tragique, bien qu'ici même l'auteur applique inexactement ce genre de

(1) Lib. VI, *rerum francicarum*.
(2) Liv. IV, et *passim*.
(3) *De Gregorii*, etc., p. 45.
(4) *Gest. franc.*, tome II, préface.
(5) Grégoire l'indique lui-même, II, 33; III, 5.
(6) II, 28.

mort à Gondebaud? On a pris généralement le second parti, et un historien a même été jusqu'à préciser ainsi le fait : « Godomar *fut brûlé dans son palais par Gondebaud* (1). » Or non-seulement l'*Histoire des Francs*, mais encore les autres chroniques n'ont rien qui puisse offrir le moindre fondement à cette version. Frédégaire relate uniquement les meurtres de Chilpéric et de Godégisèle par Gondebaud (2). La Chronique d'Adon (3) et la *Vie du roi Sigismond* (4) font de même. Dom Plancher, dans l'*Histoire de Bourgogne* (5), avance que Godomar mourut comme Chilpéric, en s'appuyant sur le passage de Frédégaire que je viens de citer. L'*Histoire du Languedoc* motive aussi cette allégation sur Frédégaire et de plus sur le Livre I de Procope (6). Il est évident, comme l'a remarqué l'abbé Gorini (7), que ces auteurs sont muets là-dessus. Force est donc de renoncer à cette supposition.

Le partage du royaume de Clovis entre ses enfants, dont Grégoire parle ensuite (8), ne fut pas entièrement fait, comme il le dit, *æqua lance*, c'est-à-dire par lots égaux. Thierry, eut effectivement une part bien plus importante que les autres. Il ne dut point cet avantage au *droit d'aînesse*, comme l'avance Valois (9), car ce droit ne commença à être en vigueur qu'au VIIIe siècle. Mais Ruinart pense que Thierry s'était déjà acquis un domaine en prenant part aux expéditions de son père; et en effet, l'Auvergne, qu'il avait conquise alors, se trouva dans son lot (10). Cependant Gré-

(1) M. Ampère, II, 203.
(2) Ch. 17 et 24.
(3) D. Bouq., II, 666.
(4) Boll., *maii*, I, 86.
(5) Tome I, p. 39.
(6) Tome I, p. 236.
(7) *Défense de l'Eglise*, I, 332.
(8) III, 1.
(9) Tome II, préface.
(10) Grég., III, 2 et suiv.

goire nous dit plus haut qu'il la mit « sous l'autorité de son père » pour le compte duquel il s'en était emparé (1). En outre, lors du partage qui eut lieu, en 561, entre les fils de Clotaire, ce fut le sort qui décida (2). La question est donc assez obscure. Toutes ces divisions furent du reste arbitraires et variables. Et même en fait, ainsi que le dit M. Bordier, elles étaient peu déterminées.

Sigismond avait succédé à Gondebaud chez les Bourguignons. Trompé par les calomnies de sa femme, il fit périr un fils, nommé Sigiric, qu'il avait d'un premier lit. Grégoire de Tours met dans la bouche de l'artificieuse marâtre, excitant Sigismond à cet acte cruel, un discours aussi peu vraisemblable que plusieurs autres. Ce discours, en effet, suppose Théodoric mort, puisqu'il prête à Sigiric le dessein « de prendre à son tour le royaume qu'avait possédé en Italie son aïeul Théodoric (3). » Or, celui-ci régna jusqu'en 526, et la Chronique de Marius dit clairement que Sigiric fut mis à mort en 522 (4), ce qui ne peut avoir eu lieu plus tard, puisque son père fut emmené prisonnier par Clodomir en 523.

Clodomir eut bientôt à expier lui-même le sort qu'il avait fait subir à Sigismond : l'année suivante, il appela à son aide, pour une nouvelle expédition en Bourgogne, son frère Thierry. Celui-ci, dit l'*Histoire des Francs*, « renonçant à venger Sigismond son beau-père, promit son concours, et ses troupes livrèrent bataille à Godomar avec celles de Clodomir (5). » La leçon de cette phrase (*injuriam soceri vindicare nolens*) est celle qu'a donnée Ruinart et qu'ont reproduite les éditeurs modernes; mais elle ne repose que sur un seul manuscrit, celui dit *de Beauvais*. Frédégaire, qui en a

(1) II, 37.
(2) IV, 22.
(3) Ch. 5.
(4) *Simmachio et Boecio coss.*
(5) Ch. 6.

suivi un autre, a lu « *vindicare volens*, » ce qui produit un sens tout contraire. Aussi dit-il que Thierry « ayant épousé la fille de Sigismond, envoya *un renfort qui devait trahir*, » et il semble même rapporter la mort de Clodomir à cette trahison soudaine (1). Cette seconde leçon est conforme à tous les manuscrits, sauf celui de Beauvais; mais elle ne concorde pas avec la suite du récit de Grégoire, qui présente le renfort de Thierry comme sincère. La première, au contraire, est d'accord avec ce récit, et c'est pourquoi Ruinart l'a adoptée; mais le sens qu'elle donne ne paraît pas appuyé par ce qui vient un peu plus loin : la même occasion se représentant, Thierry *refuse son concours* à ses frères Clotaire et Childebert (2); il aime encore mieux conduire ses guerriers au pillage d'une de ses provinces que de les mener combattre les Bourguignons, et cela précisément « parce qu'il avait épousé la fille de Sigismond, nièce du roi d'alors, » si on en croit l'explication d'Aimoin (3). Veut-on admettre, avec la Chronique de Marius (4), qu'il n'ait pas refusé et qu'il ait *envoyé son fils Théodebert?* le contraste disparaît entre les deux endroits de l'*Histoire des Francs;* mais le second (chap. XI) devient opposé à la Chronique de Marius, ordinairement assez exacte.

Quoi qu'il en soit, Clodomir, s'étant éloigné considérablement des siens en poursuivant les ennemis, est cerné et tué aussitôt (5) : les Francs, malgré cela, « écrasent les Bourguignons, et *soumettent le pays à leur pouvoir*. Clotaire prend la femme de Clodomir, et la reine Clotilde ses enfants. *Godomar redevient maître de son royaume.* » Comment ce rétablissement de Godomar s'opéra-t-il immédiatement

(1) Ch. 36.
(2) Ch. 11.
(3) II, 4.
(4) D. Bouq., II, 15.
(5) Ch. 6. « *Non modico elongatus.* » Cependant la traduction de M. Bordier porte : « *Il n'était pas très-éloigné des siens.* »

après sa défaite et la conquête du pays par les Francs? Le récit est au moins fort obscur. « Les Francs, dit Agathias, voyant Clodomir tué, perdirent courage et *cédèrent aux Bourguignons* (1). » Sans admettre entièrement cette version, on peut conclure que le triomphe et la conquête des Francs furent loin d'être complets, puisque bientôt Clotaire et Childebert furent obligés de reprendre les armes, et s'emparèrent, cette fois, de toute la Bourgogne (2).

Je ne veux pas entrer dans les détails de deux nouvelles narrations, bien différentes, qui se présentent ici sur mon chemin. L'une est trop jolie pour ne pas être un peu arrangée : c'est celle du noble Attale, tombé en otage aux mains d'un barbare et délivré par l'esclave Léon (3). L'autre, celle du meurtre des enfants de Clodomir, ne manquerait pas d'un certain genre de beauté sauvage, si elle n'allait jusqu'à une barbarie contre nature (4). Il est vrai, remarquons-le, que Childebert et Clotaire se décident à exécuter leur cruel projet seulement lorsque le traître Arcadius (5) leur rapporte la réponse falsifiée de la reine Clotilde : « Elle-même veut que vous accomplissiez votre dessein. » Mais comment tiennent-ils tant à égorger les deux aînés, quand ils ne cherchent point à ressaisir le troisième qui leur avait échappé? Ce crime leur devenait inutile, du moment qu'il restait un héritier du trône de Clodomir, encore en bas âge, et ne pouvant par là être fait clerc immédiatement. Ici néanmoins il faut être sobre de critique : car nous manquons de renseignements directs sur le fait en lui-même.

(1) Agathias, liv. I. D. Bouq., II, 49.

(2) Ch. 11.

(3) Ch. 15. M. Guizot a cru que cet esclave était un nègre, parce que, d'après le chroniqueur, un prêtre vit en songe Attale et lui sous la figure de deux colombes, *l'une blanche*, *l'autre noire*. Cette distinction assez vague ne peut guère se référer à autre chose qu'à la différence de classe qui séparait les deux amis.

(4) Ch. 18.

(5) V. Ch. 9 et 12.

Agathias nous dit bien que Clodomir *ne laissa point d'enfants après lui* (1) : sans le croire sur parole, on peut se demander comment une si monstrueuse tragédie, qui aurait été, au dire du narrateur, un deuil public, a pu être si peu soupçonnée par un historien désintéressé, au fait des événements et contemporain. Agathias parle aussi avec éloge, comme nous l'avons déjà vu (2), de la douceur des princes francs, et Grégoire de Tours lui-même nous cite de ceux dont il s'agit plusieurs traits méritoires (3). Un témoignage plus précieux vient déposer dans le même sens : il est tiré d'une instruction rédigée par un haut personnage pour le jeune Clovis II, par conséquent presque aussi ancienne que Grégoire de Tours, et récemment publiée par *Angelo Maï* (4). Il est on ne peut plus remarquable que ce document digne de vénération nous donne de Clotaire et de Childebert une tout autre idée que l'*Histoire des Francs*, et leur attribue précisément les qualités opposées à l'inhumanité. Je ne puis m'empêcher de le transcrire intégralement :

« Clovis, l'auteur de votre race, eut trois fils (de la reine Clotilde), Childebert, Clotaire et Clodomir. Dans Childebert, *la sagesse et la condescendance* furent poussées à ce point qu'il aima *d'un amour paternel* non-seulement les anciens, mais aussi *les jeunes* : et quiconque prononce encore son nom, prêtre ou laïque, lève les mains au ciel en recommandant son âme, d'autant qu'il fut toujours généreux et prodigue de largesses pour les églises des saints et pour ses compagnons de guerre. Clotaire l'ancien, qui eut cinq fils et de la lignée duquel vous descendez, fut puissant en paroles ; il conquit la terre, il gouverna les fidèles. Telle était *sa bénignité selon Dieu*, que non-seulement il paraissait *juste dans ses œuvres*, mais qu'il vivait *comme un pontife dans le*

(1) Agathias, liv. I.
(2) V. p. 77.
(3) V. entre autres ch. 24, 28, 29, 33.
(4) *Scriptorum veterum coll.*, tome VI, part. II, p. 3.

siècle. Il donna des lois aux Francs, et bâtit des églises. Vous donc, mon très-doux seigneur, puisque vos pères ont eu tant de sagesse et de doctrine, conduisez-vous en toutes choses comme il convient à un roi. Que jamais la colère ne soit maîtresse de votre âme, et si quelque chose est arrivé qui émeuve votre cœur, qu'il se hâte de s'ouvrir à la paix !... etc. »

Si une preuve indirecte peut être ici de quelque poids, ce texte infirme — toujours quant au détail — le récit du meurtre des enfants de Clodomir. Comment en effet, si l'on admet les circonstances et l'éclat attribués dans la chronique à cet événement, comment voir dans des paroles semblables, prononcées à une époque si rapprochée des deux princes, autre chose qu'une ironie sanglante et déplacée? — Je me borne à ajouter une simple question. Clodomir était mort en 524, dans son expédition de Bourgogne : qu'était devenu son royaume jusqu'à la mort de ses fils, qu'on place entre 526 et 533? Il n'était pas à eux, puisque leurs oncles *craignaient que la reine Clotilde ne le leur fît donner.* Il n'était pas à leurs oncles, puisque ceux-ci se proposaient *de le partager entre eux* en se débarrassant de ces enfants. Nous voyons aussi, plus loin (1), Clotaire s'emparer des *trésors de Clodomir*, au détriment de Childebert et de Théodebert, longtemps après la mort de ses neveux (vers 536). Donc, sur ces faits encore, nous sommes réduits à la version reproduite dans l'*Histoire des Francs :* mais cette version ne nous laisse pas moins dans une légitime incertitude.

Lors de leur expédition en Espagne (542), Clotaire et Childebert sont montrés par l'*Histoire des Francs* complétement victorieux, et maîtres d'une grande partie du pays (2). Cependant les chroniques d'Espagne, suivant la remarque de Ruinart, mentionnent à cette occasion une défaite des

(1) Ch. 31.
(2) Ch. 29.

deux princes. « *Tudis* (ou Théodiscle), dit entre autres la *Chronologie des rois goths*, vainquit les rois des Francs dans l'intérieur de l'Espagne jusqu'au Minium (ou Minho) (1). » — Grégoire de Tours remonte de là à l'élection de Théodat (531), successeur du roi Amalaric, puis à la mort de Théodoric (526). Pour montrer dans quelle confusion il tombe en cet endroit sur les événements d'Italie (2), il faudrait citer des pages entières de Procope, d'Agathias, de Jornandès. Ruinart lui-même ne peut s'empêcher de s'exclamer sur les fables contenues dans un chapitre qui pourtant est reproduit intégralement par tous les manuscrits de l'*Histoire des Francs*. Mais cette confusion, je l'ai dit, s'explique parfaitement; et il suffit de la constater en passant. Aussi vais-je simplement en indiquer deux ou trois exemples :

1° Le chroniqueur fait épouser à Amalasunthe, fille de Théodoric, un de ses esclaves nommé *Traguilan*, et lui fait empoisonner sa mère; alors les Italiens indignés appellent pour régner sur eux *Théodat, roi de Toscane*, qui fait étouffer Amalasunthe dans un bain. — Cette princesse eut au contraire un mari d'illustre origine, *Eutharic*, après la mort duquel elle gouverna au nom de son fils Athanagilde. Celui-ci étant mort à son tour, elle fit donner le sceptre à Théodat, qui la récompensa bientôt par l'exil.

2° Théodat aurait envoyé aux rois Clotaire et Childebert *cinquante mille sous d'or* comme composition pour le meurtre d'Amalasunthe. Ce fut *Vitigès*, son successeur, qui, en vertu d'un traité d'alliance fait avec les fils de Clovis en 536, leur restitua des provinces et des sujets, et leur paya une somme que Théodat leur avait promise précédemment en implorant leur secours contre Justinien. L'*Histoire des Francs* ne parle ni du traité ni même de Vitigès.

(1) D. Bouquet, II, 705.
(2) Ch. 31, 32.

3° Buccellin, général de Théodebert (ou plutôt *Butilin*, comme l'appellent Procope et Agathias), ne s'empara point de la Sicile. Il demeura en Italie, et fut tué ensuite par Narsès (1).

Le désordre chronologique déjà observé, et qui n'a, du reste, d'autre conséquence que de nous mieux faire voir le procédé de composition du chroniqueur, se reproduit quelquefois avec plus de gravité. A la fin du Livre III, on voit se succéder (2) : l'élection d'Agiric, évêque de Verdun (554); le meurtre de Sirivald par le fils d'Agiric, qui suivit de près la fin du roi Thierry (534) (3); la maladie et le décès de Théodebert (548); puis au commencement du Livre IV se trouve la mort de la reine Clotilde (545).

Théodebert, dont le règne finit ainsi avec le Livre III, y est dépeint à plusieurs reprises sous des couleurs favorables. Grégoire le dit « grand et plein de toute espèce de bonté, gouvernant avec justice, vénérant les évêques, enrichissant les églises, soutenant les pauvres, et distribuant à tous une foule de bienfaits dans un esprit de douceur et de piété (4). » Ce prince est en effet une des figures les plus remarquables de la famille mérovingienne. Constatons cependant, sans lui faire de tort, que son apologiste ne semble pas avoir eu sur lui un sentiment toujours égal. Dans un autre ouvrage, il nous le montre « arrivé au trône, commettant un grand nombre d'iniquités, et repris bien souvent par l'évêque de Trèves saint Nicet, soit parce qu'il faisait le mal, soit parce qu'il le laissait faire impunément (5).

(1) V., sur tous ces faits, Jornandès, *De reb. got.*, 59. Procope, I, 3, 4. Agathias, I, II.

(2) Ch. 35, 36.

(3) L'opposition est plus forte encore dans la traduction de M. Bordier : « Sirivald fut tué *aussitôt après* la mort de Thierry. *Peu après* Théodebert tomba malade, etc. » Le texte porte seulement : *His denique gestis.*

(4) Ch. 25.

(5) *Vitæ Patrum*, XVII, 2.

Deux arrêts aussi contradictoires ne pourraient guère s'expliquer, s'il fallait les accepter à la lettre : aussi ne font-ils loi ni l'un ni l'autre.

Il ne faudrait pas non plus se régler d'une manière absolue sur les jugements tacites que renferme ce même Livre III à l'égard des autres princes des Francs. L'auteur — nous en avons vu diverses causes — les présente en guerre presque continuelle entre eux, ligués aujourd'hui avec celui qu'ils combattaient hier, et cela, malheureusement, sans indiquer les motifs qui les faisaient agir. Comme s'il avait toujours sous les yeux son modèle Orose, l'historien des calamités, il passe sous silence, la plupart du temps, ce qui concerne les travaux de la paix, la législation, les conciles, dont l'omission a été signalée plus haut. « Il en résulte, dit M. Kries, que dans la masse des Francs on ne voit que des coupables et des gens presque féroces, chez qui le pillage et le meurtre sont passés en coutume, et dans leurs rois que des hommes sans énergie, incapables d'empêcher ou de punir les crimes. Mais c'est à tort (1). » Et nous avons rencontré déjà plus d'un texte à l'appui de cette opinion. « Bien des fois, assure encore Agathias, de mon temps et auparavant, le pouvoir s'est trouvé divisé chez les Francs, soit sur trois têtes, soit sur davantage, sans que la guerre ait éclaté entre eux, sans qu'ils aient souillé le sol du sang de leurs frères (2). » Il y a sans doute dans ces derniers mots de l'exagération. Néanmoins de pareils témoignages doivent contre-balancer quelque peu, dans notre esprit, l'idée produite par l'ensemble de l'*Histoire des Francs*. Les inconvénients de cet ensemble, incomplet et disproportionné, ont pu être insignifiants pour les siècles rapprochés du chroniqueur, et ils ont dû lui échapper complétement à lui-même : pour nous, placés à une si grande distance et dans une telle ignorance des choses du temps,

(1) *De Gregorii vitâ*, etc. V. p. 56 et suiv.
(2) D. Bouquet, II, 47.

ils acquièrent de la gravité, et nous devons les bien reconnaître afin de les subir le moins possible.

Cette observation était nécessaire pour la période de la Chronique que l'on vient de parcourir : elle ne le sera pas moins pour la suivante, où le récit paraît s'assombrir encore.

CHAPITRE IV

TROISIÈME PARTIE DE L'HISTOIRE DES FRANCS

CONTEMPORAINE DE L'AUTEUR

Le Livre IV de l'*Histoire des Francs* s'ouvre à la mort de la reine Clotilde, arrivée en 545 : Grégoire de Tours était né en 543. Il convient donc de faire commencer ici la période dont il a été contemporain. Pour les faits remontant aux premières années de sa vie, il a pu être renseigné par des témoins oculaires subsistant encore à la fin du siècle ; pour ceux qui s'accomplirent depuis, il a dû s'aider de ses souvenirs personnels. Ce qui nous donne à entendre qu'il puise désormais à l'une de ces deux sources, c'est que son récit, au commencement du même Livre, est surtout rempli de détails sur l'Eglise de Clermont et le pays d'Auvergne, auxquels il appartenait. Les autres sujets, au contraire, sont traités par lui d'une manière assez succincte jusqu'à l'époque où son élection à l'épiscopat lui permit de prendre aux événements une part réelle (573; jusqu'au Livre V environ).

On ne peut nier que cette dernière partie de l'ouvrage ait une apparence plus solide que les autres, à cause des relations de l'auteur et des affaires auxquelles il s'est trouvé mêlé. Ce sont là des garanties précieuses. Toutefois il faut se garder de croire que sa position ne lui ait procuré qu'avantage au point de vue qui nous occupe. Rappelons encore

ici la double fonction de l'évêque : on ne saurait trop se pénétrer de cette idée que l'évêque était en même temps un gouverneur temporel, à la tête d'une administration constituée. Les populations délaissées par suite de la désorganisation de l'empire romain, s'étaient réfugiées de préférence sous la houlette pastorale, et les nouveaux conquérants du sol avaient respecté ce pouvoir. On est convaincu de l'importance qu'avait l'autorité matérielle attachée à l'épiscopat en la voyant, à cette époque, souvent convoitée — et malheureusement quelquefois usurpée — par l'ambition ou l'intrigue. L'évêque pouvait donc n'être pas désintéressé dans certains cas. Je le répète aussi, deux mondes vivaient à côté l'un de l'autre, et, naguère opposés, ils étaient encore parfaitement distincts, en attendant la fusion que devait produire le christianisme : Grégoire de Tours était attaché à l'un d'eux par les liens les plus intimes, et il écrivait principalement les faits et gestes de celui auquel il n'appartenait pas. Comme on a pu le voir déjà, les idées gallo-romaines le dominaient, et elles étaient vives chez tous ceux de sa classe, puisque la royauté mérovingienne croyait trouver sa force en ajoutant à l'élément chrétien, qu'elle possédait, mille petites imitations du système romain. Ces idées de race devaient prévenir d'autant plus l'esprit de Grégoire, qu'il avait eu à subir à Tours les vexations de plusieurs comtes francs, avec lesquels il s'était trouvé en conflit d'autorité. Si l'influence s'en fait sentir dans la partie de son ouvrage que nous avons examinée, elle devra se retrouver, plus accusée encore, dans celle où il est à la fois narrateur et acteur. Il est évident que je ne parle point ici de partialité, mais d'impressions naturelles et involontaires; chose dont on fait la part pour tous les écrivains, tellement on est convaincu que nul d'entre eux, fût-ce un évêque et un saint, n'échappe à l'empire de sa situation personnelle.

Du reste, le chroniqueur semble parfois n'avoir connu des événements politiques que le côté où il a joué un rôle, et il

nous en donne alors, malgré sa bonne volonté, une notion incomplète. Pour ne pas suivre d'un bout à l'autre cette partie de l'*Histoire des Francs*, je m'arrêterai à quelques passages capables de nous montrer à quel point de vue les faits sont présentés.

De ce nombre est l'affaire de Prétextat, évêque de Rouen. Un des fils de Chilpéric, Mérovée, conspirateur et ambitieux, après avoir été irrégulièrement marié par ce prélat à Brunehaut, la veuve de son oncle, s'était vu séparé d'elle par l'autorité de son père, et envoyé au monastère d'Anisole (aujourd'hui *Saint-Calais*, dans la Sarthe). S'en étant échappé, il avait eu recours au droit d'asile, dans la basilique de Saint-Martin de Tours. Grégoire ayant courageusement refusé de l'en faire sortir, malgré les réclamations menaçantes du père, Mérovée finit par rejoindre le royaume de Brunehaut en traversant la Bourgogne, et nourrissant toujours les mêmes projets coupables. Chilpéric apprit bientôt que l'évêque Prétextat était impliqué dans cette rébellion, et « qu'il agissait contre lui au moyen de présents distribués au peuple. Il le fit mander auprès de sa personne. Sa conduite ayant été l'objet d'une enquête, on trouva en sa possession des objets qui lui avaient été *confiés par la reine Brunehaut* (1). » Quarante-cinq prélats s'assemblèrent en concile à Paris pour entendre la cause (577). Le roi y accusa l'évêque d'avoir excédé ses pouvoirs en mariant Mérovée contrairement aux canons, et d'avoir voulu livrer le royaume à d'autres mains. Prétextat nia d'abord, puis il chercha des explications, puis il fit un aveu, et enfin une punition lui fut infligée par le concile (2). Tels sont les faits qui ressortent des longs détails racontés à ce sujet par Grégoire de Tours, et d'où il résulte que l'évêque était manifestement coupable. Cependant il faut une certaine attention pour les dégager du

(1) V, 19.
(2) V, 19. V. aussi VII, 16.

récit, qui incline à rejeter tous les torts sur Chilpéric. Que ce prince, excité par Frédégonde, ait montré de l'emportement, cela se conçoit ; mais sa conduite ne paraît pas avoir été bien injuste. Le P. Daniel a reconnu qu'il y avait de fortes présomptions contre Prétextat. La voix publique elle-même semblait le condamner : « La multitude furieuse *des Francs*, dit Grégoire, essaya de briser les portes de la basilique, *comme si elle eût voulu* en arracher l'évêque et le lapider ; le roi cependant ne le permit pas. » Rapprochons cette manifestation de celle qui eut lieu dans l'affaire intentée plus tard contre Grégoire lui-même : cette fois, il nous montre *le peuple* (non les Francs) faisant au contraire grand bruit au dehors pour demander son acquittement (1). Or, de deux choses l'une : ou c'étaient les Francs seuls qui condamnaient Prétextat, et les Gallo-Romains seul qui prenaient fait et cause pour Grégoire ; et alors la question de race était réellement pour quelque chose, soit dans la réalité, soit dans l'esprit du narrateur. Ou bien il s'agit dans les deux cas du *peuple* en général, sans distinction de race ; et alors, puisque ce peuple avait osé se prononcer en faveur de Grégoire innocent, sa conduite toute contraire à l'égard de Prétextat indiquerait qu'il y avait contre celui-ci de vrais motifs de mécontentement. Mais ce ne serait là qu'une présomption.

Dans ce concile de Paris, où Grégoire assistait, on avait, s'il faut l'en croire, opposé de *faux* témoins aux dénégations de l'accusé. Lui seul, parmi les évêques, éleva la voix pour Prétextat : « Après que j'eus parlé, dit-il, personne ne répondit quoi que ce fût ; tous restaient pensifs et immobiles. » C'est qu'en effet il ne les avait pas convaincus. Mandé ensuite par le roi, qui avait appris son opposition, il eut avec lui un entretien assez long, et lui tint un langage qui ne manquait pas de fermeté (2). Puis, après lui avoir

(1) V, 50.

(2) Remarquons cependant ces paroles curieuses : « Nous vous par-

fait jurer de ne rien faire contre l'évêque que ce qui serait autorisé par la loi et les canons, il s'assit à sa table. C'était, au fond, une reconnaissance implicite de la culpabilité de l'accusé, que de demander qu'il ne fût point puni en dehors des règles. — La nuit venue, raconte-t-il encore, il eut la visite de certains émissaires de Frédégonde, chargés de lui promettre une somme importante s'il voulait se prononcer contre Prétextat. Il refusa, mais en déclarant de même « se ranger à la décision des autres évêques en tant qu'elle ne violerait point les canons. »

A la séance suivante, Grégoire représente Chilpéric battu par les explications de l'inculpé, et se retirant confus. Or, quelles sont ces explications victorieuses? — Les objets provenant de Brunehaut étaient *un dépôt;* les présents faits aux guerriers leur avaient été donnés *en retour d'autres présents faits par eux*, et s'ils se trouvaient avoir été puisés dans ce même dépôt (on en avait des preuves), c'est que Prétextat « *avait regardé comme à lui* ce qui appartenait à Mérovée dont il était le parrain. » Inutile de faire remarquer la faiblesse et la contradiction de pareilles excuses : il tenait les objets en question à titre de dépositaire, et néanmoins il en disposait comme de sa propriété ! Le roi ne put être nullement persuadé par ces raisons ; et la meilleure preuve, c'est que les évêques eux-mêmes ne les acceptèrent point : ils engagèrent Prétextat à tout avouer, ce qu'il fit dès le lendemain. Grégoire attribue cet aveu à une ruse de Chilpéric, qui l'aurait lui-même conseillé à l'accusé par l'entremise des évêques, promettant qu'il se contenterait de cette satisfaction et qu'il pardonnerait ensuite. Aurait-il pu

lons, mais vous nous écoutez si vous le voulez ; si vous ne voulez pas, qui vous condamnera, à moins que ce ne soit celui qui s'est proclamé la Justice? » Ce n'était là, sans doute, qu'une marque de déférence : car le pouvoir mérovingien n'était pas si indépendant et si absolu. Du moins, il ne nous est jamais apparu avec ce caractère.

espérer une telle complaisance de la part de ces prélats, si, la veille, il eût été vaincu devant eux par une justification éclatante? L'aveu n'aurait été ainsi qu'une comédie, à laquelle Prétextat innocent se serait prêté pour en finir? Mais il ne l'eût pas fait certainement s'il eût senti sa conscience à l'abri de tout reproche; car c'était la charger comme à plaisir et d'avoir commis la faute et de s'en être défendu injustement. » On croira difficilement, dit M. de Laravalière, que Prétextat ait eu la faiblesse d'avouer un crime dont il n'aurait pas été coupable; quelque couleur qu'on donne à sa confession, elle reste toujours contre lui (1). » Le roi ne pouvait d'ailleurs pardonner qu'en ce qui concernait l'offense faite à sa personne : les juges véritables, c'étaient les évêques. Aussi Chilpéric leur envoya-t-il un *Livre des Canons apostoliques* où l'on trouvait ces mots : « Que l'évêque surpris en homicide, adultère ou parjure, *soit dépouillé du pontificat* (2). » Grégoire de Tours appelle ces canons « *censés apostoliques* » et prétend qu'ils se trouvaient dans un cahier nouvellement annexé au volume (3). Il s'agit de ceux appelés aujourd'hui encore *Canons Apostoliques* : si le chroniqueur a pu douter de leur authenticité, c'est qu'en effet, ainsi que l'a induit Quesnel (4), ils n'étaient point reconnu officiellement comme ayant force de loi dans l'Eglise gallicane d'alors; mais il faut observer que cette expression de doute lui est tant soit peu dictée par l'intérêt de la cause qu'il défend, et le contexte nous donne à entendre que ces canons étaient au moins très-répandus. En effet, lorsque les évêques réunis lurent le passage qu'on vient de voir, ils ne firent aucune objection, et Prétextat lui-même « demeura muet. » Il ne fut pas question non plus

(1) *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, XXVI, p. 598 et suiv.

(2) *Sacerdos*, chez Grégoire de Tours, signifie toujours *pontife : Sacerdotium*, *pontificat.*

(3) *Quaternio novus annexus habens canones quasi apostolicos.*

(4) Dissert. 16e sur les Œuvres de S. Léon.

du pardon qui aurait été le prix de l'aveu convenu à l'avance avec le roi : cependant Grégoire, à défaut d'autre, n'eût pas manqué de le réclamer. Il se contenta, d'après ce qu'il dit, de s'opposer à l'application, demandée par Chilpéric, de certaines peines non prescrites par les canons. Puis, ajoutant simplement que Prétextat fut emmené et jeté en exil dans l'île de Jersey, il passe sous silence la fin juridique de l'affaire. Mais, dans un autre Livre, son récit l'amène à nous laisser entrevoir ce qui eut lieu : lorsque Prétextat, de retour à Rouen après la mort de Chilpéric, se présenta au roi Gontran, Frédégonde voulut empêcher sa réintégration, « alléguant que l'exercice de l'épiscopat *lui avait été interdit par sentence de quarante-cinq évêques* (1). » Gontran allait convoquer un nouveau concile pour éclaircir la chose, lorsque l'évêque de Paris lui en évita la peine par cette déclaration : « Sachez qu'un châtiment lui a été infligé *par les évêques*, mais qu'*il n'a pas été irrévocablement rejeté de l'épiscopat* (2). » Prétextat avait donc été condamné en réalité et selon les règles. Grégoire nous apprend ailleurs que deux évêques, « coupables de lèse-majesté et traîtres à la patrie, furent *pour ce motif* dévêtus de l'épiscopat et emprisonnés, » par jugement du concile de Châlons (3). La même peine incombait à celui-ci; mais il paraît qu'il n'avait été dégradé que *temporairement*. Il obtint alors d'être rétabli sur son siége. Le ressentiment de Frédégonde devait le retrouver plus tard.

Encore un coup, Grégoire de Tours a été de bonne foi dans ce récit ; mais on sent qu'il a surtout envisagé l'affaire à son point de vue propre, et ses paroles respirent encore la chaleur de sa courageuse amitié. Il n'a pas assez réfléchi qu'en cherchant à disculper Prétextat il sem-

(1) VII, 16.
(2) VII, 16.
(3) V, 28.

blait accuser les autres évêques. Ne serait-il pas plus prudent, lors même que la chose ne serait point avérée, d'admettre la culpabilité d'un seul prélat, que d'attribuer à quarante-cinq une prévarication au détriment de leur confrère, et une servilité byzantine envers un prince dont l'autorité n'était guère plus grande que la leur? Dans une circonstance analogue, quand Grégoire lui-même fut accusé, les évêques lui firent justice; loin d'être gagnés à la cause du roi, ils menacèrent celui-ci de l'excommunication, et ils allaient l'excommunier en effet, s'il n'avait rejeté l'origine de l'accusation sur le comte de Tours, qui en était le véritable auteur (1).

Il ne faut nullement s'étonner de la pente qui entraîne ici le chroniqueur : elle s'explique par le sentiment qu'il professe en général à l'égard de Chilpéric. Je n'avance rien en cela qui n'ait été reconnu avant moi : « Grégoire de Tours, dit le P. Lecointe, avait plus d'un motif d'être mal disposé contre Chilpéric, et c'est pourquoi il a porté sur ce prince des jugements qui devraient être conçus en termes moins sévères et moins hyperboliques. Nous ne contestons pas que Chilpéric, dans l'ambition d'agrandir son domaine, ait souvent mal agi ; mais on ne peut aller jusqu'à dire de lui qu'il ait été *étouffé par sa malice*, qu'il ait exhalé *son âme sacrilége*, qu'il ait été *le Néron et l'Hérode de son temps*, que sous son règne le gémissement des églises était *plus fort que sous la persécution de Dioclétien* (2). » Chacune de ces expressions se trouve en effet dans l'*Histoire des Francs* (3), et elles se rattachent à une tendance naturelle d'exagération contre Chilpéric. — Tours appartenait à Sigebert; et le chroniqueur, eût-il été indifférent par lui-même aux luttes qui divisaient ces deux princes, devait toujours subir dans

(1) V. v, 50.

(2) *Annales eccles.*, tome II, p. 436.

(3) VIII, 5. IV, 48. VI, 46. V. surtout le portrait chargé que renferme ce dernier chapitre.

une certaine mesure l'opinion du pays qu'il habitait, ou, tout au moins, reproduire les versions accréditées par le parti du maître de ce pays. Effectivement il rapporte lui-même à cette origine un petit nombre de faits, par des mots comme ceux-ci : *Loquebantur tunc homines*; *ut asserunt multi*, etc. (1). Sa rivalité avec le comte Leudaste, et les vexations qu'il eut à subir de la part de cette créature de Chilpéric, durent encore accroître ses préventions contre ce prince (2).

« Tout ce que nous avons remarqué, dit M. de Laravalière, des sentiments de Grégoire pour Chilpéric ne laisse voir que de l'éloignement et de l'inimitié entre eux ; cependant il y eut des moments où Chilpéric lui témoigna de la bonté et parut avoir oublié ses mécontentements contre lui (3). » « On reconnaît au premier coup-d'œil, dit aussi M. Kries, que Grégoire, dans ses jugements, n'est pas plus modéré pour ses ennemis que sévère pour ses amis... Plusieurs traits nous représentent Chilpéric moins cruel qu'il ne le dit ; lui-même avait éprouvé sa condescendance et sa générosité (4). » Et ces traits suffiraient au besoin pour atténuer ses appréciations.

Sigebert et Childebert II, les princes d'Austrasie, sont loin d'être dépeints avec d'aussi sombres couleurs que Chilpéric (5). Leur conduite ne fut cependant guère différente de la sienne, et le premier eut même un tort des plus graves en se faisant aider, dans une guerre intérieure, par des hordes barbares et païennes, venues d'outre-Rhin et dévastant tout sur leur passage (6). Brunehaut, son épouse, dont

(1) v, 5, 19, etc.

(2) V. v, 48, 49, 50.

(3) *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, tome xxvi, p. 598 et suiv.

(4) *De Gregorii vitâ*, etc. V. Grég., iv, 46, 50; v, 35, 48, 50; vi, 2, 5, 22, 23, etc.

(6) V. notamment iv, 29.

(7) iv, 50.

Grégoire nous a laissé un portrait flatteur (1) — écrit du reste lorsqu'elle vivait encore, — était réellement douée de grands mérites ; mais elle fut, aussi bien que sa rivale Frédégonde, l'instigatrice de ces malheureuses luttes civiles. L'*Histoire des Francs* laisse dans l'ombre l'odieux d'un tel rôle, en ce qui concerne la reine d'Austrasie : une lettre de saint Germain, évêque de Paris, rétablit l'équilibre et jette un jour précieux sur la manière défectueuse dont toute cette période a été retracée par Grégoire de Tours.

« A la très-clémente et très-excellente dame... la reine Brunehaut. Comme la charité se plaît dans la vérité... il nous est défendu de nous taire. Nous répéterons les paroles de la foule, paroles qui nous remplissent de crainte, et nous soumettons à la connaissance de votre piété ce que répandent toutes les bouches, même celles du vulgaire : c'est que *par votre volonté, votre conseil et votre instigation, le très-glorieux Sigebert veut dévaster ce pays*. Nous ne disons point de pareilles choses pour qu'on croie qu'elles viennent de nous; mais nous supplions que nul prétexte ne soit donné de dire qu'un si grand malheur va être votre ouvrage, etc. (2). »

Mérovée, fils rebelle de Chilpéric et son adversaire, bien qu'il soit blâmé après sa mort par l'historien, semble avoir été favorisé durant sa vie par l'ami de Prétextat : Grégoire ne lui reproche ni son union illégitime ni son abandon de l'habit religieux, dont il fait à d'autres un sacrilége impardonnable (3). Il avoue même qu'il tient de lui le récit d'une foule de crimes de son père et de sa marâtre, et qu'il les croit vrais en partie (4). N'a-t-il point trop puisé à cette source partiale et injuste? Cette terrible Frédégonde, qui pourtant excitait son époux au repentir et lui donnait

(1) IV, 27.
(2) V. l'Appendice de l'édition de Ruinart, et D. Bouquet, IV, 80.
(3) V, 14. Cf., IV, 4.
(4) V, 14.

l'exemple en brûlant les rôles de ses impôts vexatoires (1), est en effet noircie plusieurs fois gratuitement par les bruits dont le chroniqueur est l'écho. Ainsi, elle aurait fait envoyer à Braine un fils que Chilpéric avait de son premier lit, « *sans doute*, est-il dit, pour qu'il fût emporté par la contagion ; car la maladie qui avait tué ses frères y sévissait très-fort en ce moment (2). » L'intention de se débarrasser de Gontran lui est également prêtée à l'instant où elle avait besoin du concours de ce prince, et lorsqu'elle venait de laisser échapper l'occasion d'exécuter ce prétendu projet (3). Quand Grégoire parle de la mort de Mérovée, après avoir rapporté comment il se perça lui-même de son glaive, il ne laisse pas que d'ajouter cette restriction assez fine : « Il y en eut qui prétendirent que ce fut une invention de la reine, et que Mérovée avait été tué secrètement par son ordre (4). » Et il paraît même accorder à cette version une certaine valeur en racontant que Gaïlen et les autres compagnons de Mérovée furent également soumis à un supplice cruel. La mort de Sigebert est encore donnée comme un assassinat commis à l'instigation de Frédégonde. Et cependant le contexte même nous montre plusieurs des compagnons de Sigebert tués en même temps que leur chef et sans qu'on arrête les meurtriers, ce qui nous laisse deviner qu'il y eut, non pas un pur et simple assassinat, mais une rencontre des deux partis. Aussi M. Bordier est-il d'accord qu'en cet endroit le récit laisse à désirer (5). Pareillement, l'histoire du guet-apens tendu par Frédégonde à Childebert et à Brunehaut est entremêlée d'un certain merveilleux qui en détruit la vraisemblance (6). Cette période obscure, où la société nouvelle se formait

(1) v, 35.
(2) v, 40.
(3) viii, 44.
(4) v, 19.
(5) iv, 52.
(6) viii, 29.

dans un pénible enfantement, n'est-elle pas assez riche de misères pour que nous nous dispensions d'y ajouter comme des faits les rumeurs et les diffamations des partis?

Le témoignage de Fortunat, contemporain de Chilpéric, nous fait voir que les traces de son règne ne se réduisirent pas à une traînée de sang. Je ne parle point de l'éloge que le célèbre écrivain fit des essais littéraires du prince, ni des louanges qu'il lui accorda au moment même de ce synode de Braine où Grégoire le représente en butte au glaive de la colère divine (1); mais il nous apprend, chose plus importante, qu'il fut législateur (2). Et, en effet, un édit émané de Chilpéric, et récemment publié par M. Pertz, met en lumière ce côté complétement omis de ses actes (3). Le testament de Bertrand, évêque du Mans, montre encore ce prince réédifiant la basilique de Saint-Germain-des-Prés, et méritant les noms de *roi illustre, roi de bonne mémoire* (4); à la vérité, ces qualifications ne sont guère que des formules.

On conçoit maintenant, d'après les dispositions d'esprit de Grégoire de Tours, que ses envoyés aient pu être tenus pour suspects auprès de Chilpéric (5). L'on conçoit que plus tard le comte Leudaste ait pu l'accuser de vouloir livrer la ville de Tours au fils de Sigebert et d'avoir tenu des propos malveillants contre Frédégonde; accusation fausse certainement, mais qui d'abord ne parut point tellement invraisemblable, puisque le cas dut être examiné par un jury d'évêques assemblés exprès à Braine, en 580 (6). Grégoire était donc connu pour être défavorable au roi de

(1) v, 51.

(2) V. D. Bouquet, II, 522. Fortunat dit également du bien de Frédégonde.

(3) *Monumenta German. hist.*, IV, 10.

(4) *Inclytus, bonæ recordationis.* V. note de Ruinart au ch. 46 du liv. VI.

(5) v, 14.

(6) v, 48, 50.

Neustrie, et, encore une fois, il l'a dépeint, lui et tout ce qui le concerne, d'après son sentiment particulier. C'est ce qui arrive en général à l'historien qui traite des choses de son temps; aussi n'a-t-on pas le droit de lui en faire un reproche. Mais on assignera à toute cette partie de la Chronique une autorité trop grande, si l'on ne tient compte de la situation de l'auteur : 1° comme *noble gallo-romain;* 2° comme *administrateur* en lutte avec les comtes francs ; 3° comme *sujet et partisan de Sigebert,* se fondant le plus souvent sur le dire des ennemis de Chilpéric.

On n'est point surpris que Grégoire de Tours manque de modération, dans son langage, envers des princes francs, lorsqu'on le voit agir de même à l'égard de plusieurs évêques. C'est ici, bien plutôt, qu'on cherche à s'expliquer ces jugements trop rigides, ces expressions trop vives, où je ne trouve d'ailleurs qu'un reflet de la naïve rudesse de son esprit (1). Comment donc a-t-on pu lui attribuer de la partialité pour l'Eglise et de la condescendance pour les fautes du clergé? Et quelle idée voudrait-on donner des évêques de l'époque en avançant que leurs torts sont atténués dans l'*Histoire des Francs?* Sans doute beaucoup d'entre eux nous sont donnés comme vertueux et saints; mais un certain nombre sont assez maltraités par le chroniqueur, et là encore on ne peut nier que son récit se ressente un peu trop de ses impressions personnelles. Voici ce qu'il dit de saint Félix, évêque de Nantes : « Il m'adressa des lettres pleines d'injures, m'écrivant même que mon frère avait été tué parce qu'il avait fait périr un évêque en convoitant l'épiscopat. Son motif pour m'écrire de pareilles choses, c'est qu'il avait envie d'une terre appartenant à mon

(1) Un trait charmant nous fait voir jusqu'où allait, sous toutes ses formes, cette naïveté du chroniqueur. Il raconte longuement l'histoire d'un diacre d'Ivois : il la tient de lui-même, mais, nous dit-il, grâce à la promesse formelle qu'il lui a faite *de n'en rien répéter* (VIII, 15).

église, et comme je ne voulais pas la donner, il vomit contre moi, dans sa fureur, mille outrages ainsi que je viens de le dire. Je lui répondis un jour : Souvenez-vous de la parole du prophète : Malheur à ceux qui amassent maison sur maison et champ sur champ... Ah! si Marseille vous avait eu pour évêque! ses vaisseaux ne vous auraient point apporté de l'huile ni des épices, mais seulement du papier (d'Egypte), afin de vous permettre de diffamer plus à l'aise les gens de bien; c'est le manque de papier qui met fin à votre bavardage. Il était d'une cupidité et d'une jactance inouïes. Mais je passerai là-dessus, pour ne pas lui ressembler, etc. (1). » Il faut avouer cependant que la réponse a une vague ressemblance avec la lettre qui l'a motivée. Félix est encore dépeint en divers endroits sous des couleurs défavorables (2), et néanmoins Fortunat nous a laissé sur ce prélat, qui est un des patrons révérés des Nantais, plusieurs témoignages tout contraires (3). Il n'est pas difficile de voir quelles étaient les causes de la division qui s'était glissée entre lui et l'évêque de Tours : d'après ce que nous donne à entendre le passage qu'on vient de lire, une question de territoire, et peut-être de juridiction des deux diocèses, avait été soulevée, et Grégoire, le métropolitain, l'avait emporté; puis, d'après ce qui est dit ailleurs, Félix avait donné asile au comte Leudaste, l'ennemi de Grégoire, et plus tard Grégoire à son tour avait rejeté une demande de Félix, peu conforme du reste aux lois canoniques (4). On peut donc croire que le passage qui précède a été écrit sous l'impression d'un moment, causée par une des circonstances qui avaient indisposé l'un contre l'autre les deux prélats (5).

(1) v, 5.
(2) v, 50; vi, 15, 16.
(3) Fortunat, liv. iii, pièces 3, 4, etc.
(4) v, 50; vi, 15.
(5) Nous avons vu que Grégoire n'avait pas retouché son œuvre et l'avait même laissée inachevée.

Il est encore concevable qu'Egidius, évêque de Reims, ait été jugé défavorablement par le chroniqueur (1) : il l'appelle « cher à Frédégonde, » et en effet le roi et la reine de Neustrie lui témoignaient de l'amitié. Il leur était dévoué sans bassesse : l'aversion qu'éprouvait pour eux Grégoire devait naturellement rejaillir un peu sur lui. Fortunat nous donne d'Egidius une meilleure idée et le représente comme très-saint (2). Les mêmes motifs ont pu influer sur l'esprit de Grégoire à l'égard de Bertramn, évêque de Bordeaux, également attaché à Chilpéric (3), et de Badégisile, évêque du Mans, ancien maire du palais du même prince (4). Mais où l'on a peine à reconnaître la plume d'un prélat, c'est dans le tableau des orgies de Sagittaire et de Salonius, évêques de Gap et d'Embrun, et dans celui des cruautés de Cautin, évêque de Clermont (5). Les deux premiers auraient été déposés une première fois au concile de Lyon, tenu en 567, puis réintégrés par lettres du pape Jean III, et dégradés définitivement en 579. Les actes de ce concile ne contiennent aucune mention de Salonius ou de Sagittaire. Cependant, que ces personnages aient mérité une et deux condamnations pour avoir guerroyé comme de simples laïques (6), pour avoir manqué à la sévérité des mœurs épiscopales ou à la fidélité envers le roi (7), il n'y a rien là d'inadmissible : personne ne prétendra qu'il n'y eût alors dans le clergé que des saints ou des gens vertueux. Mais il est invraisemblable que deux évêques, qui assistèrent et souscrivirent comme les autres au concile de Paris tenu en 573, aient été jusqu'à passer *tous les jours et toutes les nuits* dans la débauche hon-

(1) v, 19; x, 19.
(2) III, 18.
(3) v, 19; x, 33, etc.
(4) VI, 9; VIII, 39.
(5) v, 21; IV, 12.
(6) IV, 43.
(7 v, 28.

teuse que nous dépeint le chroniqueur (1). L'atroce cruauté imputée à l'évêque Cautin se comprend aussi peu, quels que soient les torts de ce personnage ; et la narration détaillée qui nous est faite à ce sujet semble trahir une origine particulière. Peut-être provient-elle des histoires que le prêtre Caton, l'ennemi et le compétiteur de Cautin, avait répandues sur son compte, et que le chroniqueur avait entendu répéter lorsqu'il était à Clermont (2). On ne peut donc prétendre sérieusement que Grégoire de Tours ait voulu atténuer les fautes du clergé, et lui-même n'a pas très-bonne grâce à venir nous dire : « Je tairai cela, pour ne point paraître dénigrer mes confrères (3). » Toutefois, de graves érudits ont cru qu'il fallait attribuer à une autre main que la sienne le passage concernant Sagittaire et Salonius : nous verrons en son lieu ce qu'il faut en penser.

Les événements politiques qui ont été à portée *directe* de l'auteur se réduisent à peu près, indépendamment du procès de Prétextat et du sien, à ses luttes avec le comte de Tours, à ses négociations pour le traité d'Andelot, et à quelques autres de moindre importance. On a vu de quoi il fallait tenir compte à l'égard de cet ordre de faits. Pour le reste du texte, on doit user, comme dans les deux premières parties de l'ouvrage, d'une certaine circonspection : il donne lieu, en effet, à des observations toutes semblables, dont il suffira de mettre sous les yeux quelques-unes.

Le récit de l'entrée des Lombards en Italie offre, pour ainsi dire, un écho des fables recueillies plus haut par le chroniqueur sur les événements de cette contrée. Le roi Alboin aurait consommé sa conquête après *sept ans* de pillage, au bout desquels, devenu veuf, il aurait pris une seconde femme : celle-ci, après l'avoir empoisonné, *aurait fui avec un*

(1) v, 21.
(2) V. iv, 11, 12.
(3) v, 5.

de ses serviteurs; mais tous deux auraient été arrêtés et punis de mort (1). » Il s'agit ici de Rosamonde, dont l'histoire est assez connue : elle fit périr, en 572 ou 573, Alboin son mari, qui, étant entré en Italie en 568 ou 569, ne put par conséquent mettre sept années à dévaster et à soumettre le pays. Elle voulut ensuite empoisonner le serviteur avec lequel Grégoire la fait fuir : mais lui, après avoir pris la moitié du breuvage, la força de boire le reste, et ils moururent ensemble. Tel est, du moins, le récit de l'historien des Lombards (2), avec lequel Grégoire est plus d'une fois en désaccord : par exemple, lorsqu'il fait succéder à Autharis, au lieu d'*Agilulf*, un certain *Paul* dont il n'est fait mention nulle part (3).

Les contradictions du chroniqueur avec lui-même se retrouvent malheureusement aussi. Il prétend qu'à la mort de Galsuinthe, Chilpéric fut *exclu du pouvoir par ses frères* (4); ce qui paraît impossible, si on s'en rapporte à plusieurs des chapitres suivants, où Chilpéric n'a l'air de rien moins que d'un prince détrôné (5). Ailleurs il nous montre ce même roi ramenant son fils Mérovée à Soissons; et il ajoute immédiatement après : « *Tandis qu'ils séjournaient là*, un parti de Champenois attaqua la ville... Chilpéric, à la première nouvelle qu'il en eut, *s'y porta avec son armée*; il eut l'avantage et *pénétra dans Soissons* (6). Valois remarque assez naturellement que Chilpéric ne pouvait se mettre en marche vers une ville où il était déjà (7). M. Bordier, frappé sans doute de la justesse de l'observation, traduit ainsi : « Tandis qu'ils séjournaient *à Rouen*, Soissons

(1) IV, 41.
(2) Paul Diacre, I, 27; II, 28, 29.
(3) X, 3.
(4) IV, 48.
(5) V. IV, 46, 48, 50, etc.
(6) V, 2, 3.
(7) *Gesta Franc.*, II, préface.

fut attaquée... Chilpéric s'y rendit, etc. (1). » C'est peut-être ce qui eut lieu ; mais expliquer un texte en le modifiant, c'est prouver que, tel qu'il est, on ne peut le faire concorder.

Il faut recourir également à une modification, lorsqu'après le récit d'une partie des guerres de Sigebert et de Chilpéric, se présente cette phrase : « Un débat s'étant élevé entre *Gontran et Sigebert*, *Gontran* réunit à Paris tous les évêques de son royaume pour juger entre les deux (2). » La suite nous fait comprendre que cette discussion avait encore lieu entre *Chilpéric et Sigebert*, et que c'est entre ses deux frères que Gontran, le roi bon et paisible, interposait la médiation des évêques. Car à peine cette tentative de rapprochement a-t-elle échoué, que nous voyons Chilpéric furieux faire envahir par un de ses fils les cités de Sigebert ; et, dans le reste du récit, il n'est question d'aucun débat avec Gontran. Il n'y a sans doute là qu'une erreur de nom ; mais les défectuosités du texte ne sont pas toujours aussi faciles à corriger : « A l'époque où Alboin était venu en Italie, dit le chroniqueur, *Sigebert et Clotaire* établirent dans le lieu qu'il venait de quitter des Suèves et d'autres peuples (3). Alboin, comme nous l'avons vu déjà, vint en Italie en 568 ou 569 : Clotaire, par conséquent, n'a pu établir aucun peuple à la place des Lombards, puisqu'il mourut en 561, sept ou huit ans avant leur émigration. Supposerait-on que Grégoire ait voulu parler d'un des princes régnant en même temps que Sigebert ? Mais ce dernier seul était à même d'exercer quelque juridiction sur la rive orientale du Rhin, et ses frères n'avaient aucun rapport avec ces contrées. Lorsque les Saxons revenant d'Italie voulurent s'y établir, c'est à lui seul qu'ils eurent affaire (4). On ne

(1) ... *Suessionas rediit. Cum* ibidem *commorarentur.*
(2) IV, 48.
(3) V, 15.
(4) IV, 43.

voit donc pas pour quel autre prince Clotaire pourrait être mentionné ici, et ce n'est plus, comme dans le cas précédent, un simple quiproquo.

Bien que par elles-mêmes ces inexactitudes aient une médiocre importance, leur ensemble ne laisse pas que d'ôter au texte de sa sûreté. Car elles se reproduisent assez fréquemment, et il serait oiseux de les relever toutes. Ainsi, Grégoire fait régner *dix-huit ans* l'empereur Justin, qui occupa le trône de 565 à 578, et il place sous son successeur Tibère une expédition qui fut faite par lui contre les Perses (1). Il prête au duc Gondebaud une singulière harangue, faite du haut d'une porte de la ville à ceux qui l'assiégeaient, et il lui fait dire qu'il a appris à Constantinople, par la bouche de Gontran Boson, ambassadeur de Childebert, *la mort de Chilpéric et de ses enfants*, *sauf le dernier-né* (2). Or, nous lisons plus haut que ce même Gondebaud, revenant de Constantinople, avait abordé à Marseille *deux ans* avant la mort de Chilpéric, et *vingt mois environ* avant la naissance du dernier enfant de ce prince, le jeune Clotaire II (3). Léovigilde, roi des Goths, que le chroniqueur nous donne — sur la foi d'un simple dire — comme s'étant converti à l'orthodoxie (4), n'osa point, au contraire, s'y décider, d'après le témoignage du pape saint Grégoire le Grand : « La crainte de son peuple le domina au point *de l'empêcher d'arriver à la foi catholique* (5). » Toutefois, il est juste de le reconnaître, le plus grand nombre de ces contradictions ou de ces erreurs concernent des faits étrangers à l'histoire propre des pays gaulois ; et celles-là s'expliquent beaucoup mieux que les autres.

(1) v, 31. V. *Evagre, hist.*, liv. v ; Chronique de *Jean de Biclar*, etc.
(2) vii, 36.
(3) vi, 24.
(4) viii, 46. *Ut quidam asserunt.*
(5) Dialog., iii, 31.

Je ne ferai plus qu'une observation, relative à la chronologie. Nous l'avons vue assez maltraitée, dans l'*Histoire des Francs*, pour la période ancienne : elle a plus d'exactitude, ou au moins plus de concordance, en ce qui concerne le siècle où a vécu l'auteur ; mais elle offre encore de graves impossibilités.

A la fin du Livre IV est une récapitulation d'années qui reprend depuis le commencement du monde et va jusqu'à la mort du roi Sigebert (575). Les calculs du Livre I, déjà confus, rencontreraient dans ce nouveau compte de nouvelles contradictions : car il produit pour total des années écoulées jusqu'à la mort de saint Martin « 5596, » nombre qui ne correspond à aucune des sommes données précédemment (1). La mort de Clovis, fixée universellement à l'an 511, est placée ici 112 *ans après celle de Saint Martin*, ce qui la mettrait, d'après les deux époques assignées à cette dernière dans le premier Livre, soit en 557, soit en 509. D'autres difficultés surgissent encore au sujet de cette date : il faudrait la rattacher, suivant un autre passage, à la *onzième année de l'épiscopat de Licinius* de Tours (2) : or, Licinius n'était point encore évêque lors du concile d'Agde, tenu en 506; car, bien que Grégoire place de son temps la guerre de Vouillé (3), c'est le nom de son prédécesseur qui figure dans les souscriptions de ce concile. Ainsi, la onzième année de Licinius nous reporterait au moins en 517. En outre, le chroniqueur indique, dans le même Livre, que la onzième année de Licinius ne peut correspondre à la cent-douzième après la mort de Saint Martin ; il compte, en effet, depuis cette dernière époque (4) :

(1) V. ci-dessus, p. 38.
(2) II, 43.
(3) II, 39.
(4) II, 1, 14, 26.

Pour l'évêque	Brice	47	ans.
	Eustoche	17	
	Perpétue	30	
	Volusien	7	
	Vérus	11	(1).
Total		112	ans.

Ce qui ferait de la onzième année de Licinius, successeur de Vérus, la 123e après la mort de Saint Martin.

Vérus, qui est mentionné comme *septième évêque* depuis Saint Martin, est confondu plus loin avec Eustoche (ou du moins appelé Eustoche par confusion) : car il est dit, sans qu'il ait été question de la mort de Vérus : « *Eustoche*, évêque de Tours, étant mort, Licinius fut sacré à sa place et fut le *huitième* après Saint Martin (2). » Ces diverses irrégularités dans la série des évêques de Tours étonneront peut-être sous la plume d'un de leurs successeurs. Ce sera bien autre chose si on rapproche cette même série, telle qu'elle est exposée dans le cours de l'*Histoire des Francs*, de l'espèce de récapitulation qui en est faite à la fin de l'ouvrage (3). On peut voir par le tableau suivant qu'il y a entre elles plusieurs notables différences quant à l'ordre des évêques et à la durée de leur épiscopat.

ÉVÊQUES DE TOURS, D'APRÈS LES LIVRES I, II, III, IV.

S. Gatien	siégea	
Litorius		
S. Martin	26	ans.
Brice (avec Justinien et Armentius)	47	
Eustoche	17	
Perpétue	30	

(1) Ce dernier chiffre est désigné seulement au Livre x, ch. 31.
(2) II, 39.
(3) x, 31. V. ci-après, p. 122.

Volusien	siégea	7	ans.
Vérus (Eustoche)			
Licinius			
Dinifius			
Ommatius		3	
Léon		7	mois.
Théodore et Proculus		3	ans.
Francilion		3	ans, non pleins.
Injuriosus		17	
Baudin		6	
Gunthaire			
Eufronius			
Grégoire			

ÉVÊQUES DE TOURS, D'APRÈS LE LIVRE X.

S. Gatien	siégea	50	ans.
Litorius		33	
S. Martin		26	4 mois (1).
Brice		47	
Eustoche		17	
Perpétue		30	
Volusien		7	2 mois.
Vérus		11	
Licinius		12	2
Théodore et Proculus		2	
Dinifius		»	10
Ommatius		4	5
Léon		»	6
Francilion		2	6
Injuriosus		16	11
Baudin		5	10
Gunthaire		2	10
Eufronius		17	
Grégoire			

(1) Les jours sont aussi comptés dans cette série, ainsi que les *interpontificia*.

J'aurais encore d'autres contradictions à relever dans ce dédale de la chronologie de l'*Histoire des Francs*; par exemple, le commencement de l'année, ainsi que l'a montré M. de Laravalière (1), y est placé tantôt à un mois, tantôt à un autre. Mais ce serait prêter trop d'importance à un objet qui, bien que le chroniqueur semble s'y attacher, est accessoire à notre point de vue. Pour terminer, remarquons seulement que, d'après le dernier chapitre, la 19e *année de Childebert II* correspond à la 31e *année de Gontran :* néanmoins, d'après un autre (2), la 16e *de Childebert* est la 30e *de Gontran;* et de plus, lorsque Childebert entra dans la 19e année de son règne (594), Gontran était mort.

Tel est l'aspect que présente le texte de l'*Histoire des Francs*, autant qu'un rapide examen peut le faire connaître. Les observations qui précèdent, je le répète, ne sont pas les seules que ferait naître une analyse approfondie : mais elles donneront, je l'espère, une idée suffisante du point que je me suis proposé d'étudier. — Avant de réunir par la synthèse tous ces éléments épars, et de déterminer les conclusions qui en ressortent, il me reste à rechercher si le texte est réellement l'œuvre d'un auteur unique, l'œuvre originale de Grégoire de Tours.

(1) *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, tome XXVI, p. 604.
(2) x, 24.

CHAPITRE V

ALTÉRATIONS ET INTERPOLATIONS DE L'HISTOIRE DES FRANCS.

La distance qui nous sépare d'une époque, a dit un historien, est un prisme dont il faut se défier, à travers lequel nous voyons les choses d'alors avec les formes qu'elles ont de nos jours. Le *livre* est un des objets auxquels ce mot est le plus applicable ; on ne se rend pas assez compte du changement que le temps a apporté dans sa nature, non seulement sous le rapport matériel, mais sous celui de sa composition intrinsèque. Aujourd'hui, c'est l'*auteur* que l'on considère surtout : autrefois, c'était l'*ouvrage*. La rareté même des livres, ou plutôt des manuscrits, contribuait à leur prêter cette valeur propre, qui ne s'attache plus aux productions multipliées de l'imprimerie. L'œuvre écrite était donc lue, bien souvent, sans qu'on en cherchât plus long sur son origine. C'est pourquoi tant de produits de la plume, et particulièrement de chroniques, nous ont été transmis avec le voile de l'anonyme ; comme nos splendides monuments gothiques, par suite du même esprit, ont été légués à l'admiration des siècles sans que le nom d'un artiste soit associé à leur renommée. C'est pourquoi encore les chroniques sont fréquemment citées, chez les auteurs anciens, par le titre seul ou même par un titre conventionnel ; et, pour ne pas aller plus loin, Paul Diacre et Baldéric nous en fournissent un exemple dans leurs citations de Grégoire de Tours, qu'ils ne désignent pas autrement que

Historiæ Francorum ou *Gesta Francorum*. On disait de même : les *Chroniques des Goths*, la *Chronique de Tours*, *de Moissac*, *de S. Bénigne*, etc. Aimoin appelle l'Histoire des Francs « la *Chronique qui est dite de Grégoire* (1), » comme si c'était une simple dénomination. Rappelons-nous, d'un autre côté, que l'écriture n'était pas très-répandue au commencement du moyen-âge, et que les gens qui écrivaient, les simples copistes, ordinairement des moines, étaient relativement des savants ; c'est-à-dire qu'ils avaient étudié et qu'ils réunissaient une certaine somme de connaissances usuelles. Tracer des lettres et tracer sa pensée, ces deux sens du mot *écrire*, aujourd'hui si distincts, étaient deux choses qui allaient de pair et qui étaient souvent peu séparées. Il résulte de là que, l'idée exclusive de tel auteur n'étant pas nécessairement liée à celle de tel ouvrage, celui-ci pouvait parfaitement être reproduit sans scrupule avec des additions, des diminutions, des changements quelconques : il arrivait au personnage qui le transcrivait de le modifier, selon son savoir ou son bon plaisir ; néanmoins, c'était toujours l'ouvrage du premier auteur, et le titre ne changeait pas.

Ruinart reconnaît lui-même aux copistes l'habitude de remanier les textes, quand il explique que certains manuscrits de Grégoire de Tours sont incomplets parce que celui qui les a écrits a voulu simplement avoir une Histoire générale, et a laissé de côté les faits particuliers ou locaux (2). L'épilogue qui se trouve à la fin de l'*Histoire des Francs* dépose dans le même sens : les copistes à venir y sont conjurés instamment de ne rien changer au texte (3). On se rappelle, en outre, les importants témoignages de Baldéric et d'Aimoin sur deux passages qui ont dû être altérés. Mais la multitude de *continuations*, d'*abrégés*, de *compilations* de

(1) *De Gest. Franc.*, I, 16.
(2) Préface, nos 90, 99.
(3) X, 31, *in fine*.

tout genre que présente le moyen-âge prouve surabondamment qu'on en prenait à son aise avec les textes d'autrui. Eusèbe a été augmenté par Rufin; Grégoire de Tours a été abrégé par Frédégaire, lequel, à son tour, a eu plusieurs continuateurs. La loi salique elle-même a eu à subir l'intercalation des *gloses malbergiques*. Encore au XIIe siècle, les commentaires des glossateurs, inscrits d'abord en marge, passaient dans la teneur même du texte qu'ils développaient. Tout, enfin, s'accorde à nous montrer comme ordinaire cette conséquence des idées dont je viens de parler : un écrivain prend une chronique; quelquefois il la reproduit depuis le commencement du monde, le plus souvent il la conduit jusqu'à son époque, et toujours il la défigure *plus ou moins;* un autre survient et agit comme lui, apportant, en quelque sorte, son tribut au fonds commun, et ainsi de suite. Qu'a fait Grégoire lui-même à l'égard des auteurs dont il s'est servi dans la première partie de son histoire ? — Mais lui, encore, a refondu leur ouvrage sous son nom, en y mêlant beaucoup du sien; tandis que le copiste interpolateur ajoutait au travail d'autrui une part trop faible pour en faire son œuvre propre et en changer la dénomination. On peut donc affirmer sans hyperbole que, parmi les chroniques anciennes, un petit nombre seulement nous sont parvenues dans leur état original et primitif. Et ici encore l'esprit se reporte involontairement sur ces vieilles cathédrales, qui sont le résultat de continuations et de transformations successives, et où le travail des générations forme, pour ainsi dire, des couches superposées. Tout se tient dans les idées du moyen-âge.

Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que l'*Histoire des Francs*, telle que nous la possédons, ne fût pas sortie tout entière des mains de Grégoire de Tours : le contraire serait plutôt difficile à croire, si on pèse les contradictions et les altérations visibles que nous avons rencontrées dans l'exa-

men du texte. Observons, en outre, qu'à une certaine époque l'on n'avait pas une notion très-nette des écrits dus à Grégoire de Tours, et qu'on ne se faisait point scrupule de mettre sous son nom ce qui ne lui appartenait pas. La préface de Ruinart démontre que plusieurs opuscules avaient passé à tort pour être de sa composition. Divers manuscrits de Gestes ou de Chroniques sont intitulés comme étant son ouvrage (1). L'abrégé de Frédégaire est réuni quelquefois à l'*Histoire des Francs*, sous le titre de *Livre X* ou *Livre XI*. L'*Histoire des Francs* elle-même n'était pas reconnue universellement pour l'œuvre authentique de Grégoire ; Aimoin se sert, pour la désigner, de cette expression dubitative : « *Chronica quæ dicitur Gregorii, et putatur esse Turonici episcopi* (2). » L'auteur de la *Vie de Grégoire de Tours* écrite au xe siècle ne fait pas la moindre mention de son *Histoire*, pas une allusion à son adresse, quoiqu'il parle et se serve beaucoup de ses autres livres. La plupart des témoignages rendus à Grégoire dans les siècles anciens portent de même uniquement sur le saint évêque ou sur le collecteur de miracles (3) : quant à l'historien, nous avons vu ce qu'en pensait un savant du ixe siècle, Hilduin, abbé de Saint-Denis, dont les paroles semblent montrer que la Chronique de Grégoire de Tours était dès lors regardée comme une compilation de traditions.

L'état des manuscrits qui nous restent de l'*Histoire des Francs* est également loin de faire supposer que l'œuvre du chroniqueur soit intacte. On n'en trouverait pas deux entièrement pareils, et la plupart offrent entre eux des différences importantes, quelquefois considérables. Les dix Livres se trouvent rarement réunis. Le nombre des chapitres varie beaucoup, et généralement il est moindre dans les manus-

(1) V. Préface, nº 82, etc.

(2) Aimoin, I, 16.

(3) V. *Testimonia virorum illustrium*, etc., en tête de l'édition de Migne, 1849. (*Patrologie*, tome LXXI.)

crits plus anciens. Les variantes de phrases se rencontrent souvent, et elles n'ont pas toujours des proportions insignifiantes. Les mots eux-mêmes ont suivi jusqu'à un certain point le cours des modifications de la langue, et les noms propres sont plus ou moins contractés selon l'ancienneté du manuscrit; car on rajeunissait l'ouvrage chaque fois qu'on le reproduisait, ce qui nous prouve encore combien peu l'on songeait à le conserver dans sa condition native. — Toutes ces diversités, ou à peu près, ont été relevées par Ruinart et par les éditeurs qui sont venus après lui.

Le P. Lecointe, comme nous l'avons vu en commençant, avait reconnu, après quelques autres, que le texte de l'*Histoire des Francs* était interpolé. Il avait même cru pouvoir déterminer les interpolations, et il en avait dressé une espèce de liste (1). Mais, en rejetant un certain nombre de chapitres uniquement parce qu'ils manquaient dans un ou deux manuscrits anciens (le plus souvent dans celui de *Corbie*), il alla trop loin, et prêta lui-même à Ruinart des armes pour combattre son système. Ruinart démontra que plusieurs chapitres contenus dans ces manuscrits sont liés par une connexion évidente à des chapitres absents : il en conclut naturellement que les seconds, aussi bien que les premiers, devaient être l'œuvre de Grégoire de Tours, et qu'ils avaient été bien plutôt omis dans les manuscrits de Lecointe qu'ajoutés dans les autres (2). Cette démonstration toutefois n'a point d'effet péremptoire, puisqu'elle ne porte que sur quelques chapitres en particulier, et ne prouve en rien l'impossibilité générale des interpolations. Elle confirme au contraire, ainsi que je l'ai déjà remarqué, l'usage répandu parmi les copistes de modifier les textes qu'ils reproduisaient; qu'il y ait des mutilations, cela n'implique nullement qu'il n'y ait point d'additions. Les autres arguments de Ruinart en sont là

(1) *Annales eccl.*, tome II, p. 422 et suiv.
(2) Préface, nos 92 et suiv.

également : ils n'ont de conséquence réelle qu'à l'égard de plusieurs passages imprudemment rejetés par Lecointe. Ceci demanderait une longue digression : je me borne à indiquer succinctement que les diverses raisons du savant éditeur n'établissent point la nécessité d'un auteur unique.

1° Les manuscrits qu'il invoque contre Lecointe ne remontent pas, de son propre aveu, au-delà du xe siècle. Ceux *de Corbie* et *de Beauvais*, dont Lecointe se sert, appartiennent au contraire aux viie et viiie. Le premier,—ainsi nommé parce que son dernier folio porte ces mots : « *Liber S. Petri Corbeie* » —est écrit en caractères mérovingiens qui rappellent les diplômes primitifs (1). Il ne contient que les six premiers Livres, non qu'il soit détérioré, mais vraisemblablement parce qu'au moment où il fut rédigé les quatre derniers n'étaient pas encore répandus. Le manuscrit de Beauvais — portant sur plusieurs folios l'inscription : «*S. Petri Belvacensis*» — est défectueux et détérioré, tant au commencement qu'à la fin ; il nous offre déjà, en quelques endroits, un langage un peu moins barbare ; mais son caractère est une onciale encore très-ancienne (2). Ruinart n'est donc pas fondé à dire que ces deux manuscrits, parce qu'ils sont incomplets, sont d'une autorité inférieure à ceux qu'il leur oppose (3).

2° Ce ne sont pas les mêmes chapitres, allègue-t-il ensuite, qui manquent dans les divers manuscrits ; et ceux qui ne se trouvent pas dans l'un se trouvent dans l'autre (4).—C'est ce qui confirme précisément le procédé dont il était question tout à l'heure : si plusieurs copistes ajoutaient quelque chose chacun de leur côté, les additions de celui-ci n'étaient naturellement pas les mêmes que les additions de celui-là ;

(1) *Fonds N.-D.*, n° 132. Ruinart a eu communication de ce manuscrit, d'après une note mise en tête. La préface commence par ces mots, en grandes majuscules : *Incipit præfatio Gregorii episcopi Tur. eccl.*

(2) *Fonds N.-D.*, 132 *bis*. Ce manuscrit a également servi à Ruinart.

(3) Préface, nos 87, 89.

(4) Préface, n° 90.

pareillement, le premier pouvait omettre tel passage, et le second tel autre.

3° Le troisième argument de Ruinart, quoique plus solide, n'a, comme je l'ai dit, qu'une portée partielle : certains chapitres qui ne se trouvent point dans le manuscrit de Corbie, par exemple, sont nécessairement impliqués par d'autres qui s'y trouvent (1).—Mais tous les chapitres absents du manuscrit de Corbie ne sont point dans ce cas, et cela prouve que Lecointe a été trop exclusif. Cela prouve encore que le manuscrit de Corbie, postérieur d'un demi-siècle à peine à la mort de Grégoire de Tours, renferme un texte déjà tronqué; et ces altérations que nous pouvons reconnaître en laissent supposer d'autres qui nous échappent.

4° Le manuscrit de Corbie, selon Ruinart, ne serait dépourvu que des chapitres n'intéressant pas l'histoire *générale;* et le copiste, de même que l'abréviateur Frédégaire, aurait simplement laissé de côté cette partie du texte (2). — Les persécutions d'Adrien, d'Antonin, de Sévère, de Dioclétien, les règnes de Constantin et de Constance, la condamnation de Sagittaire et de Salonius au deuxième concile de Lyon, le fameux synode de Braine, les discordes de Gontran et de Childebert II, tout cela rentre-t-il donc dans l'histoire privée? Or, ces passages, avec d'autres du même genre, sont omis à la fois dans le manuscrit de Corbie et dans l'abrégé de Frédégaire (3).

5° Les chapitres que Lecointe attribue à un interpolateur offriraient tout aussi bien que les autres un langage semé de solécismes, de mauvaises tournures, de fausses acceptions de mots, etc. (4) — Mais j'ai déjà eu lieu d'observer que ces défauts n'étaient point particuliers à Grégoire de Tours, et qu'ils étaient le caractère même de la langue

(1) Préface, nos 92 et suiv.
(2) Préface, no 99.
(3) Liv. I, 26, 27, 33, 34, 35. V, 21, 50. VI, 11.
(4) Préface, no 100.

rustique de son temps, langue qu'il fait profession d'écrire, dans sa préface. Voilà pour les passages qui ont pu être interpolés de bonne heure : toutefois il y en a d'autres dont le style est certainement marqué au coin d'une époque plus récente, et nous en verrons un exemple.

6° Les contradictions que renferme l'*Histoire des Francs* sont trop flagrantes pour que Ruinart les méconnaisse. Aussi se borne-t-il à objecter à ce sujet que la partie incontestée du texte, étant quelquefois en désaccord avec elle-même, peut l'être aussi bien avec la partie en litige sans que l'authenticité de cette dernière s'en trouve ébranlée (1) ; tandis qu'il serait bien plus légitime d'induire, au contraire, que la partie incontestée elle-même, s'il s'y rencontre des contradictions, devient contestable.

Ruinart passe ensuite à la discussion de plusieurs points de détail. On voit que ses raisonnements, malgré tout leur mérite, ne détruisent pas la probabilité des interpolations. L'examen que nous avons fait du texte de l'*Histoire des Francs* est tout en faveur de cette probabilité : quelques exemples seulement la changeront en certitude.

Le dernier chapitre de l'*Histoire des Francs*, qui contient la série des évêques de Tours et une espèce d'épilogue, est absent des manuscrits les plus anciens. Ceux du Bec, de la bibliothèque de Colbert et du Mont-Cassin, qui le renferment, ne remontent guère, d'après Ruinart lui-même, qu'à la fin du xe siècle (2). Celui de Royaumont, ceux des bibliothèques Ottoboni et du Vatican (3), bien qu'ils aient à peu près le même âge et qu'ils soient complets d'ailleurs, omettent encore ce chapitre. Nous avons vu combien il était opposé au reste de l'ouvrage en ce qui concerne la série des évêques

(1) Préface, n° 101.

(2) Préface, n° 88.

(3) Celui de la bibliothèque du Vatican fut rédigé à l'abbaye de Saint-Laumer de Blois. — Je me sers, pour ces divers manuscrits, des mêmes dénominations que Ruinart.

de Tours et les années de règne des princes. Mais les contradictions chronologiques, mises en avant par Lecointe, ne suffisent pas à Ruinart (1). Peut-être se serait-il rendu aux observations suivantes :

Ce chapitre date l'ouvrage (*hos libros*) de la 21e année de l'épiscopat de Grégoire (594) : il ne se lie point du tout à la partie précédente, qui cesse le récit des événements à l'an 591, sans même aller jusqu'à la mort de Gontran, et qui, ainsi que je l'ai dit, est restée inachevée. Ensuite, Grégoire n'a point l'habitude de compter d'après les années de son épiscopat, mais d'après celles des rois d'Austrasie (2). La récapitulation des œuvres de Grégoire n'est pas conforme non plus à celle qui est faite ailleurs; et comment croire qu'un auteur se soit trompé sur ses propres compositions? Il n'est compté, en effet, que *sept livres des Miracles* au lieu de huit (3); et le titre « *De vitis Patrum* » est donné à un traité que Grégoire, sous prétexte de construction grammaticale, refuse expressément d'appeler ainsi (4). L'épilogue conjure solennellement les copistes *de ne pas altérer l'ouvrage*, mais de le reproduire dans toute son intégrité, permettant toutefois de *mettre en vers les morceaux qui plairont*. « Ces paroles, remarque M. Kries, conviendraient moins à Grégoire qu'à un personnage postérieur, qui a voulu avertir de ne plus copier, comme on l'avait déjà fait sans doute, en dénaturant le texte (5). » L'autorisation d'en mettre une partie en vers rentrerait assez pourtant dans l'esprit de Grégoire; mais ce genre d'exercice demeura le goût général de toute une période du moyen-âge. Dans sa préface, du reste, Grégoire ne suppose pas qu'il puisse se rencontrer de son temps *un*

(1) V. préface, n° 119.

(2) D'ailleurs, on a vu que l'*Histoire des Francs* n'a pas été rédigé en une même année, mais à plusieurs reprises. V. ci-dessus, p. 20.

(3) V. *De Gloriâ Confess.*, prolog.

(4) Il faut dire, selon lui : *Vita patrum*. V. le prolog. de ce traité.

(5) *De Gregorii*, etc. Appendice.

seul homme capable de dépeindre les événements en prose ou en vers. Le langage de cet épilogue trahit aussi une origine bien moins ancienne (1) : il nous offre d'emphatiques définitions des *sept arts libéraux*; et les endroits où Grégoire parle des érudits de son époque ne contiennent aucune trace de cette division de la science, dont la faveur, comme on le sait, ne commença guère qu'au VIIIe ou IXe siècle. La subtilité des termes employés sent tout à fait cet âge de la scolastique naissante et des chartes à préambules prétentieux, qui s'ouvre un peu avant l'an 1000. Si l'on observe que les plus anciens manuscrits où nous trouvons le chapitre dont il s'agit sont précisément de la fin du Xe siècle, il sera facile d'en induire que l'interpolation a eu lieu vers ce moment. A qui faut-il l'attribuer? On s'y étend sur les évêques de Tours, dont il a été parlé assez longuement déjà dans le cours de la Chronique ; on y trace la biographie de Grégoire — ce qu'il n'aurait pas fait lui-même, bien qu'il se soit mis en scène dans plusieurs événements publics. — Un membre de l'église de Tours a donc dû vraisemblablement rédiger ce chapitre ; et une des considérations qui permettraient de lui assigner cette origine, c'est qu'un des plus anciens manuscrits où il se trouve était conservé, si l'on s'en rapporte au témoignage de Guillaume Morel, dans la bibliothèque de Saint-Martin de Tours (2). Mais on ne peut rien affirmer sur ce point. Il est même douteux qu'une main unique ait écrit le chapitre entier. Lecointe a reconnu dans ce long morceau des parts distinctes, entre lesquelles M. Kries a même trouvé un certain désaccord (3). Dans tous les cas, et c'est ce qu'il suffisait de constater ici, l'on ne peut y voir l'œuvre de Grégoire de Tours.

Le savant bénédictin, bien qu'il soit fondé à nier un

(1) *Si Martianus noster septem disciplinis*, etc.
(2) Préf. de Ruinart, nº 88.
(3) *De Gregorii*, etc. Appendice.

certain nombre d'interpolations, en combat d'autres encore avec des armes trop peu solides. Ainsi plusieurs chapitres du Livre VI ne se trouvent pas dans les plus anciens manuscrits, ceux de Corbie et de Beauvais, ni même dans celui de la bibliothèque de Colbert. En faveur de l'authenticité de l'un d'eux, le savant éditeur allègue qu'il est cité dans le *Livre des Miracles de Saint Eparchius* (1) comme faisant partie de l'*Histoire des Francs* : mais ce livre est dû au chroniqueur Adhémar, qui n'écrivait qu'au xe siècle, et dont le témoignage prouve seulement que le chapitre existait de son temps. A l'égard d'un autre, il avance qu'on le trouve reproduit par Frédégaire, *au chapitre* 87 *de son abrégé*. Or, dans ce passage de l'*Histoire des Francs*, il est question uniquement des voleurs qui avaient pillé la basilique de Saint-Martin et que le roi Chilpéric faisait poursuivre ; et Frédégaire, complétement muet là-dessus, semble au contraire avoir ignoré ce chapitre (2).

Nous avons vu que plusieurs érudits avaient considéré comme interpolée la peinture exagérée des désordres de Sagittaire et de Salonius, qui manque dans les manuscrits anciens (3). Ruinart défendit ce passage contre Lecointe (4); mais ses raisons ne convainquirent point l'abbé de Camps, qui, dans une dissertation trop longue à reproduire, admit l'interpolation (5). Sagittaire et Salonius, en effet, nous sont montrés là déposés par le concile de Lyon — qui n'en fait aucune mention dans ses actes, — puis obtenant leur réintégration de la cour de Rome, et se livrant alors à tous les excès les plus honteux. Cependant on les voit plus loin, dans un chapitre authentique (6), ne mériter au concile de

(1) VI, 8. V. note de Ruinart.
(2) VI, 10. Note de Ruinart. V. Frédég., 87.
(3) V, 21. V. ci-dessus, p. 105.
(4) Préf., nos 106 et suiv.
(5) *Mss. De Camps*, no 96, p. 25.
(6) V, 28.

Châlons qu'une simple pénitence (1). Selon Ruinart, le deuxième concile a pu parfaitement user de plus d'indulgence que le premier.—C'était difficile, puisqu'il y avait non-seulement récidive, mais encore, si l'on admet le récit du chapitre 21, aggravation considérable. Comment Ruinart peut-il supposer que l'on se fût contenté de punir par une pénitence une série de crimes dont un seul, dit-il lui-même, était suivi irrévocablement de la déposition, d'après les règlements canoniques? Le jugement du concile de Châlons atténuerait au moins la gravité des faits. En outre, le titre de *Patriarche*, attribué ici à Saint Nizier, évêque de Lyon, indique une rédaction plus récente; car il n'était pas encore usité dans l'Eglise d'occident du temps de Grégoire de Tours. Ruinart, pour le justifier, en cite deux exemples qui sont postérieurs à Saint Nizier. Mais son grand argument, c'est que le chapitre 21 est cité dans le chapitre 28, et que l'authenticité du second emporte celle du premier. La citation consiste dans les mots : « On renouvela au sujet de Sagittaire et de Salonius l'ancien scandale (*antiqua calamitas*). » J'admets qu'elle soit positive. Mais elle n'implique la nécessité que d'une partie du chapitre, celle où il est question du procès des deux personnages. Les interpolations se faisant évidemment à mesure que l'on copiait le manuscrit, et non par des intercalations après coup, ne correspondent point forcément à un ou plusieurs chapitres entiers : on en trouve de bien plus courtes. L'argument n'atteint donc pas le reste du chapitre 21, ni par conséquent ce tableau exagéré dont j'ai parlé, qui semble en effet un morceau à part. Toutes ces particularités ne peuvent que confirmer l'existence d'une interpolation, ou au moins d'une modification du texte.

Je ne dois point approfondir ce sujet ni multiplier les

(1) Ils ne sont condamnés à une peine plus grave que lorsqu'on les accuse de lèse-majesté.

exemples. Ce serait une étude longue et spéciale, pour laquelle il faudrait même avoir recours aux anciens manuscrits disséminés à l'étranger; notamment à ceux d'Allemagne, qui, d'après le témoignage de La Popelinière, diffèrent beaucoup des nôtres et sont *moins amples* (1). On ne saurait chercher, du reste, à déterminer exactement la part ajoutée par des mains étrangères au travail du chroniqueur : une pareille tâche est irréalisable avec la confusion qui règne dans les différents manuscrits. On doit d'autant moins y songer que les interpolations, faites par le procédé indiqué, se composent parfois d'une ligne, d'une phrase, de quelques mots; comme par exemple celle-ci : « *Reliqua in posterum sunt dirigenda* (2), » qui existe seulement dans un ou deux manuscrits, et qui est une explication du copiste; ou comme cette autre : « *Anno quinto decimo Chlodovechi* (3), » qui est une fausse indication chronologique, visiblement ajoutée dans les manuscrits de Corbie et de Beauvais. Mais ce ne sont plus là des interpolations proprement dites.

Ainsi, bien que l'on parvienne à discerner et à établir l'existence de plusieurs interpolations, toutes ne peuvent être reconnaissables. Un point seulement est hors de doute, et ressort de tout ce qui précède : c'est que, soit par des *altérations* telles qu'en a fait rencontrer l'examen du texte, soit par des *mutilations* du genre de celles que Ruinart indique, soit enfin par des *additions* comme on vient d'en constater, l'*Histoire des Francs* a été modifiée d'une façon qui ne nous permet plus d'y voir l'œuvre de Grégoire de

(1) V. Bibl. du P. Lelong, tome II, p. 86. Possevin assure encore qu'on voyait autrefois à la *Bibliothèque de Lazius*, à Vienne, un manuscrit contenant l'*Histoire de Clovis et de ses fils* par Grégoire de Tours. V. *Hist. Littéraire*, III, p. 388.

(2) IV, 46.

(3) II, 37.

Tours *dans son intégrité*. Si l'on ne peut nier que la grande partie du texte soit sortie de ses mains telle que nous la possédons, on ne peut non plus le faire responsable de ce que la totalité renferme.

CONCLUSION

J'ai essayé, en me bornant le plus possible, de faire passer sous les yeux les différentes faces de l'*Histoire des Francs* qui peuvent donner la juste mesure de son autorité et de sa valeur comme source. Que résulte-t-il de ce rapide examen?

Au milieu d'une époque lointaine et orageuse, qu'il nous importe de connaître et de comprendre, il s'est trouvé un homme, doué d'un talent naturel, animé d'une bonne volonté alors sans exemple, qui a pris la plume pour raconter ce qu'il savait. Cela suffirait à sa gloire.

Mais à cause de son mérite même, qui prédispose notre esprit à la sécurité, à cause de cet isolement dans lequel sa voix nous arrive, il faudrait déjà nous tenir sur nos gardes en l'écoutant, et peser ses témoignages avec plus d'attention. Autre chose est le prix de son œuvre en elle-même, autre chose est la portée historique qui s'y attache et l'usage que nous en devons faire. A ce dernier point de vue, les titres de recommandation de Grégoire de Tours sont en même temps des titres désavantageux; et, comme on l'a dit d'un orateur de nos jours, il a les défauts de ses qualités. C'est ce que nous a fait reconnaître un simple coup-d'œil sur ses conditions intellectuelle et sociale, sur son caractère, son but, ses idées, enfin sur sa manière et sur l'ensemble de son œuvre.

L'étude du texte est venue confirmer et développer ces données générales. La première partie nous a offert une compilation d'anciennes chroniques et de divers autres

documents — ceux qui étaient à portée de l'écrivain — mélangée d'une proportion croissante de traditions trop facilement adoptées. Dans la seconde, l'auteur en est réduit à la tradition : c'est alors que son récit devient plus *légendaire* et moins *historique*. Dans la troisième, qui est la plus solide, il rapporte un certain nombre de faits d'après ce qu'il a vu ou ce que d'autres contemporains lui ont appris : néanmoins il n'échappe pas toujours à l'influence de ses impressions personnelles, et il accueille encore des bruits populaires et des versions erronées. Chacune de ces parties présente, à côté des meilleurs renseignements, un certain nombre d'inexactitudes et de contradictions. Enfin, quel que soit d'ailleurs le degré de confiance qu'on accorde à la personne de Grégoire de Tours, le texte que nous possédons, augmenté et altéré de différentes manières, ne repose pas en totalité sur sa garantie.

On peut donc dire avec raison que l'autorité de l'*Histoire des Francs* a été généralement surfaite. La période mérovingienne a été retracée maintes fois conformément à cette chronique , dans laquelle l'amplification et le laconisme ouvrent tour à tour le champ à l'arbitraire des commentateurs. Assurément— et il est bon de le répéter—elle fournit d'importantes lumières sur les usages, les mœurs, les institutions, et sur une quantité de détails : mais comme récit des événements politiques, et par suite comme tableau général du temps, son ensemble laisse à désirer. En un mot, il faut nous servir de l'*Histoire des Francs* avec non moins de discernement et de prudence que d'empressement. Allons y choisir des matériaux ; mais ne prenons pas l'édifice tel qu'il est.

Nous devons regretter qu'un monument aussi respectable par son antiquité et son origine ne soit pas un guide parfait; nous devons déplorer, surtout, que l'époque où naissaient le monde nouveau et la société chrétienne ne nous soit connue que par fragments épars de côté et d'autre.

Mieux vaut cependant rassembler ces lueurs précieuses que de nous en tenir à un jour incertain; mieux vaut reconstruire péniblement notre histoire que de la prendre toute faite à des sources peu sûres : « *Amicus Plato*, *sed magis amica veritas*. »

FIN.

Le Mans. — Typographie Monnoyer frères. — 1861.